

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME I

LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexes), 360 (tomes I à XVIII), 364 (tomes I à XVI), 393 (tomes I à III), 394 (tomes I à V), 395 (tomes I et II) et in-8° 42.

Sénat : 39 (1968-1969).

Lois de finances. — Production - Investissements - Revenus - Prix - Monnaie - Commerce - Finances extérieures - Entreprises publiques.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
PREMIERE PARTIE. — LA SITUATION ECONOMIQUE	7
CHAPITRE PREMIER. — La production	9
I. — La production agricole.....	9
II. — La production industrielle.....	12
III. — Le marché du travail et l'emploi.....	16
IV. — Des perspectives d'expansion rapide.....	22
CHAPITRE II. — Les investissements	25
I. — L'évolution récente des investissements.....	26
II. — La faible croissance des investissements prévue pour 1968..	27
III. — L'incitation à l'investissement productif.....	28
CHAPITRE III. — Les revenus	32
I. — La lente progression des revenus des ménages en 1967....	33
II. — Les augmentations de salaires obtenues pour 1968.....	34
III. — Les disparités de revenus.....	36
CHAPITRE IV. — Les prix	39
I. — L'évolution récente des indices des prix de gros et de détail	40
II. — La politique des prix.....	43
CHAPITRE V. — La monnaie et l'épargne	49
I. — La masse monétaire.....	50
II. — L'épargne	53
III. — Les mesures concernant le crédit et la monnaie.....	56
CHAPITRE VI. — Le commerce extérieur	60
I. — L'évolution des échanges.....	61
II. — Des difficultés accrues dans nos échanges.....	68
CHAPITRE VII. — Les finances extérieures	72
I. — La balance des paiements en 1967.....	72
II. — Les premiers résultats de 1968.....	74

	Pages.
DEUXIEME PARTIE. — LA SITUATION FINANCIERE DES DIVERS SECTEURS DE L'ACTIVITE DE L'ETAT.....	77
CHAPITRE PREMIER. — <i>Le secteur administratif</i>.....	79
I. — L'évolution du budget.....	79
II. — Les charges de la trésorerie.....	82
CHAPITRE II. — <i>Le secteur des activités industrielles de l'Etat</i>.....	85
I. — Vue d'ensemble sur la situation actuelle des entreprises publiques	85
II. — La situation des grandes entreprises nationalisées.....	89
— Charbonnages de France.....	89
— Electricité de France.....	111
— Gaz de France.....	123
— Régie nationale des usines Renault.....	136
— Société nationale des chemins de fer français.....	145
— Régie autonome des transports parisiens.....	154
— Compagnie générale transatlantique.....	172
— Compagnie nationale Air France.....	187
III. — Observations générales.....	203
CHAPITRE III. — <i>Le secteur des activités sociales de l'Etat</i>.....	208
I. — La situation financière de la Sécurité sociale.....	208
II. — Observations générales.....	214
CHAPITRE IV. — <i>La situation financière de l'ensemble des activités de l'Etat</i>	217
I. — Les dépenses globales de l'Etat.....	217
II. — L'endettement public.....	221
CONCLUSIONS	223

Mesdames, Messieurs,

Le rapport général sur la loi de finances pour 1969 est composé de trois tomes.

Le *premier tome* est consacré à l'exposé général de la situation économique et financière du pays et comprend deux parties :

— dans la première partie, votre rapporteur général retrace l'évolution de l'économie en 1968 ; sont successivement passés en revue la production, les investissements, les revenus, les prix, la monnaie et les échanges avec l'étranger ;

— dans la seconde partie, il analyse la situation financière des divers secteurs de l'activité de l'Etat : secteur administratif traditionnel, secteur industriel et secteur social.

Le *second tome* contient la présentation du budget pour 1969 ; il est divisé en deux parties :

— la première traite, dans ses grandes lignes, des caractéristiques matérielles et comptables du budget ;

— la seconde retrace les observations qu'appelle l'équilibre général de la loi de finances pour 1969.

Le *troisième tome* comprend l'examen des dispositions spéciales de la loi de finances. Il rassemble, en outre, sous formes d'annexes, les rapports particuliers consacrés aux dépenses des différents départements ministériels ainsi que le rapport relatif aux comptes spéciaux du Trésor et celui consacré aux comptes et au budget de l'Office de Radiodiffusion-Télévision française.

PREMIERE PARTIE

La situation économique.

CHAPITRE PREMIER

LA PRODUCTION

La reprise de la production constatée au cours de l'été 1967 se poursuivait à une allure modérée au début de la présente année ; on avait constaté avec satisfaction que l'extension du régime de la taxe à la valeur ajoutée dans le secteur de la distribution n'avait pas entraîné de perturbation majeure et on s'attendait à enregistrer un rythme d'expansion plus soutenu après l'application du plan de relance de l'économie établi en janvier, quand les événements des mois de mai et de juin se sont produits. Les conséquences immédiates des arrêts de travail ont été un dérèglement quasi général de la vie industrielle du pays, seul le secteur agricole restant à l'écart du mouvement de grèves.

Une fois la crise passée, le pays s'est remis courageusement au travail et les chefs d'entreprise se sont efforcés et s'efforcent actuellement de rattraper une partie du retard de production ainsi provoqué, retard d'autant plus préjudiciable pour notre économie que le redressement de la conjoncture internationale, notamment chez nos partenaires du Marché commun, amorcé dans les derniers mois de 1967 s'est confirmé et maintenu jusqu'à ce jour. Cependant des incertitudes demeurent ; l'action du Gouvernement longtemps hésitante apparaît, à certains égards, encore trop timorée alors que, dans cette conjoncture, la hardiesse des interventions publiques devrait constituer l'élément essentiellement dynamique de la reprise expansionniste : là est la solution du grave problème de la compétitivité de nos produits.

*

* *

I. — La production agricole.

Sans doute est-il trop tôt, à la date de rédaction du présent rapport, pour avoir une idée précise de l'importance de la production agricole en 1968. Cependant, quelques indications générales, relatives notamment au volume de celle-ci, peuvent d'ores et déjà être fournies.

A. — LA PRODUCTION VÉGÉTALE

L'état des cultures satisfaisant au début de l'été, a été modifié par suite de la fréquence des précipitations orageuses et des irrégularités de température depuis lors enregistrées. Les pluies, propices à la poussée de l'herbe et à la levée des prairies artificielles, ont cependant favorisé le développement des maladies cryptogamiques ; le déficit thermique a provoqué en même temps un retard de végétation et une maturation relativement tardive des céréales et des fruits. Dans les régions céréalières, malgré de nombreux orages à la période des moissons, il semble que, grâce à l'utilisation de plus en plus rationnelle des moissonneuses-batteuses et au développement des techniques de ramassage et de séchage, la qualité du grain sera moyenne, des chutes de poids spécifique ayant été quelquefois notées.

Contrairement à ce que nous avons observé au cours des années précédentes, les surfaces consacrées aux céréales de printemps ont diminué de 6 % par rapport à 1967 (4,86 millions d'hectares contre 5,14 millions) alors que celles réservées aux céréales d'hiver augmentaient de 10 % environ (4,43 millions d'hectares contre 4,01 l'année précédente). L'ensemble des superficies est un peu plus important (+ 2,2%) que celui recensé en 1967 ; les rendements devraient être sensiblement équivalents à ceux alors enregistrés, qui avaient été déjà élevés. Il apparaît, dans ces conditions que, selon les estimations du Ministère de l'Agriculture, l'année 1968 pourrait être une année agricole moyenne essentiellement caractérisée par :

— *une abondante production de blé tendre* (145,4 millions de quintaux contre 137,5) due à un accroissement des superficies (4 millions d'hectares contre 3,7) et à une amélioration des rendements (37 quintaux à l'hectare contre 36). La qualité du grain sera toutefois moins bonne qu'en 1967 du fait des intempéries ;

— *une baisse de production de l'orge* : celle-ci est, en effet, évaluée à 89,8 millions de quintaux contre 97,1 l'an dernier. Ce volume inférieur serait dû à une diminution des surfaces (2,75 millions d'hectares contre 2,77) et des rendements (33 quintaux à l'hectare contre 35) ;

— *une récolte importante de maïs*, l'alternance de chaleur et de pluies au cours des dernières semaines ayant été favorable à cette culture (49,9 millions de quintaux au lieu de 41,1) ;

— *un fort accroissement de la production de betteraves* (170,9 millions de quintaux contre 127,6), par suite de l'augmentation des surfaces (0,38 million d'hectares contre 0,31) et des rendements prévisibles (441 quintaux à l'hectare au lieu de 407). Les pluies abondantes de l'été ont été en effet bénéfiques à une végétation abondante mais sont à l'origine de l'insuffisance en richesse saccharimétrique ;

— *une production fruitière très abondante et de qualité*, bien que la maturité ait été généralement retardée par le temps froid de juillet. Cependant, on a observé pour les abricots et les pêches une proportion importante de fruits de trop petits calibres. Aussi les conditions de vente des fruits ont-elles été généralement détériorées : le marché des pêches a connu des difficultés à l'exportation en raison de la concurrence italienne. La dégradation des cours a été importante puisqu'ils ont été souvent inférieurs au prix de retrait fixé réglementairement par la Communauté économique européenne.

L'alternance des fortes températures et des chutes de pluies avait eu, au début de septembre, des conséquences diverses sur le *vignoble*. On pouvait alors escompter une assez bonne récolte en quantité, sensiblement supérieure à celle de 1967 (65,7 millions d'hectolitres contre 58,6 à la même époque en 1967) ; mais, compte tenu des dégâts causés par les violentes précipitations qui ont été enregistrées depuis lors, il apparaît hasardeux d'établir des prévisions quant aux résultats de la récolte.

B. — LA PRODUCTION ANIMALE

La pluviométrie relativement importante au cours du mois de juillet a favorisé la repousse des prairies et dans la majorité des régions les ressources en herbe sont importantes, ce qui permet aux éleveurs de conserver de nombreux animaux pour les vendre au meilleur moment. L'état sanitaire du cheptel est généralement satisfaisant.

Les abattages contrôlés de *bros bovins* au cours du premier semestre de cette année sont en augmentation par rapport à ceux observés en 1967 (+ 6,8 % pour le nombre de têtes et + 7,7 %

pour le poids) ; le commerce extérieur de ces animaux au cours de cette période est nettement excédentaire (+ 32,1 % en volume) en raison de la réduction des importations (— 28,7 %) et de l'accroissement des exportations (+ 47,1 %).

Pour le premier semestre de 1968, les abattages contrôlés sont également en augmentation par rapport à ceux relevés pour la même période de l'année dernière en ce qui concerne le nombre de têtes et le poids pour les *veaux* (+ 1,9 % et + 4,7 %) et pour les *porcins* (+ 7,7 % et + 5,8 %).

Les conditions d'affouragement ayant été satisfaisante, la production et la collecte de *lait* ont été jusqu'ici supérieures à celles de l'an dernier : pour les sept premiers mois de l'année 1968 l'augmentation est respectivement de 4,6 % et 11,6 % par rapport à la même période de 1967.

II. — La production industrielle.

A la fin du mois d'avril 1968, notre économie présentait un rythme de croissance relativement satisfaisant puisque, durant les huit mois précédents, l'indice de la production industrielle avait progressé de 4,8 %, soit au rythme annuel de 7,2 %. Certes, ainsi que nous l'avions souligné à l'époque, tous les secteurs d'activité ne participaient pas à ce regain de croissance et les mesures gouvernementales de relance timides et souvent tardives n'avaient guère permis une expansion très soutenue, seule capable d'enrayer les progrès inquiétants du sous-emploi résultant notamment des gains importants de productivité.

Au demeurant, les entreprises ayant à faire face à d'importantes difficultés de financement provoquées essentiellement par la réduction des marges bénéficiaires étaient peu en mesure d'accroître les investissements productifs, créateurs d'emplois.

L'ébranlement économique que notre pays a connu au cours des mois de mai et de juin derniers a encore profondément aggravé cette situation : au manque à produire enregistré à la suite des arrêts de travail, à l'hémorragie des capitaux ayant cherché refuge à l'étranger, il faut ajouter l'accroissement des charges salariales et sociales et des tarifs publics. Les entreprises françaises stoppées dans leur élan risquaient alors de voir croître abusivement leurs coûts ;

l'intervention des pouvoirs publics s'avérait indispensable pour que notre économie puisse retrouver sa cadence d'expansion à l'abri des tensions sociales résultant des difficultés de l'emploi et sans courir le risque du développement d'un processus inflationniste.

A. — LES DONNÉES CHIFFRÉES

Dans le tableau ci-après, la série des indices corrigés des variations saisonnières (base 100 en 1959) permet de dégager la tendance générale de la production sans le bâtiment : celle-ci se caractérise — comme on pouvait s'y attendre — par un effondrement au cours du mois de mai suivi d'une remontée qui laisse assez bien augurer des possibilités de récupération de l'économie française :

Production industrielle (1967-1968).

Base 100 en 1959.

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1967	152,5	151,0	153,0	150,5	149,0	153,5	153,5	155,5	155,5	157,5	160,5
1968 (a)	158,5	160,5	163,5	164,0	110,5	130,0	163,5				

(a) Chiffres provisoires.

Source : I. N. S. E. E.

L'examen de ce tableau permet de faire les constatations suivantes :

— avant les grèves, l'expansion se poursuivait à une assez bonne cadence sous l'effet d'une demande en forte augmentation : la progression au mois d'avril 1968, modeste (+ 0,3 %) par rapport au mois précédent qui, il est vrai, avait donné un excellent résultat, était en effet de 8,9 % par rapport au mois d'avril 1967. Depuis la fin de l'année dernière, la production industrielle avait suivi une ligne nettement ascendante correspondant à une croissance annuelle de l'ordre de 10 %.

— le recul enregistré au cours des mois de mai et de juin 1968, pour important qu'il soit (— 32,6 % et — 20,7 % par rapport au mois d'avril précédent) est cependant moins grave que ne l'avaient laissé supposer les premières estimations officielles : la loi de finances rectificative avait, à cet égard, prévu une chute de l'indice de 38 % au cours du mois de mai. Comme l'indique l'I. N. S. E. E., cette erreur provient essentiellement du fait que l'opinion s'est surtout intéressée aux grandes entreprises, beaucoup plus touchées par les grèves que les autres. Dans les entreprises de plus de 500 salariés, les grèves ont en effet entraîné en moyenne la perte de 2,7 semaines de production alors que celle-ci était de 1,6 semaine et de 1,3 semaine pour les entreprises occupant entre 100 et 500 salariés d'une part et moins de 100 salariés d'autre part.

Selon les réponses fournies à l'I. N. S. E. E. par les industriels, les grèves auraient fait perdre environ 2,2 semaines de production pendant la période du 16 mai au 20 juin 1968 ;

— le rétablissement spectaculaire de la production industrielle qui à la fin du mois d'août 1968 retrouve à peu près le niveau atteint avant les événements du printemps. Sans doute, entre-temps, la production a perdu une grande partie des résultats escomptés et la question du rattrapage de ces pertes se pose.

A cette question, le Gouvernement a répondu déjà en indiquant qu'il lui paraissait indispensable de retrouver d'ici à la fin 1969 les conditions d'un développement équilibré. A cet effet, un premier ensemble de mesures a été adopté : reports d'échéances fiscales, prêts exceptionnels aux petites et moyennes entreprises, aide à l'exportation ; nous serons amenés à les analyser plus longuement. D'autres dispositions ont été prévues tant dans les textes votés sur l'aide à l'investissement et sur l'allégement de certaines charges fiscales des entreprises que dans le projet de loi de finances pour 1969 ; nous aurons également à les examiner de manière approfondie. Auparavant, il convient de connaître l'étendue des pertes de production par secteurs d'activité étant entendu que, compte tenu de la baisse brutale affectant les mois de mai et de juin 1968, la série des indices mis en trimestre mobile ne saurait être considérée comme significative de la tendance de la production industrielle. Il faudra également estimer les difficultés du marché du travail avant de se demander si la politique éventuellement mise en œuvre permettra effectivement une expansion dans une situation de plein emploi.

B. — L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION
DANS LES DIVERS SECTEURS D'ACTIVITÉ

La comparaison des indices de la production industrielle des mois de juillet-août 1968 — les derniers connus à la date de rédaction du présent rapport — avec ceux du mois d'avril 1968 fournit des indications intéressantes sur l'évolution de la production dans les divers secteurs d'activité :

1° *Ont progressé :*

- l'industrie du verre (+ 9 %) ;
- les cuirs (+ 8,2 %) ;
- l'extraction et la préparation des minéraux divers (+ 4,9 %) ;
- les tabacs et allumettes (+ 4,4 %) ;
- les industries textiles (+ 3,3 %) ;
- le pétrole et les carburants (+ 2,6 %).

2° *Se sont maintenus au même niveau :*

- les papiers et cartons (+ 1,3 %) ;
- les corps gras (+ 0,9 %) ;
- la transformation des métaux (+ 0,6 %), secteur qui représente près du tiers de l'ensemble de la production industrielle ;
- la céramique et la fabrication de matériaux de construction (+ 0,6 %) ;
- l'électricité (+ 0,5 %).

3° *Ont diminué :*

- la production des métaux (— 0,7 %) ;
- les industries chimiques (— 2,8 %) ;
- l'extraction de minerais métalliques (— 3 %) et de matériaux de construction (— 5,2 %) ;
- le gaz (— 6,2 %) ;
- la presse et l'édition (— 7,4 %) ;
- la combustion de minéraux solides (— 10,1 %) ;
- le caoutchouc (— 16,6 %) ;

Les effets des arrêts de travail auront donc été particulièrement sensibles dans les secteurs représentant les plus forts pourcentages de la production industrielle par rapport au niveau atteint

au mois d'avril 1968 : il faut, quatre mois après, compter en effet une stagnation dans un peu plus de la moitié des secteurs d'activité et une baisse de production dans un tiers environ de ceux-ci au regard de l'ensemble de la production sans le bâtiment.

III. — Le marché du travail et l'emploi.

En rapport direct avec l'activité économique, la situation de l'emploi permet de recueillir d'utiles indications ; les éléments d'information, à cet égard, nous sont fournis par le Ministère des Affaires sociales qui publie des indices établis chaque trimestre en ce qui concerne l'activité de la main-d'œuvre et mensuellement pour le nombre des offres et des demandes d'emploi.

A. — LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

Cet indicateur reproduit assez fidèlement les tendances de l'activité économique ; il convient néanmoins, pour en apprécier exactement la valeur, de tenir compte du comportement particulier de la plupart des chefs d'entreprise français qui, dans une phase de récession, préfèrent réduire la durée du travail plutôt que de procéder à la compression des effectifs et, en période de reprise, augmentent dans un premier temps les horaires de travail avant d'accroître le nombre de leurs agents.

Durée hebdomadaire du travail (1966-1968).

Ouvriers et employés.

	1966				1967				1968		
	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril	Juillet
	(En heures.)										
Industries de transformation :											
— y compris le bâtiment.	46,1	46,0	46,6	46,5	45,9	45,9	46,0	45,9	45,2	45,7	45,8
— non compris le bâtiment	45,6	45,2	45,8	45,6	45,5	45,1	45,1	45,1	44,7	44,9	45,0
Ensemble des activités (a).	45,9	45,6	45,8	45,8	45,8	45,5	45,4	45,4	45,3	45,4	45,1

(a) Indice corrigé des variations saisonnières.

Source : Ministère des Affaires sociales.

Par rapport à l'année et au trimestre précédent, la durée hebdomadaire du travail corrigée des variations saisonnières avait, au 1^{er} juillet 1968, diminué de 0,3 heure, cette réduction étant plus sensible en ce qui concerne les employés qu'en ce qui concerne les ouvriers, cette évolution divergente s'expliquant par la nécessité pour beaucoup d'industries de récupérer les heures de travail perdues antérieurement.

Il faudra toutefois attendre les résultats des mois de janvier et avril 1969 pour avoir une idée précise des conséquences des accords de Grenelle sur la durée hebdomadaire du travail : il est probable que celle-ci diminuera alors dans les secteurs où jusqu'ici elle était la plus élevée, par exemple dans le bâtiment et non dans des branches où sévissait déjà un chômage partiel. D'ici là, compte tenu des tendances actuellement discernables, nous estimons, comme l'ont indiqué les rédacteurs des comptes prévisionnels de la Nation pour 1968, que la récupération partielle des heures perdues pourrait entraîner une augmentation temporaire de la durée effective du travail dans l'industrie.

B. — LES EFFECTIFS OCCUPÉS

1° *Le niveau des effectifs occupés :*

Les enquêtes trimestrielles du Ministère des Affaires sociales concernant les effectifs occupés fournissent les renseignements figurant dans le tableau ci-après :

Effectifs au travail (1966-1968).

Indice corrigé des variations saisonnières.

(Base 100 au 1^{er} janvier 1967.)

	1967				1968		
	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril	Juillet
Industries de transformation :							
— y compris le bâtiment	100,0	99,7	99,3	98,6	97,7	97,5	96,6
— non compris le bâtiment	100,0	99,5	99,1	98,1	97,3	97,0	96,3
Ensemble des activités..	100,0	100,0	99,8	98,6	98,6	98,4	97,8

Sources : Ministère des Affaires sociales.

L'examen de ces données suscite deux remarques :

a) *Une diminution de l'ordre de 0,6 % est enregistrée au cours du deuxième trimestre de 1968.* Tenant compte de « la croissance habituelle des effectifs à cette période » de l'année, le Ministère des Affaires sociales souligne que « les effectifs salariés ont très légèrement augmenté au cours de ce trimestre, des diminutions, en données désaisonnalisées, étant notées dans les industries agricoles et alimentaires alors que les effectifs des services ont continué à augmenter ». Les observations de ce département ministériel peuvent être rapprochées des constatations effectuées à la même époque par l'I. N. S. E. E. : cet organisme indiquait que la tendance était alors à la stabilisation mais notait que si les industriels se sont réellement engagés à diminuer la durée du travail, il n'est pas certain qu'ils arrivent à augmenter fortement leur production sans reprendre l'embauche. Les précisions fournies à ce sujet par les chefs d'entreprise montrent d'ailleurs que le risque de diminution possible des effectifs occupés semble écarté dans l'immédiat.

b) *Une réduction des effectifs de 2 % est nette au 1^{er} juillet 1968 par rapport à la même période de l'année précédente :* si l'on applique ce taux à l'ensemble des effectifs du personnel salarié des établissements industriels et commerciaux, soit 7,5 millions de personnes, on constate qu'il correspond à une augmentation annuelle du chômage d'environ 150.000 agents. Il convient de retenir ce chiffre afin de le rapprocher du nombre de chômeurs supplémentaires tel qu'il peut être calculé à partir des statistiques du marché de l'emploi.

C. — LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Les moyennes mensuelles des années 1966 et 1967 et les indices corrigés des variations saisonnières publiés mensuellement par le Ministère des Affaires sociales concernant les offres et les demandes d'emploi non satisfaites le 1^{er} janvier 1968 ont été regroupés dans le tableau ci-après :

Emploi de la main-d'œuvre (1966-1968).

	1966	1967	1968								
	Moyenne mensuelle.		Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.
			(En milliers.)								
Demandes d'emploi non satisfaites	147,1	196,0	227,8	233,2	240,2	244,7	»	286,2	284,4	285,7	276,2
Offres d'emploi non satisfaites	38,1	31,8	33,1	31,5	32,8	35,4	»	23,5	26,8	29,1	36,0

Sur la base de ces données statistiques, trois constatations peuvent être effectuées concernant la situation du marché du travail depuis les grèves des mois de mai et de juin 1968.

a) *La relative stabilité à un haut niveau du nombre des demandes d'emploi non satisfaites* (276.200 en septembre 1968 contre 285.700 et 284.400 pour les mois d'août et de juillet précédents).

b) *La progression du nombre des offres d'emploi non satisfaites* (36.000 en septembre 1968 contre 29.100 et 26.800 pour les mois d'août et de juillet précédents).

c) *Le clignotant de l'emploi prévu par le V^e Plan est allumé* : en effet, pour le quatrième mois consécutif, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites, après correction des variations saisonnières, a dépassé le seuil de 260.000 fixé par le V^e Plan.

Sans doute, peut-on observer que la tendance générale au cours des récents mois est l'amélioration progressive du marché du travail : ainsi, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a marqué d'abord une relative stabilité pendant le trimestre de juin à août 1968, puis a commencé à diminuer en septembre alors qu'il n'avait cessé de croître antérieurement ; dans le même temps, le portefeuille des offres d'emploi non satisfaites s'est reconstitué, le dernier chiffre atteint (36.000) au mois de septembre 1968 pouvant

être rapproché de celui enregistré à la même période de l'année précédente (29.500 en septembre 1967).

La situation actuelle nous apparaît cependant très préoccupante, car elle constitue la pierre de touche de toute politique d'expansion. Le chiffre des chômeurs en France est, en effet, d'ores et déjà supérieur à 500.000, soit en augmentation annuelle de 150.000 personnes, chiffre que nous avons obtenu en calculant la réduction des effectifs au travail depuis un an ; il serait de 560.000 environ, si l'on appliquait au nombre des demandes d'emploi non satisfaites le coefficient habituellement admis de 1,9, mais celui-ci, ainsi que nous l'avons déjà indiqué dans nos précédents rapports, nous paraît fort et devra sans doute être prochainement corrigé en baisse, compte tenu des renseignements fournis par le dernier recensement général. Au surplus, pour avoir une vue complète du problème du chômage à l'heure actuelle en France, il y aurait lieu de dénombrer les individus en état permanent de sous-emploi et les jeunes de seize à dix-neuf ans qui, dans nos campagnes et dans nos villes, ne peuvent trouver un emploi rémunéré : une indication est fournie à ce sujet par les rédacteurs des comptes de la Nation pour 1967 qui estiment que les classes d'âge jeune se présentant sur le marché du travail seraient annuellement de 600.000 personnes — nombre bien supérieur à celui des personnes dégagées des cadres chaque année.

Sans doute, l'économie française, grâce notamment aux mesures adoptées en faveur d'un accroissement des investissements est-elle susceptible de surmonter le choc brutal reçu au cours des semaines d'arrêt de travail des mois de mai et juin 1968 : mais il est probable que les entreprises ayant à supporter les hausses de salaires consécutives aux événements de mai et devant soutenir une concurrence extérieure très vive chercheront à accroître la rationalisation et parallèlement à réduire l'activité de la main-d'œuvre. Déjà on constate que l'indice des effectifs après corrections des variations saisonnières est à 97,8 au 1^{er} juillet sur la base 100 au 1^{er} janvier 1967 ; contrairement aux prévisions de l'I. N. S. E. E., cet indice pourrait, en 1968, demeurer à un niveau inférieur à celui atteint l'année précédente, ce qui n'avait pas été observé depuis 1959, à une époque où l'expansion démographique n'avait pas encore fait entièrement sentir ses effets sur le marché du travail. Ainsi, certaines entreprises pourraient licencier plus rapidement que prévu une partie des 400.000 chômeurs virtuels qu'elles devront, selon M. Chalandon, « éliminer progressivement de leurs effectifs sous le coup de la

concurrence étrangère ». Dans le même temps, un certain nombre de petites entreprises incapables de se maintenir en raison de l'augmentation du S. M. I. G. seront amenées à renvoyer un personnel devenu trop coûteux pour elles, opération qui renforcera encore les rangs des sans-emploi.

En fait, le chômage ne diminuera que si le Gouvernement s'engage résolument dans la voie de l'expansion, en donnant à l'économie française les moyens de progresser à un rythme beaucoup plus soutenu que celui de 7,1 % retenu comme hypothèse de travail pour le projet de budget de 1969 ; si ce taux de croissance n'était pas porté à 7,5 %, il y a fort à craindre que le chômage continuerait à constituer une lourde hypothèque.

Certes, des décisions ont été prises récemment en vue de résoudre notamment le problème de l'emploi chez les jeunes : des formules originales de stages organisés avec le concours de la Formation professionnelle des adultes (F. P. A.) ont été prévues et les crédits budgétaires inscrits pour l'année prochaine à cet effet seraient en progression de 52 %. Cependant, étant donné l'urgence et la gravité du mal, ces remèdes risquent de produire des effets tardifs et les mesures adoptées d'apparaître, au bout du compte, comme insuffisantes. Pourquoi le Gouvernement ne s'attacherait-il pas en priorité à confier à l'Agence nationale de l'emploi la solution du problème des distorsions constatées entre l'évolution des offres et des demandes d'emploi non satisfaites ; pourquoi n'accorderait-il pas, dans le cadre d'une aide à l'investissement, des avantages en priorité aux entreprises qui s'engagent à créer des emplois nouveaux ? La preuve est cependant faite qu'une expansion accompagnée d'une croissance régulière du chômage — ce qui était la situation observée en France au début du mois de mai 1968 — peut susciter des malaises dont l'économie nationale fait les frais. Aussi devons-nous souligner avec force que, dans la conjoncture actuelle, l'objectif essentiel doit être l'amélioration du marché du travail. L'inadaptation à la fois professionnelle et géographique des offres et des demandes d'emploi résulte de l'insuffisance tant de la politique pratiquée jusqu'ici en matière d'enseignement, de formation professionnelle, d'actualisation des connaissances que de celle du logement et de la décentralisation qui n'a pas donné des résultats plus brillants. C'est dans ces domaines qu'il convient d'agir et d'agir vite afin de redresser notre situation économique dont l'expansion ne pourra être assurée tant que s'accroîtra le nombre des chômeurs.

IV. — Des perspectives d'expansion rapide.

Bien qu'il soit actuellement difficile d'effectuer un travail objectif de prévision et que les sources d'informations habituelles nous fassent défaut, il nous paraît intéressant de rechercher dans quel climat a lieu présentement la rentrée économique de notre pays. A cet effet nous considérerons, d'une part, les estimations conjoncturelles récemment fournies par l'I. N. S. E. E. et, d'autre part, l'opinion émise par les chefs d'entreprise, en cherchant à savoir dans quelle mesure les résultats partiels connus au moment de la rédaction du présent rapport confirment ou infirment ces appréciations.

A. — UNE FORTE CROISSANCE PRÉVISIBLE SELON L'I. N. S. E. E.

Selon les observateurs de l'I. N. S. E. E. la croissance de la production industrielle au cours des prochains mois peut être forte et retrouver à peu près le rythme — oscillant entre 8 et 10 % — qui était le sien avant la mi-mai. Rendant compte de l'enquête de conjoncture qu'ils ont établie au mois de septembre, ils soulignent à cet égard que les perspectives des industriels en matière de production sont maintenant « très favorables ».

Constatons que cette analyse a été menée d'abord à partir de l'observation des stocks de produits fabriqués qui ont été à nouveau appréciés en baisse et semblent avoir atteint un niveau exceptionnellement bas. Elle a été menée aussi à partir de l'examen des carnets de commande qui ont continué de se regarnir, l'évolution de la demande étrangère paraissant particulièrement satisfaisante.

Ainsi, l'indice de la production industrielle, corrigé des variations saisonnières, a pu retrouver dès juillet-août le niveau atteint avant la période de grève.

Dans le même temps, d'après les derniers renseignements disponibles, l'I. N. S. E. E. indique que la conjoncture récente a eu semble-t-il pour premier résultat de maintenir l'emploi à son niveau antérieur et aussi, dans des cas assez fréquents, de favoriser quelques recrutements.

Par ailleurs le compte prévisionnel de 1968 établi sur ces données à partir des anciennes bases statistiques fait ressortir un taux de croissance de 3,4 % contre 4,4 % en 1967, la réalisation de ce taux

impliquant, bien évidemment, au second semestre de 1968, une progression de la production industrielle élevée répondant à une demande intérieure particulièrement importante.

B. — DES NIVEAUX ÉLEVÉS DE PRODUCTION SELON LES INDUSTRIELS

Le faible niveau des stocks, la persistance d'une demande étrangère qui, même si elle ne doit plus augmenter beaucoup, pourrait rester active, une demande tendant à être supérieure à la production, constituent autant de facteurs incitant les industriels à augmenter leur production. Non seulement le rattrapage des pertes dues aux événements de mai-juin dernier apparaît d'ores et déjà général, mais la nécessité de reconstituer les stocks commerciaux doit, selon les experts du Conseil national du patronat français, « pousser la production industrielle vers des niveaux record ».

Au demeurant, la modération de la hausse des prix qui n'a pas dépassé depuis mai un rythme annuel de l'ordre de 5 %, malgré les majorations massives de certains tarifs, est le signe que la demande des consommateurs reste assez faible pour permettre le jeu d'une concurrence très intense.

Dès lors à l'optimisme du Gouvernement répond une certaine satisfaction des milieux industriels et la question se pose de savoir si l'évolution de l'économie française est actuellement aussi favorable que le laissent penser les observations ainsi présentées.

C. — LES MANIFESTATIONS DE LA REPRISE

Certes il est difficile de porter un jugement complètement objectif sur la situation actuelle de l'économie française : ainsi que nous avons eu l'occasion de le remarquer déjà à plusieurs reprises les renseignements indispensables nous font encore défaut. Il faudrait en effet pouvoir apprécier exactement les conséquences de bouleversements tels que la transformation des consommations, les reports d'investissements, les mouvements de prix consécutifs aux événements du printemps dernier.

Quoi qu'il en soit, quelques indices favorables laissent à penser que le rattrapage de la production se poursuit dans de bonnes conditions et que le nouveau démarrage de l'expansion doit per-

mettre de dépasser, d'ici à la fin de cette année, le niveau atteint avant les grèves. Ces indices sont constitués, au mois de septembre dernier, notamment :

- par la croissance du trafic total de la S. N. C. F. (ensemble du tonnage des wagons chargés par la S. N. C. F. et entrés chargés de l'étranger) qui a été supérieur à celui observé pour la même période de l'année dernière ;
- par la progression de la consommation nationale d'électricité, y compris les pertes de transport et de transformation, qui est majorée par rapport à celle de la période correspondante de 1967 ;
- par l'augmentation de production de 1,2 % pour l'acier et de 3,4 % pour la fonte, sur les neuf premiers mois de 1968 par rapport à la même période de 1967, ce qui permet de prévoir dès maintenant que la production française d'acier dépassera en 1968 le seuil des vingt millions de tonnes.

Toutefois la croissance retrouvée de la production industrielle ne saurait satisfaire pleinement, dès lors que de lourdes hypothèses dans le domaine des prix, de l'emploi, de l'investissement et du commerce extérieur n'ont pas été levées : c'est assez dire combien la reprise de l'expansion, pour forte qu'elle apparaisse actuellement, nous semble cependant fragile.

CHAPITRE II

LES INVESTISSEMENTS

La gravité du problème de l'emploi que nous avons examiné ne doit pas faire oublier un risque important que les événements du printemps dernier faisaient peser sur notre économie : les entrepreneurs, par suite d'une appréciation pessimiste des perspectives de croissance pouvaient être conduits à réduire leurs programmes d'investissement. Or, si les résultats acquis dans ce domaine au cours de l'année dernière traduisaient une certaine avance par rapport aux objectifs du Plan, force était d'observer que cette réussite était due à l'accroissement des investissements publics, mais que dans le même temps les structures de financement de l'investissement productif privé se détérioraient sensiblement. Il s'agissait donc de prévenir la diminution de l'investissement qui risquait de provoquer un ralentissement dans la croissance de la demande, et partant la réduction de l'activité et l'aggravation du chômage.

I. — L'évolution récente des investissements.

Les données statistiques dont nous disposons à la date de rédaction du présent rapport sont reprises dans le tableau ci-après :

Evolution des investissements (1964-1967).
Indices de volume : année précédente : 100.

	1964	1965	1966	1967
Investissements productifs	107,0	102,1	107,1	107,1
Dont :				
Entreprises publiques	113,0	107,4	108,5	107,3
Entreprises privées	104,3	99,4	106,3	107,0
Investissements en logements	117,5	114,8	99,8	103,8
Dont :				
Entreprises non financières	110,2	104,4	103,9	108,7
Ménages	120,9	119,3	98,3	101,8
Investissements des administrations ...	110,3	111,8	114,3	108,1
Dont :				
Etat	111,8	111,4	117,5	106,9
Collectivités locales	107,3	111,7	110,0	108,4
Organismes semi-publics d'action économique	128,3	117,0	124,8	103,4
Autres administrations	112,1	107,9	125,2	104,8
Formation brute de capital fixe	110,1	106,8	105,8	106,3

Source : I. N. S. E. E.

L'examen de ce tableau permet d'effectuer au titre de l'année 1967 les constatations suivantes :

a) Une légère accélération du taux annuel de croissance en volume de la formation brute de capital fixe (6,3 % contre 5,8 % en 1966) est essentiellement imputable à l'évolution des investissements en logements qui ont progressé à un rythme modéré en 1967 (3,8 %) alors qu'ils étaient restés en 1966 au même niveau que celui atteint l'année précédente.

b) L'accroissement annuel de 7,1 % des investissements productifs résulte, d'une part, des effets du dégrèvement fiscal appliqué aux achats de biens d'équipement commandés avant la fin de

1966 et de la déduction anticipée de T. V. A. en 1967, et, d'autre part, de la reprise, grâce à l'aide de l'Etat, des investissements dans la sidérurgie, après la stagnation des années 1965 et 1966 ;

c) *Le ralentissement du rythme de croissance des investissements des administrations* (8,1 % contre 14,3 % en 1966) s'explique principalement par le moindre accroissement des dépenses d'investissement de l'Etat : la progression de ces dernières avait été, en effet, exceptionnelle de 1965 à 1966, en raison du montant important des crédits de paiement rendus nécessaires par l'achèvement des programmes du IV^e Plan. Par ailleurs, les reports de crédits de 1967 à 1968 ont été importants.

II. — La faible croissance des investissements prévue pour 1968.

D'après les réponses fournies par les industriels à l'I. N. S. E. E. au mois de juillet dernier, le montant de leurs dépenses d'investissement ne représenterait, en 1968, que 98 % de leurs dépenses de 1967 (1). Cette estimation en valeur doit être corrigée, compte tenu de l'évolution des prix, pour obtenir une estimation en volume. L'I. N. S. E. E. indique, à cet égard, que, sur la base des prévisions formulées en juillet dernier par les chefs d'entreprise, l'augmentation en volume des dépenses d'investissement serait de 1 % en 1968 ; toutefois, cette croissance pourrait être plus faible, en raison du retard pris, pendant les grèves, par la production des biens d'équipement, retard qui ne permettra pas d'effectuer toutes les livraisons aux dates initialement prévues.

Au demeurant, pendant les grèves, des industriels n'ont pu passer les commandes qu'ils avaient prévues, et certains, compte tenu notamment des charges salariales accrues qu'ils ont eu à supporter depuis cette période et désireux, à cet égard, d'avoir une situation de trésorerie plus apte à répondre à cet alourdissement, ont remis à plus tard ces commandes. Cependant, pour l'année 1969, l'augmentation des dépenses d'investissement pourrait, selon l'avis des industriels interrogés, être comprise entre 2 % et 9 %, le secteur de la production des métaux étant, quant à lui, susceptible de connaître un accroissement sensible, de l'ordre de 25 %.

(1) Les écarts observés dans le passé entre les estimations faites par les industriels, en juillet, et leurs constatations, en mars de l'année suivante, conduisent à penser que cette estimation correspond à une augmentation de 1 % des dépenses pour l'ensemble des industries.

Quoi qu'il en soit, au mois de juillet dernier, les chefs d'entreprise ont fourni des prévisions de commandes d'investissement qui apparaissent comme les plus faibles qu'ils aient émises depuis qu'on leur en demande, c'est-à-dire depuis 1963. Cependant, il faut souligner, d'abord, que ces prévisions semblent en contradiction avec les réponses concernant les dépenses faites par ailleurs par les mêmes industriels : ainsi que l'on a noté les experts de l'I. N. S. E. E., il paraît difficile qu'une forte diminution des commandes de 1967 à 1968 — alors que les commandes avaient déjà diminué de 1966 à 1967 — puisse correspondre à une augmentation des dépenses en 1967, une stabilité en 1968 et une augmentation en 1969. Il convient d'observer aussi que ces prévisions ont été effectuées au lendemain des grèves, donc à une période où le Gouvernement n'avait pas encore fait connaître son intention de mettre en œuvre des mesures d'incitation à l'investissement.

Aussi n'est-il pas surprenant de constater que la proportion des entreprises qui ne pourraient pas effectuer des investissements nécessaires était plus importante qu'au cours des dernières années et que cette situation était imputable surtout aux grosses entreprises dont la situation de trésorerie était alors la plus détériorée.

C'est afin de permettre la relance de l'investissement productif, élément essentiel d'expansion, que le Gouvernement a adopté des mesures nouvelles d'aide aux investissements et d'allégement des charges fiscales des entreprises.

III. — L'incitation à l'investissement productif.

Le mal dont souffrent actuellement la plupart de nos entreprises et qui les empêche de réaliser des investissements, cependant nécessaires à leur développement, est bien connu : nous l'avons diagnostiqué depuis plusieurs années et nous avons indiqué chaque fois aux pouvoirs publics les remèdes qui nous paraissaient les plus appropriés pour le conjurer : c'est l'insuffisance des marges d'autofinancement. Déjà, en 1966, la loi instituant une déduction fiscale de 10 % du prix de revient de la plupart des biens d'équipement livrés ou commandés entre le 15 février et le 31 décembre 1966 avait partiellement répondu à nos vœux.

Cependant, le traitement ainsi appliqué aurait été plus bénéfique si, comme nous l'avions demandé alors, il avait été poursuivi plus longtemps et si son efficacité n'avait pas été atténuée par

une politique — équitable certes, mais alors inopportune — de recherche de la vérité des prix des entreprises publiques. En matière économique, il existe des priorités redoutables et des choix souvent difficiles : il aurait fallu, alors, prendre le risque de maintenir encore quelque temps certaines charges pesant sur le contribuable au prix d'une plus forte expansion, qui aurait naturellement profité à l'ensemble de la nation, plutôt que de déplacer cette charge sur l'usager, au risque de voir diminuer le rythme de croissance de la production et de ralentir ainsi la progression du bien-être général. La question se pose, à cet égard, de savoir si les nouvelles décisions adoptées en vue de l'aide à l'investissement permettront d'atteindre pleinement les objectifs recherchés.

Ces mesures sont fiscales et financières.

a) *Les mesures d'ordre fiscal* reprennent, pour l'essentiel, le dispositif de 1966, en l'amendant, pour permettre aux entreprises d'améliorer plus rapidement leur situation de trésorerie. Ainsi pourront-elles bénéficier d'une déduction de 10 % à raison des matériels retenus sur une liste un peu plus étendue que celle de 1966, à condition que ceux-ci aient été commandés après le 1^{er} mai 1968 et livrés entre le 1^{er} septembre 1968 et le 31 décembre 1969 ou au cours de 1970, s'ils ont été commandés entre le 1^{er} mai 1968 et le 1^{er} juin 1969. La même déduction s'appliquera aux acomptes payés entre le 1^{er} mai 1968 et le 31 décembre 1970 s'il s'agit de matériels dont le délai de livraison est exceptionnellement long, étant observé, toutefois, que la commande devra être passée entre le 1^{er} mai 1968 et le 1^{er} juin 1969.

Si la durée d'imputation reste de cinq années après celle de l'investissement, l'innovation majeure que comporte le texte portant aide à l'investissement est l'option possible de déduction sur le montant de l'impôt sur les sociétés ou de la T. V. A. collectée, le taux étant dans ce dernier cas ramené de 10 à 5 %.

Parallèlement, le Gouvernement pour encourager les investissements par une diminution de leur coût, a décidé de supprimer pour toutes les immobilisations acquises à compter du 1^{er} septembre 1968 les restrictions à la déduction de la T. V. A., déduction qui, pour les investissements de 1968, réalisés par des entreprises nouvellement assujetties à la taxe ou portant

sur des biens précédemment exclus du droit à imputation, ne pouvait être admise, jusqu'ici, que pour une fraction (70 ou 50 % selon le cas) de son montant.

b) *Les mesures financières* doivent permettre aux entreprises de financer leurs programmes de développement en bénéficiant de conditions exceptionnelles : celles-ci leur sont offertes sous la forme soit de bonifications d'intérêts s'appliquant aux émissions réalisées ou aux prêts consentis par certains établissements bancaires, soit de prêts de l'Etat sur ressources du F. D. E. S., soit de primes de développement et d'adaptation industriels. Les critères retenus à cet effet nous paraissent bons, qu'il s'agisse de l'adaptation à la concurrence internationale, de la mise en œuvre des technologies de pointe, du renforcement d'activités industrielles, ou de l'établissement de programmes permettant la création d'emplois.

En outre, en vue d'alléger les charges des entreprises, il a été également prévu de réduire le taux de la taxe sur les salaires versés à compter du 1^{er} novembre 1968.

Ces mesures seront-elles suffisamment efficaces pour que l'investissement productif, gage de l'expansion, puisse être développé au cours des prochains mois ? S'agissant de l'aide à l'investissement, on est en droit d'être circonspect : en se reportant aux résultats connus à l'heure actuelle de l'intervention effectuée dans des conditions à peu près analogues en 1966, force est en effet de constater que celle-ci n'a permis qu'un développement supplémentaire de l'investissement de l'ordre de 20 %, les entreprises ayant marqué une certaine réticence à utiliser les facilités alors offertes. Qu'en sera-t-il aujourd'hui ? Il apparaît probable que, plus encore qu'il y a deux ans, les avantages consentis par les pouvoirs publics ne bénéficieront qu'aux industries qui trouvent dans leurs marges bénéficiaires des possibilités d'autofinancement. Encore faut-il souligner que dans les secteurs d'activité où le financement est assuré directement ou indirectement par l'Etat, les restrictions de crédits et l'étalement de certains programmes envisagés sont susceptibles de freiner la propension à investir que le relèvement du plafond de la sécurité sociale, à partir du 1^{er} janvier 1969, amenuiserait encore.

En réalité, les mesures adoptées, inspirées d'une intention que nous considérons excellente, puisqu'elles tendent à soutenir

l'expansion, risquent d'être moins efficaces que le Gouvernement le souhaiterait pour le motif qu'elles ouvrent seulement des perspectives conjoncturelles au lieu de s'insérer dans le cadre d'une politique économique globale qui nous fait défaut. Trop d'incertitudes demeurent dans ce domaine : la discipline des prix notamment, toujours recherchée, ne paraît pas avoir procuré, jusqu'ici, toutes les satisfactions qu'on était en droit d'en attendre. Comment investir dans de telles conditions !

Le problème de l'investissement productif est en effet d'abord un problème de financement : tant que la hausse des charges de toute nature — et éventuellement celle des tarifs publics — que supportent les entreprises françaises n'aura pas été contenue, leurs marges de profit, et portant leur taux d'autofinancement, ne leur permettront pas d'envisager sans crainte le développement de leurs investissements. La solution ne consiste pas à offrir aux industries des facilités, généralement d'ordre fiscal, qui les aident à franchir des passes dangereuses, c'est-à-dire à les assister ; il s'agit de leur permettre d'effectuer le parcours difficile de la compétitivité, notamment en remédiant aux insuffisances de notre système bancaire : les difficultés que dans ce domaine les entreprises françaises éprouvent actuellement démontrent amplement la nécessité d'un organisme public spécialisé dans le financement des investissements : nous souhaitons que le Gouvernement en prenne rapidement conscience et en propose prochainement la création.

CHAPITRE III

LES REVENUS

La reprise économique attendue par le Gouvernement à partir du mois d'octobre 1968 nécessite une progression sensible de la demande intérieure, elle-même fonction, d'une part, du niveau des revenus des ménages, et d'autre part de la hausse des prix. Quand les salariés auront, grâce aux augmentations de ressources obtenues après la crise de mai 1968, épongé les pertes de revenus alors subies, l'expansion pourra être amorcée, et, de nouveau, soutenue par une poussée de la consommation, à moins que la discipline des prix ne se relâche.

Sans doute, faudra-t-il de longues études pour démêler l'écheveau des motifs et des mobiles qui ont conduit plusieurs millions de travailleurs à cesser leur travail au cours des mois de mai et de juin derniers. Cependant, il apparaît d'ores et déjà incontestable que la faible progression de leurs revenus au cours des mois précédents a suscité chez bon nombre de ceux-ci des mouvements de protestation et entretenu un vif esprit de revendication.

I. — La lente progression des revenus des ménages en 1967.

Il ressort de l'examen des Comptes de la Nation de l'année 1967 que, pris dans son ensemble, le revenu brut des ménages avait progressé en 1967 moins qu'en 1966 (7,5 % contre 7,8 %). En effet, le taux de croissance de la masse des salaires nets, avec 7,2 % en 1967, était le plus faible enregistré depuis plusieurs années. Diverses causes peuvent être invoquées à ce sujet, notamment la diminution du rythme de progression des salaires industriels en raison d'une réduction de la durée du travail et l'augmentation un peu moins forte du nombre des salariés.

Evolution des revenus des ménages (1966-1967).

	MILLIONS DE FRANCS		INDICE année précédente : 100.	
	1966	1967	1966	1967
Salaires nets.....	173.844	186.358	108,0	107,2
Prestations sociales et assistance...	90.158	98.725	110,3	109,5
Revenu brut des entrepreneurs industriels	102.990	108.974	104,9	105,3
Intérêts, dividendes, fermages.....	11.589	12.271	107,4	105,9
Autres ressources.....	24.751	27.356	109,7	110,5
Revenu brut.....	403.332	433.684	107,8	107,5
Moins :				
Cotisations sociales.....	5.455	6.189	119,6	113,5
Impôts directs.....	22.276	23.051	107,1	109,3
Autres opérations de répartition....	20.650	22.306	108,6	108,0
Opérations de répartition.	48.381	51.546	109,0	106,5
Revenu disponible.....	354.951	382.138	107,6	107,2

Source : Comptes de la Nation de l'année 1967.

La majoration des revenus sociaux en 1967 est, elle aussi, restée inférieure à celle de l'année précédente (+ 9,5 % contre + 10,3 %) par suite d'un ralentissement de l'évolution tant des allocations maladie, maternité, décès (+ 10,8 % contre + 13,1 %), des prestations familiales versées par les administrations (+ 4,9 % contre + 5,7 %) que des retraites (+ 12,3 % contre + 13,4 %).

En définitive, la croissance du revenu disponible des ménages, qui était en 1966 de 7,6 %, a été au cours de l'année dernière ramenée à 7,2 %, alors que la hausse des prix était demeurée à peu près identique au cours de ces deux années : en d'autres termes, le pouvoir d'achat des ménages a été réduit en 1967. C'est en vue d'effectuer ce « rattrapage » des revenus que les organisations syndicales ont demandé et obtenu, lors des accords de Grenelle, une révision sensible des salaires.

II. — Les augmentations de salaires obtenues pour 1968.

Les résultats de l'enquête trimestrielle établie par le Ministère des Affaires sociales sur les taux des salaires horaires sont regroupés dans le tableau suivant :

Indice des taux des salaires horaires (1966-1968).

	1966	1967	1968
<i>a) Indice d'ensemble.</i> (Base 100 au 1 ^{er} janvier 1956.)			
Janvier	211,6	223,8	237,5
Avril	215,1	227,3	240,5
Juillet	218,2	231,1	265,3
Octobre	221,0	233,6	
<i>b) Hausses trimestrielles.</i> (En pourcentage.)			
Premier trimestre	1,7	1,6	1,3
Deuxième trimestre	1,4	1,7	10,3
Troisième trimestre	1,3	1,1	
Quatrième trimestre	1,3	1,7	
Moyenne annuelle	5,8	6,1	

Source : Ministère des Affaires sociales.

La lecture de ces données statistiques suscite plusieurs observations :

— la hausse du taux des salaires horaires observée traditionnellement au premier trimestre de l'année est nettement plus faible en 1968, si on la compare à celle enregistrée au cours de

la même période pour les deux années précédentes. Il est vrai qu'elle fait suite à une majoration sensiblement plus élevée (+ 1,7 %) au cours du quatrième trimestre de 1967 par rapport à celle notée jusque-là (+ 1,4 % en 1965 et + 1,3 % en 1966) ;

— la forte augmentation obtenue au cours du second trimestre rend compte des résultats des accords de Grenelle ; en effet, *dans le seul mois de juin 1968*, les salaires ont progressé en moyenne de 7,34 %, et, depuis le début de l'année, le taux d'accroissement de ceux-ci est de 11,7 %. Il convient à cet égard de rappeler que les accords de Grenelle ont prévu, outre une progression plus importante des bas salaires, une majoration de 7 % pour le premier semestre de 1968, majoration qui devrait être suivie, le 1^{er} octobre 1968, d'un nouveau relèvement de 3 %.

Aussi, interrogés par l'I. N. S. E. E. sur la progression envisagée des salaires, les industriels ont indiqué que celle-ci serait pour l'année en cours de 12,8 % ; cette estimation paraît cependant faible et il faut s'attendre plus vraisemblablement à une augmentation d'environ 13,5 % de la valeur réelle. Or, si la progression de la masse des salaires bruts en 1968 avait été celle prévue dans l'annexe au rapport économique et financier, le taux de croissance de ceux-ci aurait été cette année d'environ 7,7 % ; compte tenu de la clause générale de l'accord de Grenelle, qui comporte une augmentation supplémentaire de 4,3 % au 1^{er} juin ou de 5,2 % au 1^{er} octobre sur l'évolution antérieurement prévisible, et compte tenu de la majoration substantielle du S. M. I. G. (de 35 % au 1^{er} juin dans les activités non agricoles et de 59 % dans l'agriculture), force est alors de souligner que les accords de Grenelle ont fait prendre un an « d'avance » à la hausse des salaires telle qu'elle était envisagée pour l'année 1968 ; mais, en réalité, cette hausse — ainsi que nous l'avons déjà indiqué — a généralement permis aux salariés de rattraper — du moins momentanément — le retard pris par rapport aux autres détenteurs de revenus.

Il convient néanmoins d'observer que le relèvement des taux horaires et du S. M. I. G. pourrait provoquer notamment la fermeture ou le débauchage dans certaines entreprises économiquement marginales et la réduction du *revenu des exploitants agricoles*.

Il apparaît en effet que l'application des accords de Varenne pourrait entraîner, selon les estimations des comptables nationaux, une diminution de celui-ci de 2 à 4 % en 1968 : les organisations

agricoles, pour leur part, évaluent la baisse du revenu agricole, pour l'année en cours, à 6,5 % en francs de valeur constante. En tout état de cause, il est probable que, par suite de l'accroissement des charges de toutes natures, et de l'application d'une politique de stabilisation des prix agricoles, recherchés au niveau européen, les agriculteurs français verront en 1968 leurs ressources progresser à un taux nettement inférieur à celui de 4,8 % par an en moyenne fixé par le V^e Plan.

C'est dire que les subventions très lourdes affectées cette année au soutien des marchés agricoles n'auront guère amélioré le sort de la plupart des agriculteurs : sans doute ceux qui produisent des matières premières comportant peu de valeur ajoutée, des céréales par exemple, y tireront-ils des bénéfices supplémentaires, mais ceux qui, beaucoup plus nombreux, fournissent des produits transformés tels que la viande n'y trouveront guère d'avantages nouveaux. Il semble, dans ces conditions, que la politique de soutien des cours, actuellement pratiquée, ne saurait efficacement résoudre les problèmes d'excédents : en effet, le fait pour l'Etat d'éponger des excédents est considéré par certains producteurs comme l'assurance de pouvoir écouler de nouveaux excédents : c'est en quelque sorte, pour eux, une incitation à produire sans qu'ils aient à se préoccuper de l'existence de débouchés.

Une telle politique, qui crée des charges insupportables pour le budget de la nation sans que la majorité des agriculteurs en obtiennent un réel profit, tend alors à élargir le fossé entre deux formes d'agriculture, l'une moderne, compétitive, généralement celle des régions céréalières, et l'autre, moins outillée, plus artisanale, essentiellement celle des régions de polyculture ou d'élevage.

III. — Les disparités de revenus.

Les hausses de rémunérations obtenues en mai et juin derniers, qui ont été considérées par les organisations syndicales comme un moyen de rattrapage, par les chefs d'entreprise plus souvent comme une anticipation, n'ont, en réalité, pas permis d'atténuer les importants écarts de rémunérations observés, soit entre les sexes, soit entre les diverses catégories socio-professionnelles, soit entre les régions.

— *Les disparités de revenus entre les personnels féminins et masculins* : les majorations de rémunérations n'ont pas été corrigées de manière à faire disparaître des inégalités choquantes entre les revenus versés aux hommes et aux femmes : si, dans certains cas, on constate entre les agents masculins et féminins un degré de qualification différent, il n'est pas normal que les employeurs en tirent argument pour diminuer de manière systématique les salaires alloués au personnel féminin. Aucune justification sérieuse ne permet d'expliquer que les hommes gagnent encore maintenant 31 % de plus que les femmes chez les employés, 45 % chez les cadres moyens, 55 % chez les ouvriers et 61 % chez les cadres supérieurs.

— *Les disparités de revenus selon les catégories professionnelles* : même compte tenu des revalorisations de salaires déjà appliquées, force est de reconnaître qu'un salarié sur cinq en France gagne encore moins de 582 F par mois, alors qu'un salarié sur onze gagne plus de 1.940 F par mois. Entre ces deux groupes extrêmes, les femmes manœuvres, d'une part, qui perçoivent 556 F par mois, et les cadres administratifs supérieurs, d'autre part, qui reçoivent mensuellement 4.250 F en moyenne, l'écart est de 1 à 7,6. Entre ces extrêmes, se trouvent près des deux tiers des salariés (65 % des hommes et 57 % des femmes) qui touchent actuellement entre 582 F et 1.940 F par mois.

— *Les disparités de revenus entre les régions* : si certains produits, notamment d'alimentation, sont obtenus à de meilleurs prix sur les lieux de production, on ne saurait en prendre prétexte pour établir des écarts très importants entre les rémunérations allouées aux personnels. Or le salaire moyen dans la Creuse demeure inférieur de 33 % à la moyenne nationale, alors que le salaire moyen à Paris est supérieur de 34 % à ladite moyenne.

Ces disparités sont graves, et il est à craindre que, par le jeu de l'augmentation des salaires puis des coûts de production et des prix, elles ne deviennent plus inquiétantes encore. Dans une étude récente consacrée aux conditions de vie des ménages français, l'I. N. S. E. E., après avoir recensé les revenus « par unité de consommation » de près des trois quarts des familles de Français actifs, indique que les écarts observables sont considérables : en effet, ils s'échelonnent de 100 F par mois — par unité de consommation — à plus de 1.500 F et même au-delà de 2.000 F, soit une hiérarchie de l'ordre de 1 à 20. Encore ne retient-on dans cette analyse que les revenus moyens de groupes de familles : ont été

éliminés, en effet, les cas extrêmes, c'est-à-dire les ressources les plus faibles des personnes non actives et celles les plus élevées perçues par les personnes exerçant des professions libérales ou titulaires de revenus mobiliers.

En fait, bien que les statistiques fiscales fournissent des écarts encore plus étonnants, puisqu'ils sont de 1 à 585, la constatation de disparités de l'ordre de celle de 1 à 20, ci-dessus soulignée, permet de comprendre, sinon de justifier, les griefs, les revendications, les révoltes des mois de mai et juin derniers ; ces disparités apparaissent, en effet, de plus en plus insupportables dans une société où, notamment sous l'aiguillon de la publicité, l'invitation à la consommation de biens de toutes sortes est lancée au plus grand nombre, alors que la plupart, faute de ressources suffisantes, ne peuvent tirer profit d'une telle abondance.

CHAPITRE IV

LES PRIX

Pour tenter de conserver les avantages acquis à la suite de l'augmentation de leurs revenus, les salariés savent bien qu'il faut éviter une montée rapide des prix qui risquerait de les priver rapidement des gains supplémentaires obtenus. Les pouvoirs publics, de leur côté, ne peuvent pas ne pas être préoccupés par l'augmentation des coûts de production, donc par la hausse des prix des produits en résultant. Certes cette accélération peut être d'autant mieux contenue que la productivité sera plus grande, que la pression de la concurrence étrangère, et notamment communautaire sera plus nette ; mais le danger est latent de voir brusquement se dérouler la spirale salaires-prix et l'économie nationale submergée par une vague inflationniste. C'est pour éviter de tels risques que la politique des prix a été sérieusement révisée après les événements du printemps de 1968 ; nous aurons à en examiner les linéaments après avoir fait le point de la situation actuelle des prix.

I. — L'évolution récente des indices des prix de gros et de détail.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des indices des prix de gros et de détail, moyenne des années 1965, 1966, 1967, et mensuellement pour l'année en cours.

Indices des prix de gros et de détail (1965-1968).

	PRIX de gros (base 100 en 1949).	RYTHME annuel.	PRIX à la consommation des familles de condition modeste (base 100 en 1962).	RYTHME annuel.
Moyenne 1965.....	201,1	+ 1,5	111,1	+ 2,5
Moyenne 1966.....	205,6	+ 2,2	114,1	+ 2,7
Moyenne 1967.....	203,9	— 0,8	117,2	+ 2,7
1968 :				
Janvier	205,5	— 0,1	120,5	+ 4
Février	205,4	— 0,2	120,6	+ 4
Mars	203,9	— 0,9	120,7	+ 3,8
Avril	201,0	— 1,1	121,0	+ 4
Mai	206,0	+ 0,8	(a) 121,4	+ 4,1
Juin	(a) 202,4	+ 0,7	(a) 121,8	+ 4,5
Juillet	(a) 204,3	+ 1,8	(a) 122,2	+ 4,5
Août	(a) 206,3	+ 1,9	(a) 122,8	+ 4,7
Septembre	(a) 207,5	+ 2,4	(a) 123,6	+ 5

(a) Chiffres provisoires.

Source : I. N. S. E. E.

L'évolution des prix, au cours des premiers mois de 1968, ne manquait pas d'inquiéter. Faut-il rappeler en effet que la hausse de ceux-ci au stade de la consommation, telle qu'elle avait été prévue dans les hypothèses économiques pour 1968 était de l'ordre de 3 %, alors qu'à aucun moment avant les événements du printemps dernier, le rythme annuel de progression des prix n'a été inférieur à 3,8 %. Certes l'augmentation des salaires décidée au mois de juin devait avoir des répercussions dans ce domaine et provoquer une accentuation du mouvement ascendant déjà observé, mais cette accentuation apparaît continue et d'autant plus difficile à contenir qu'elle porte à la fois sur les prix de gros et de détail.

A. — L'AUGMENTATION SENSIBLE DES PRIX DE GROS

L'indice général des prix de gros, après une baisse moyenne de 0,8 % au cours de l'année écoulée, avait encore diminué au cours des quatre premiers mois de l'année en cours : au mois d'avril 1968 on enregistrait même une réduction annuelle de 1,1 % environ ; cependant dès le mois suivant, la tendance à la baisse qui était apparue, sans discontinuité depuis le mois de décembre 1967, faisait place à une évolution de sens inverse, hausse d'abord inférieure à 1 % pendant les mois de mai et juin 1968 et qui progressait nettement depuis le mois de juillet et en septembre par rapport à la même période de l'année dernière, on notait un rythme annuel de 2,4 %.

Ce renversement de la tendance est dû essentiellement à la hausse :

1° *Des produits alimentaires* (qui interviennent pour 40 % dans le calcul de l'indice des prix de gros). Les farineux et féculents, le cacao, le café, le sucre et les viandes abattues ont été en effet payés plus cher alors que dans le même temps certaines baisses portaient sur les lapins et les volailles, sur les œufs et les produits laitiers, sur les corps gras alimentaires.

2° *Des produits industriels* (qui représentent 45 % de l'indice général des prix de gros), et notamment des produits d'extraction divers, du caoutchouc, des textiles, du bois tandis que des diminutions de prix étaient enregistrées sur les cuirs et les corps gras industriels.

En revanche les prix *des combustibles et de l'énergie* (soit 15 % de l'indice des prix de gros) se maintenaient à peu près au même niveau.

B. — LA HAUSSE IMPORTANTE DES PRIX DE DÉTAIL

Le rythme annuel de progression de l'indice national des prix à la consommation des familles de condition modeste (259 articles) n'a cessé depuis le début de l'année en cours — à l'exception du mois de mars — d'être égal ou supérieur à 4 % alors que, rappelons-le, selon les prévisions établies pour l'année entière le glissement des prix de détail devait être de l'ordre de 3 % ; même au mois

d'août dernier, résultat le plus récent connu au moment de la rédaction du présent rapport, il s'est élevé à 4,7 % alors que les nouvelles hypothèses établies par le Gouvernement après les événements du printemps 1968 indiquaient une croissance annuelle de ces prix limitée à 5 %. Nous avons déjà atteint ce plafond dès le mois de septembre en comparaison avec la même période de 1967 ; or, dans le domaine des prix, les conséquences de ces événements n'ont pas encore été complètement ressenties : la demande intérieure n'a pas encore été franchement accentuée et la reconstitution des stocks menée à bien.

Une remarque doit retenir l'attention : l'augmentation des prix de détail a affecté presque tous les postes de dépenses : ainsi on observe la majoration des prix :

1° *Des aliments et des boissons* (45 % de l'ensemble), notamment de la charcuterie, des boissons, du prix des restaurants et des produits à base de farine, essentiellement du pain dont le prix en deux mois, de mai à juillet, a augmenté de 8,4 %.

2° *Des services* (18,5 % de l'ensemble) : c'est le cas notamment du groupe « habitation » (construction et réparation d'appartements, charbon, literie), du groupe « transports » (essence et transports publics), du groupe « hygiène et soins » (blanchissage, nettoyage, coiffure), étant observé toutefois que par suite de la diminution du ticket modérateur des remboursements des services médicaux ramené de 30 à 25 %, la hausse dans ce dernier groupe est au total peu sensible.

3° *Des produits manufacturés*, les majorations observées dans ce secteur étant cependant relativement modérées.

Certes ainsi que nous l'avons déjà indiqué, les derniers renseignements statistiques en notre possession permettent de constater que la hausse des prix de détail est actuellement contenue dans les limites de la progression annuelle de 5 % retenue par le Gouvernement à la suite des événements de mai 1968. Cependant force est de constater qu'il reste encore à obtenir les indices de trois mois d'ici à la fin de la présente année et qu'aucun signe ne permet de conclure que la progression des prix sera freinée d'ici là. Le Gouvernement affecte pourtant un certain optimisme fondé sur l'efficacité escomptée de la politique de discipline des prix mise en place.

II. — La politique des prix.

Les erreurs du passé ont, semble-t-il, servi de leçons et le Gouvernement ayant à maîtriser les prix pour éviter l'instauration d'une inflation galopante a préféré à la pratique du blocage dont nous avons pendant des années dénoncé les effets néfastes, notamment la stérilisation de l'investissement productif, un système beaucoup plus souple, l'encadrement conventionnel.

Cette politique de concertation des prix nous paraît excellente dans ses intentions et judicieuse dans ses modalités ; force est cependant de reconnaître objectivement qu'elle ne procure pas toutes les satisfactions qu'on était en droit d'en attendre car l'Etat semble paradoxalement le plus disposé à en compromettre les résultats.

A. — DES INTENTIONS EXCELLENTES

Les Pouvoirs Publics, en incitant les chefs d'entreprise et les commerçants à la discipline des prix ont entendu préserver le pouvoir d'achat supplémentaire obtenu en 1968 par toutes les catégories de consommateurs.

L'expansion de la demande intérieure souhaitée par le Gouvernement ne doit pas en effet s'accompagner d'une hausse massive des prix. Pour écarter un tel risque, il est apparu opportun de recourir à une action concertée entre l'administration et les agents économiques, compte tenu notamment des résultats satisfaisants de la campagne de stabilisation lancée au début de l'année, à la suite de l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée. Aussi est-il demandé à ces agents économiques de rechercher la compensation de leurs charges nouvelles, non dans la hausse des prix et des marges mais dans l'augmentation de la production et de leur chiffre d'affaires. En retour, l'administration devrait mettre en jeu des incitations de nature à faciliter l'obtention de ces résultats.

B. — DES MODALITÉS JUDICIEUSES

La politique des prix se fonde sur la participation concertée et la mise en œuvre de puissants moyens d'information et de publicité.

1° *La participation concertée.*

La participation concertée a déjà constitué au mois de janvier dernier un moyen bien adapté de freinage de la hausse des prix consécutive à l'extension du régime de la T. V. A. à la distribution ; mis à part le glissement de 1 % des prix à la consommation en un mois, le pari de maintenir dans des limites raisonnables la poussée des prix a pu ainsi être gagné. Désormais, cette participation concertée doit permettre de mener une action efficace essentiellement sur les trois points suivants :

a) *La discipline dans le cadre des contrats de programme* : les industriels ayant souscrit des contrats de programme sont autorisés à majorer les prix pratiqués fin mai dans la limite de 3 %, plafond jugé par le Gouvernement compatible avec le maintien du niveau de l'emploi.

En cas de majorations supérieures, des discussions sont prévues, cas par cas, avec l'administration : c'est là l'avantage essentiel de la formule des contrats de programme sur celle du blocage général et autoritaire des prix telle qu'elle avait été pratiquée, notamment lors de l'établissement du plan de stabilisation en 1963. Dans la procédure plus souple des contrats de programme, les professionnels retrouvent, dans la limite du plafond déterminé, la liberté de fixer leurs prix, à condition bien entendu qu'ils s'engagent vis-à-vis de l'administration à respecter les objectifs du plan et à tenir compte de la conjoncture économique.

b) *Des discussions pour éviter des hausses successives* : l'administration a non seulement pris des contacts avec 75 % environ des professionnels du commerce d'alimentation et avec 25 % de ceux du commerce non alimentaire, mais a, en outre, cherché à mettre en présence tous ceux qui, à l'intérieur d'un secteur donné, participent à la fabrication et à la commercialisation d'un même produit : l'effet de cette concertation verticale de l'usine au magasin, a permis d'écartier du moins temporairement les dangers d'une brusque flambée des prix en évitant que chaque intermédiaire répercute plus ou moins abusivement la hausse intervenue au stade précédent.

c) *L'extension de la réglementation générale des prix* : applicable à l'ensemble des activités de commerce et des services, un régime nouveau de liberté conventionnelle des prix a été institué : les entreprises des secteurs de la distribution et des prestations de

services sont désormais soumises à l'obligation de tenir à la disposition des services de contrôle la nomenclature des prix des prestations et des marges commerciales pratiqués à la date du 30 avril 1968, la liste des modifications intervenues depuis cette date et les justifications correspondant à ces modifications.

L'originalité de cette nouvelle réglementation générale est qu'elle revêt aux différents stades de la distribution, un aspect contractuel : en effet, toutes les marges commerciales et tous les prix des prestations de services peuvent être déterminés sous la responsabilité des entreprises, sous réserve que des engagements nationaux soient préalablement souscrits par les organismes représentatifs des professions intéressées, ces engagements nationaux étant toutefois adaptés aux conditions locales.

En ce qui concerne les entreprises restées en marge de ces accords, il est stipulé que leurs prix pourront être réglementés. C'est dire que la nouvelle politique des prix ainsi appliquée est plus sévère que la précédente, car il est apparu indispensable de surveiller très étroitement les marges commerciales et les prestations de services comme les prix à la production.

2° La mise en œuvre de moyens puissants d'information et de publicité.

Pour mener cette action générale de régulation des prix et d'augmentation de la consommation, le Gouvernement a invité les grandes organisations professionnelles et les entreprises les plus importantes susceptibles d'influencer de façon déterminante le niveau des prix (grands magasins, magasins succursalistes, coopératives) à participer à des opérations ayant pour but notamment de proposer pendant un certain temps des articles à des prix déterminés.

Parallèlement, une action d'information est menée sous la responsabilité de l'administration, sous la forme d'insertions publicitaires dans la presse, d'annonces radiophoniques ou d'affichage public dans un certain nombre de centres urbains importants : c'est ainsi que la dernière campagne nationale pour l'expansion dans la discipline des prix a été lancée à partir du 15 septembre dernier en vue d'aiguiller le comportement et le choix du consommateur : elle a permis d'établir un réseau de près de 250.000 points de vente à travers le pays. Cependant, ces moyens mis en œuvre

n'ont jusqu'ici freiné la hausse des prix que dans des branches d'activité dépendant du secteur privé ; continuant à donner le mauvais exemple, l'Etat s'est empressé de renchérir les tarifs publics, mettant ainsi les entreprises dans des conditions difficiles puisqu'elles doivent de la sorte supporter des charges accrues mais sont tenues de respecter des engagements de prix qui ne tiennent que partiellement compte des majorations ainsi intervenues.

C. — LE MAUVAIS EXEMPLE FOURNI PAR L'ÉTAT

Relancer la demande en maîtrisant les prix sur le marché, tel apparaît l'objectif principal poursuivi par le Gouvernement dans le domaine économique ; mais la vigilance qu'il apporte à scruter l'horizon des prix du secteur privé n'est pas — tant s'en faut — aussi ferme quand il s'agit des prix des entreprises publiques. Non, certes qu'il ne faille pas envisager la progression de ces derniers ; nous avons déjà, en maintes occasions, souligné que les entreprises publiques devaient, comme toutes autres, rechercher la rentabilité et faire payer non aux contribuables mais aux usagers ou aux consommateurs les services rendus.

La liberté des prix dans le secteur public doit constituer un impératif permanent : cependant l'Etat doit agir avec clairvoyance et ne décider les indispensables réajustements des tarifs publics que dans une période où la conjoncture est favorable. Sans doute est-il normal, dans une situation fragile, que des modifications de prix soient reportées pour éviter qu'elles ne viennent renforcer un processus inflationniste débutant. Ce sont des motifs d'opportunité — non pas politique, comme la peur de remettre en cause de vieux mythes — mais économique qui doivent inspirer dans ce domaine l'action du Gouvernement : c'est pour ne pas en avoir pris complètement conscience ces temps derniers qu'il paraît donner le mauvais exemple en laissant croire qu'il s'accorde des libertés qu'il refuserait au secteur privé.

Les hausses de prix décidées par l'Etat après les événements de mai dernier ont été en effet nombreuses : sans qu'il soit question d'en dresser l'inventaire exhaustif, notons qu'après le relèvement des prix de l'essence, après celui de 10 % des prix des cigarettes intervenu au mois d'août, les tarifs du gaz et de l'électricité ont été majorés de 3 % en septembre, ceux de la S. N. C. F. de 4,7 % et ceux du téléphone de 8 % en moyenne en octobre. Pour le mois

de novembre, il est prévu d'appliquer le tarif doublé de la vignette automobile pour les voitures de plus de 7 CV et, dès le début de 1969, les majorations inscrites dans la loi de finances pour cette année pourraient concerner l'essence, le fuel, les timbres-poste, etc.

Rappelons-le, c'est le moment choisi pour appliquer les augmentations de prix qui ne nous paraît pas judicieux : ce n'est pas la progression en elle-même dès lors qu'elle est justifiée. Nous persistons en effet à penser, sur le fond du problème, que, comme il est indiqué fort justement dans le rapport Nora sur la gestion des entreprises publiques, « il n'est pas évident qu'une tarification plus élevée soit, à moyen terme, plus néfaste pour le niveau des prix que ne l'est le financement au moyen de ressources fiscales de déficits provoqués par des tarifs trop bas » ; nous estimons toutefois que les décisions à prendre doivent être appliquées en fonction des urgences et des dangers auxquels l'économie nationale a à faire face.

Pour que soit préservé le pouvoir d'achat supplémentaire obtenu par les salariés, à la suite des accords de Grenelle, les pouvoirs publics doivent tenir le plus grand soin des facteurs psychologiques qui, dans le domaine des prix, ont souvent joué un rôle déterminant : une enquête récente établie par un institut d'opinion publique n'a-t-elle pas révélé à cet effet que 36 % des personnes interrogées estiment que les prix augmenteront un peu plus vite que les salaires et 33 % à peu près autant et qu'au total 82 % de celles-ci pensaient que les événements de mai et juin n'auraient pas d'effet favorable sur l'évolution de leur niveau de vie.

Au moment où l'activité économique marque un mouvement de reprise et avec elle la consommation des ménages, au moment où les commerçants se réapprovisionnent et reconstituent leurs stocks à partir de produits fabriqués depuis l'augmentation des hausses de coûts, consécutives aux événements de mai, au moment où les chefs d'entreprise peuvent être tentés d'accroître de manière inconsidérée leurs prix, il y a là une indication intéressante qui devrait susciter des décisions plus réalistes de la part du Gouvernement : d'une part, l'instauration d'une taxation souple, secteur par secteur, de manière à agir efficacement quand une profession a fait montre d'une grande indiscipline — comme ce fut le cas récemment pour les ventes publiques de cuirs et peaux — d'autre part, la vérité des prix des entreprises publiques, certes,

mais selon des doses judicieusement calculées et à des moments appropriés, de manière à éviter de casser le rythme de l'expansion et de laisser se développer des tensions inflationnistes.

Ainsi pourrions-nous être prémunis contre les difficultés inhérentes aux séquelles des erreurs passées ; il n'est plus possible en effet d'admettre que la masse budgétaire s'accroisse de 150 % en dix ans, alors que dans le même temps la production industrielle ne progresse que de 65 % et que la hausse des prix entraînée par ce déséquilibre soit limitée à 48 %... Certes celle-ci a pu être contenue parce qu'un grand effort de productivité et de compression des dépenses a été accompli dans les entreprises — supprimant d'ailleurs un nombre important d'emplois rémunérés — mais aussi parce que les prix ont été bloqués par des mesures autoritaires, au grand dommage de la reconstitution et du développement de notre instrument économique productif. Il n'est plus possible non plus d'admettre que notre capital productif, en vertu des lois inexorables de l'économie politique, fasse encore les frais d'une tension continue sur les prix.

Ce sont des erreurs aussi lourdes que les propositions ci-dessus présentées devraient corriger : puisse le Gouvernement accepter de les prendre en considération !

CHAPITRE V

LA MONNAIE ET L'ÉPARGNE

Expression de la conjoncture économique, l'évolution de la monnaie et du crédit a été caractérisée, en 1967, par une expansion des liquidités monétaires résultant de la politique de relance pratiquée: les pouvoirs publics et les autorités monétaires ont, en effet, mené alors une action concertée tendant à respecter simultanément trois impératifs, à savoir faciliter la reprise de l'activité économique, accélérer la formation de l'épargne et maintenir la stabilité de la monnaie. Parallèlement à la politique gouvernementale de soutien conjoncturel, la Banque de France décidait de supprimer certaines contraintes imposées jusque-là aux banques ; par ailleurs, des mesures importantes étaient adoptées :

- les mouvements de capitaux à court terme avec l'étranger étaient totalement libérés ;
- de nouveaux mécanismes de la liquidité bancaire étaient mis en place.

Aussi, trois remarques générales peuvent être présentées pour l'année écoulée :

a) *Le développement des crédits à l'économie a été plus accentué* : l'ensemble des crédits aux particuliers et aux entreprises, à l'exclusion des prêts aux collectivités publiques, s'est accru de 44,9 milliards de francs, soit de 16,9 %, au lieu de 34,4 milliards (+14,9 %) en 1966.

b) *Toutes les catégories de crédits, quel que soit leur terme, ont été en progression plus rapide qu'en 1966* pour les concours consentis à l'agriculture (+ 6,1 % contre + 4,4 %), à l'industrie et au commerce (+ 17,6 % contre + 14,7 %), de même niveau pour les crédits au logement (+ 13,5 % contre + 11,4 %) ; elle a été cependant ralentie en ce qui concerne les ventes à tempérament (+ 1,2 % contre + 1,3 %).

c) *Les crédits distribués par les banques ont connu une croissance accélérée (+ 19,6 % contre + 15,3 % en 1966) : ceci explique que la progression des concours consentis en 1967 par les banques a représenté 55 % de l'accroissement de l'ensemble des crédits au lieu de la moitié ou moins les années précédentes.*

Sans doute cette situation a-t-elle été profondément modifiée au cours de l'année 1968, à la suite des mesures prises après les événements du printemps dernier ; l'aide exceptionnelle apportée à certaines moyennes et petites entreprises sous forme d'avances de trésorerie, l'instauration puis la suppression du contrôle des changes, l'augmentation des taux d'escompte ont alors sensiblement affecté le marché monétaire. Faute de pouvoir disposer, à la date de rédaction de la présente note, de renseignements statistiques mis à jour par les autorités monétaires, nous ne pourrions apprécier l'effet de ces dispositions, et nous le regrettons. C'est donc seulement la situation à la veille de ces événements, c'est-à-dire à la fin du premier trimestre de 1968, que nous sommes en mesure d'examiner, en observant une fois de plus que les administrations intéressées, bien que dotées d'ensembles électroniques puissants, ne publient qu'après de longs délais les informations qu'elles détiennent.

I. — La masse monétaire.

La situation de la masse monétaire, telle qu'elle ressort du compte rendu du Conseil national du crédit pour le premier trimestre de cette année — document le plus récemment publié à la date de rédaction du présent rapport — s'établit à 239,3 milliards de francs contre 241,6 milliards à fin décembre 1967, l'expansion des moyens de paiement au cours de cette période ayant été contrariée à la suite du transfert d'une large partie des dépôts à vue (— 4,5 %) vers des placements d'épargne liquide (+ 2,1 %), et surtout vers des dépôts à terme (+ 3,6 %).

A. — LES COMPOSANTES

La contraction des disponibilités monétaires, qui se manifeste habituellement pendant le premier trimestre, a été particulièrement accusée en 1968, ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-après :

Variation des composantes de la masse monétaire.
(Premier trimestre des années 1967 et 1968.)

COMPOSANTES DE LA MASSE MONETAIRE	PREMIER TRIMESTRE	
	1967	1968
	(En milliards de francs.)	
I. — Disponibilités monétaires.		
A. — Billets en circulation	— 0,94	— 4,02
B. — Monnaies divisionnaires en circulation	— 0,10	+ 0,01
C. — Dépôts à vue	— 1,34	— 4,51
Total des disponibilités monétaires	— 2,38	— 8,52
II. — Disponibilités quasi-monétaires.		
A. — Comptes sur livrets dans les banques	+ 0,52	+ 2,18
B. — Comptes d'épargne-logement dans les banques.	+ 0,36	+ 0,25
C. — Comptes d'épargne	+ 0,01	»
D. — Dépôts à terme	+ 1,18	+ 3,64
E. — Dépôts à terme au Trésor	»	+ 0,17
Total des disponibilités quasi-monétaires ...	+ 2,07	+ 6,24
Total des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	— 0,31	— 2,28

Source : Conseil national du Crédit (rapport premier trimestre 1968).

1° *Les disponibilités monétaires* ont été nettement diminuées par rapport à l'an dernier pour la même période : en effet, les rentrées de billets, liées au retrait de la circulation de certaines coupures, ont largement excédé les sorties : le fléchissement de la circulation fiduciaire, soit 66,5 milliards de francs, très sensible (— 5,7 % contre — 1,4 % durant les trois premiers mois de 1967) s'est accompagné d'une réduction de — 3,6 % des dépôts à vue, qui tombent de 126,7 milliards au 31 décembre 1967 à 122,2 milliards au 31 mars 1968 ;

2° *Les disponibilités quasi-monétaires* gérées par le système bancaire et le Trésor ont, au cours de la période considérée, progressé de + 14,9 % contre + 8,1 % pour la même période de l'année 1967. Cette croissance est essentiellement due aux dispositions adoptées en faveur de l'épargne.

Ainsi, au cours du premier trimestre de 1968, les disponibilités monétaires et quasi-monétaires ont diminué de — 0,9 % contre — 0,2 % en 1967. De 11,8 % à fin décembre 1967, leur taux annuel d'expansion s'est trouvé ramené à 10,9 % à la fin du mois de mars 1968.

B. — LES CONTREPARTIES

La diminution correspondante des contreparties de la masse monétaire au 31 mars 1968 est inscrite dans le tableau ci-après :

Variation des contreparties de la masse monétaire.

(Premier trimestre des années 1967 et 1968.)

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	PREMIER TRIMESTRE	
	1967	1968
	(En milliards de francs.)	
I. — Or et devises.....	— 0,02	— 0,33
II. — Créances sur le Trésor public.....	+ 2,01	— 1,17
III. — Crédits à l'économie.....	— 1,55	— 0,40
IV. — Divers	— 0,77	— 0,38
Total des contreparties:.....	— 0,33	— 2,28

Source : Conseil national du Crédit (rapport premier trimestre 1968).

1° *Les avoirs en or et en devises* ont enregistré de décembre 1967 à mars 1968 un léger fléchissement de 1 % ; la balance commerciale a, au cours de cette période, continué à s'améliorer, les échanges avec l'étranger étant proches de l'équilibre. Il convient de souligner, à cet égard, que ce poste a été considérablement perturbé depuis les événements de mai 1968, les avoirs en or et en devises comptabilisés au bilan de la Banque de France n'ayant depuis lors cessé de décroître dans de graves proportions (de 29,5 milliards de francs en avril 1968 à 22,5 milliards en août 1968), et la balance commerciale subissant d'une manière moins profonde et moins continue les contrecoups de l'arrêt de la production alors observé.

2° *Les créances sur le Trésor public* ont diminué de 1,2 milliard de francs au cours du premier trimestre de 1968 alors qu'elles s'étaient accrues de deux milliards au cours de la même période de l'année précédente : compte tenu des prêts spéciaux à la construction mobilisés par la Caisse des Dépôts et Consignations auprès de la Banque de France, la réduction des recours du Trésor à la création monétaire a été un peu plus importante en 1968 qu'en 1967 : 1,7 milliard au lieu de 1,2 milliard.

3° *Les crédits à l'économie* ont, pour leur part, légèrement régressé : 0,4 milliard de francs au premier trimestre de 1968 contre 1,6 milliard en 1967. Au cours de la période considérée, le rythme de croissance des crédits à court terme s'est, en effet, légèrement contracté, et si celui des concours a peu varié, le ralentissement de l'expansion des crédits à la construction autres que les prêts spéciaux a compensé le développement plus rapide des crédits d'équipement. Dans le même temps, le taux d'accroissement des crédits destinés au financement des ventes à tempérament ayant faibli, le Conseil national du crédit a décidé d'apporter divers assouplissements aux règles fixant le montant et la durée maximums des concours susceptibles d'être consentis dans ce domaine.

En définitive, pendant le premier trimestre de 1968, les banques ont fait face, sans difficultés particulières, aux besoins de l'économie et il n'y a pas eu de tensions notables sur le marché monétaire, l'institut d'émission continuant de contrôler l'évolution des taux pratiqués en fonction principalement de la conjoncture monétaire internationale.

II. — L'épargne.

En 1967, les dépôts d'épargne liquide ou à court terme se sont développés de manière importante : ainsi le total des fonds recueillis a atteint 30,6 milliards de francs au lieu de 15,9 en 1966 et 12,2 en 1965. L'accélération constatée a été particulièrement sensible pour les banques, dont les dépôts d'épargne ont, pour la première fois en 1967, augmenté plus rapidement que ceux des caisses d'épargne. Cette évolution s'est poursuivie au cours du premier trimestre de 1968, les dépôts d'épargne liquide ou à court terme enregistrant alors une nouvelle et forte progression, tandis que les placements à long terme sont demeurés à leur niveau antérieur.

A. — L'ÉPARGNE LIQUIDE

Le tableau ci-après fait ressortir les variations des facteurs constitutifs de l'épargne liquide ou à court terme pour le premier trimestre des années 1967 et 1968.

Variation des facteurs constitutifs de l'épargne liquide.
(Premier trimestre des années 1967 et 1968.)

EPARGNE LIQUIDE OU A COURT TERME	PREMIER TRIMESTRE	
	1967	1968
	(En milliards de francs.)	
I. — <i>Fonds d'épargne et bons à court terme.</i>		
A. — Dépôts dans les caisses d'épargne	+ 2,22	+ 3,03
B. — Effets publics	+ 0,15	+ 1,38
C. — Bons de la Caisse nationale du Crédit agricole	+ 1,01	+ 1,65
Total des fonds d'épargne et bons à court terme	+ 3,38	+ 6,06
II. — <i>Eléments quasi monétaires gérés par le système bancaire.</i>		
A. — Dépôts bancaires à terme et bons de caisse...	+ 1,18	+ 3,51
B. — Dépôts à terme au Trésor	»	+ 0,17
C. — Comptes sur livrets	+ 0,52	+ 2,26
D. — Epargne-logement	+ 0,36	+ 0,25
E. — Comptes d'épargne à long terme (fraction liquide)	— 0,01	»
Total des éléments quasi monétaires gérés par le système bancaire	+ 2,05	+ 6,19
Total épargne liquide ou à court terme.	+ 5,43	+ 12,25

Source : Conseil national du Crédit (rapport premier trimestre 1968).

L'accroissement de l'épargne liquide pendant le premier trimestre de 1968 est de 12,2 milliards de francs contre 5,4 pendant la période correspondante de 1967. Cette augmentation s'explique ainsi qu'il suit :

— une accélération affectant les livrets d'épargne traditionnels dans les caisses d'épargne (+ 3 milliards contre 2,2). Il convient de noter que le rythme des versements aux comptes d'épargne-logement s'est en revanche, légèrement ralenti ;

— une augmentation de la circulation des bons du Trésor sur formules et de l'excédent des souscriptions sur les remboursements de bons de la Caisse nationale du Crédit agricole ;

— un accroissement des dépôts à terme (+ 3,4 milliards de francs contre 1,2) et des bons de caisse (+ 2 milliards de francs contre 0,5). En revanche, comme dans les caisses d'épargne, les sommes recueillies au titre de l'épargne-logement ont quelque peu regressé.

B. — LES ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES

Les émissions de valeurs mobilières intervenues au cours du premier trimestre de 1968 ont totalisé 4,09 milliards de francs contre 4,15 au cours de la même période de l'année précédente, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-après :

Emissions de valeurs mobilières.
(Premier trimestre des années 1967 et 1968.)

VALEURS MOBILIERES EMISES DANS LE PUBLIC	PREMIER TRIMESTRE	
	1967	1968
	(En milliards de francs.)	
Entreprises du secteur concurrentiel.....	0,96	0,81
Caisse nationale des autoroutes.....	0,42	0,44
Collectivités publiques.....	0,01	0,02
Organismes collecteurs d'épargne.....	1,64	2,50
Entreprises nationales.....	1,12	0,32
Total	4,15	4,09

Source : Conseil national du Crédit (rapport premier trimestre 1968).

La répartition des émissions entre les augmentations de capital et les emprunts n'a pratiquement pas varié d'une année à l'autre. Il faut souligner toutefois que les émissions des organismes collecteurs d'épargne ont représenté plus de 75 % du total des emprunts, au lieu de 40 % seulement en 1967, à la suite des modifications apportées au calendrier des opérations ; ces modifications que nous avons réclamées depuis plusieurs années ont, en effet, pour conséquence immédiate de provoquer une détente du marché financier qui, ne sentant plus peser sur lui la toute-puissance des interventions de l'Etat, peut enfin retrouver ses aptitudes bénéfiques de fournisseur de crédits aux entreprises du secteur concurrentiel.

III. — Les mesures concernant le crédit et la monnaie.

A. — LES MESURES CONCERNANT LE CRÉDIT

Dans le domaine du crédit, diverses décisions ont été adoptées au cours des premiers mois de l'année 1968, essentiellement en vue de favoriser le développement des exportations et de renforcer la position des entreprises françaises à l'étranger. Ainsi, les créances sur l'étranger dont le délai de règlement n'excède pas un an seraient mobilisables sans accord préalable de réescompte pour leur montant intégral ; d'autre part, les crédits consentis par les succursales de firmes françaises aux acheteurs des pays dans lesquels elles sont installées pourraient être admis au réescompte de l'institut d'émission, dans les mêmes conditions que les créances nées à l'exportation.

Dans le même temps, le développement des formes personnalisées du crédit était recherché : il s'agit d'étendre la formule des concours fondés sur les mérites et les perspectives à moyen et long terme des entreprises, et non sur la valeur intrinsèque des traites présentées à l'escompte.

Pour assouplir la procédure du crédit en maintenant les garanties indispensables, la commission d'études pour la modernisation des techniques du crédit à court terme, placée sous la présidence de M. Henri Gilet, a recommandé l'instauration d'un crédit de mobilisation des créances commerciales (C. M. C. C.) garanti par la transmission à la banque de la propriété de la créance représentée par la facture protestable ; ainsi l'opération de crédit serait-elle plus nettement dissociée de l'opération de recouvrement qu'elle ne l'est dans l'escompte traditionnel. Dans ces conditions, il apparaît que les entreprises bénéficieront de l'avantage d'un recouvrement simplifié des créances, et à terme l'allégement des tâches matérielles des banques résultant de cette réforme devrait leur permettre de se consacrer plus largement à un rôle de conseiller financier des entreprises, qui dépassera opportunément leur fonction traditionnelle de bailleurs de fonds.

A la suite des événements de mai-juin 1968, la question s'est posée de savoir comment le système bancaire pourrait reconstituer des liquidités amoindries par les sorties de billets et de devises. Les autorités monétaires décidèrent alors d'abaisser le coefficient

de retenue des effets représentatifs de crédit à moyen terme de 16 à 14 %, puis à 13 %, tandis que les plafonds de réescompte des banques étaient relevés de 20 % pour permettre à celles-ci de répondre aux besoins de crédits justifiés des entreprises.

Parallèlement, un régime exceptionnel d'avances, d'une durée maximale de dix-huit mois, réescomptables hors plafond à un taux préférentiel, a été institué en faveur des entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxe est inférieur à 20 millions de francs : ainsi était-il possible de parer aux difficultés éventuelles de trésorerie résultant pour ces dernières des conséquences des grèves.

B. — LES MESURES CONCERNANT LA MONNAIE ET LE MARCHÉ FINANCIER

Dans le domaine monétaire les événements du printemps 1968 ont provoqué au cours des semaines suivantes une diminution sensible des réserves françaises, soit parce que des non-résidents ont effectué des retraits de capitaux, soit parce que certains résidents ont adopté une attitude excessivement précautionneuse ou spéculative, soit parce que les craintes d'une dévaluation du franc ont été alors accentuées. Quelles que soient les motivations des personnes ayant décidé ces mouvements de capitaux, il est apparu nettement que pour arrêter cette hémorragie il importait d'accroître la rémunération des capitaux sur le marché français dont l'insuffisance par rapport à l'étranger apparaissait dommageable.

Sans doute, dans les premiers mois de l'année en cours, des décisions avaient été déjà adoptées en vue de favoriser l'accès du marché financier : citons, à cet égard, l'application aux contrats d'engagement d'épargne à long terme déjà souscrits du bénéfice de la réduction de la durée minimum des plans d'épargne individuels, ramenée ainsi de 10 à 5 ans ou les réformes relatives à la publicité portant sur les prêts d'argent et les activités des sociétés civiles de placement. La crise de mai exigeait que des dispositions encore plus efficaces soient rapidement prises.

Aussi, pressé d'interrompre le processus de fuite devant la monnaie française, le Gouvernement a-t-il décidé, au début de juillet 1968, de recourir à deux séries de mesures importantes :

1° *Un aménagement limité du dispositif provisoire de contrôle des changes pour effectuer les corrections jugées alors nécessaires en ce qui concerne la couverture des opérations d'achats, soit au*

comptant, soit à terme. Nous aurons l'occasion d'examiner de plus près cette disposition, quand nous étudierons le mécanisme des finances extérieures.

2° *La hausse du taux d'escompte de la Banque de France, porté de 3,5 % à 5 % puis à 6 %, de manière à pallier la distorsion existant entre les taux du loyer de l'argent à l'étranger et celui qui était pratiqué depuis avril 1965 en France : en effet, à l'exception de l'Allemagne fédérale (3 %) et de l'Italie (3,50 %), les autres pays de l'Europe des Six appliquaient alors des taux plus élevés (la Belgique 3,75 % et les Pays-Bas 4,50 %), mais inférieurs à ceux des Etats-Unis (5,50 %) et de la Grande-Bretagne (7 %). En adoptant le taux de 5 % puis de 6 %, le plus élevé des pays de la Communauté économique européenne, la France a marqué sa détermination d'éviter le retour de tensions inflationnistes graves que le contrôle des changes seul aurait été insuffisant à maîtriser.*

Or, l'usage de cette arme classique de la panoplie des finances publiques qu'est la variation du taux de l'escompte était alors de nature à détériorer une situation économique déjà fortement atteinte par les événements de mai et de juin 1968 ; le recours à cette mesure n'aurait pu être en effet bénéfique que dans la mesure où la possibilité aurait été ainsi offerte d'attirer sur le marché français des capitaux en quête de rémunérations substantielles ; mais il aurait alors fallu préalablement faire disparaître le contrôle des changes, ce qui ne fut pas décidé : c'est la première contradiction.

Au demeurant, la venue de capitaux étrangers attirés par la majoration du taux de l'escompte pouvait, sous certaines conditions, alimenter la croissance de l'économie, mais n'était-il pas hasardeux d'augmenter le coût du crédit, précisément au moment où les entreprises devaient faire face aux importantes hausses de salaires résultant des accords de Grenelle ? Le renchérissement du loyer de l'argent risquait d'accroître les charges pesant sur les entreprises susceptibles de faire appel au marché financier, donc d'accentuer la montée des prix ; il risquait aussi de détourner de ce marché les petites et moyennes entreprises durement éprouvées par la crise du printemps et, par conséquent, de bloquer singulièrement le mécanisme de l'expansion que l'on souhaitait par-là même remettre en marche : c'est la seconde contradiction de cette décision.

Ces contradictions apportent amplement la preuve que le Gouvernement s'est contenté de remédier aux difficultés du moment en prenant des mesures souvent hâtives, presque toujours ponc-

tuelles et conjoncturelles. L'absence d'une politique d'ensemble du crédit, du marché financier, est flagrante ; jamais pourtant une telle absence n'apparut aussi préjudiciable à l'économie française.

Au moment où le présent rapport est rédigé, un exemple de cette action exclusivement conjoncturelle est offert par la tension que la Banque de France entretient sur le marché monétaire en maintenant son taux d'intérêt à 6 3/4 %, cherchant ainsi à relever le loyer de l'argent, à restreindre les facilités de crédit de manière moins autoritaire qu'en recourant à la variation du taux de l'es-compte. La question se pose alors de savoir si l'institut d'émission ne tente pas ainsi de rétablir l'encadrement du crédit, dans la perspective d'une hausse des prix supérieure aux prévisions officielles : mesure isolée qui pourrait être de peu d'efficacité. Pour notre part, nous souhaiterions qu'une politique du crédit et de la monnaie digne de ce nom soit mise en œuvre : la situation de notre économie, qui est susceptible d'être modifiée prochainement par un fort courant de la demande intérieure, apparaît encore fragile, et toutes précautions doivent être prises pour éviter, avec un dérapage des prix, l'apparition des symptômes inflationnistes.

Au demeurant, certaines transformations que nous avons indiquées sont de nature à doter le marché financier français de moyens lui permettant de jouer un rôle de premier plan, un rôle susceptible de dépasser le cadre des frontières françaises. C'est en agissant en étroite collaboration avec nos partenaires de la Communauté économique européenne que notre pays résoudra les problèmes inhérents au développement d'un marché européen des capitaux, soit par une coopération bilatérale, soit sous la forme collective au sein de la C. E. E. Pour avoir négligé, au mois de juillet dernier, de rechercher ces formes d'action appropriées, notre Gouvernement a, semble-t-il, retardé alors la mise en place d'une telle organisation, ce qui risquait de précipiter le déclin des marchés existants au profit exclusif de celui de l'eurodollar.

CHAPITRE VI

LE COMMERCE EXTERIEUR

Le ralentissement observé l'an dernier dans la situation économique internationale a eu des répercussions sensibles sur le volume de nos échanges dont la progression a été moindre en 1967 que les années précédentes. L'ouverture sur l'extérieur a, en outre, soumis notre industrie aux aléas de la conjoncture économique, notamment des autres pays de la Communauté économique européenne. Aussi notre commerce extérieur en 1967 a-t-il été caractérisé essentiellement :

- le premier semestre, par l'arrêt de la progression des exportations dû à la contraction de la demande extérieure ;
- puis, le second semestre, par une croissance des achats et des ventes à la suite de la reprise manifestée alors dans la plupart des pays développés.

Dès les premiers mois de l'année en cours, cette tendance devait se confirmer : notre commerce global est resté en équilibre. Certes, la crise du printemps dernier fut la cause d'un effondrement spectaculaire de nos ventes mais grâce aux mesures opportunément adoptées par le Gouvernement dès le mois de juillet 1968 la situation apparaît de nouveau favorable à la date de la rédaction du présent rapport.

I. — L'évolution des échanges.

La balance de nos échanges extérieurs a connu depuis le début de l'année un accroissement suffisamment net pour que, même après les résultats largement déficitaires enregistrés en juin 1968, elle se présente, pour les huit premiers mois de 1968, en équilibre ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-après :

Balance des échanges extérieurs.
(Huit premiers mois des années 1967 et 1968.)

SOLDE	HUIT PREMIERS MOIS	
	1967	1968
	(En milliards de francs.)	
Avec les pays hors zone franc.....	— 3,76	— 3,39
Avec la zone franc.....	+ 0,01	+ 0,32
Total (valeurs).....	— 3,75	— 3,07
Taux de couverture.....	90,6 %	93,0 %

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Le taux de couverture pour la période considérée est en effet de 93 % contre seulement 90,6 % pour la même période de l'année précédente, soit un gain de 2,4 points en un an. Ainsi, nos achats ont été couverts totalement pas nos ventes puisque le taux de 93 % est précisément celui qui correspond à une balance équilibrée des échanges, les statistiques douanières retenant la valeur des produits, prix du fret et des assurances inclus, pour les importations et non compris pour les exportations.

Trois remarques peuvent être présentées à la lecture du tableau de la balance des échanges extérieurs pour les huit premiers mois de 1968 par rapport à la situation observée au cours de la même période l'an dernier :

— *l'amenuisement du déficit global* (— 3,07 milliards de francs contre — 3,75 milliards), les importations globales s'étant élevées à 43 milliards contre 40,1 milliards mais les exportations étant passées à 39,9 milliards contre 36,3 milliards. L'expansion de nos ventes (+ 9,9 %) est donc relativement plus forte que le développement de nos achats (+ 7,2 %).

— *la réduction du déficit avec les pays hors de la zone franc* (— 3,39 milliards de francs contre — 3,76 milliards), nos importations en provenance de ces pays ayant représenté 38,1 milliards contre 35,0 milliards et nos exportations vers ces pays 34,7 milliards contre 31,2 milliards ce qui signifie un essor sensible de nos ventes à destination des pays hors de la zone franc.

— *l'amélioration continue des échanges avec les pays de la zone franc* (+ 0,32 milliard de francs contre + 0,01), les importations ayant diminué puisqu'elles ont été de 4,89 milliards de francs contre 5,02 milliards alors que les exportations vers ces pays s'accroissaient légèrement (5,21 milliards de francs contre 5,02 milliards).

A. — LES PAYS HORS DE LA ZONE FRANC

Avec les pays hors de la zone franc, la détérioration des échanges commerciaux d'une année sur l'autre a été sensiblement freinée : de 89,3 % en 1967, le taux de couverture des achats par les ventes a en effet été porté à 91 %. La progression des exportations (34,7 milliards de francs contre 31,2 milliards, soit + 11,2 %) est plus forte que celle des importations (38,1 milliards de francs contre 35 milliards, soit + 8,9 %).

Les documents statistiques publiés au moment de la rédaction du présent rapport ne permettent, cependant, de rendre compte de l'évolution détaillée des échanges avec ces pays que pendant le premier trimestre de l'année en cours.

1° *Les importations.*

a) Répartition par groupes de produits.

Les résultats par produits, pour les trois premiers mois de 1967 et de 1968, sont portés dans le tableau ci-après :

Evolution des importations par produits (pays hors zone franc).

(Premier trimestre de 1967 et de 1968.)

CATEGORIE DE PRODUITS	PREMIER TRIMESTRE	
	1967	1968
	(En pourcentage.)	
Agriculture	12,7	12,2
Energie	12,6	13,0
Matières premières et produits bruts.....	15,6	14,8
Demi-produits	19,1	19,0
Produits finis	39,9	40,1
Dont :		
Biens d'équipement.....	24,7	23,6
Biens de consommation.....	15,2	16,5
Divers	0,1	0,9
Total hors zone franc.....	100,0	100,0

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

La lecture de ces données permet de noter :

— l'augmentation des importations de produits énergétiques, due essentiellement à un accroissement des arrivages de pétrole brut ;

— la progression des achats de produits finis, notamment de biens de consommation (automobiles, bois ouvrés et papiers, etc.), les biens d'équipement marquant une certaine régression, après avoir augmenté en 1967 par rapport à 1966 ;

— la diminution des importations de produits agricoles, de matières premières et de produits bruts.

b) Répartition par pays.

Sur le plan géographique, l'évolution de nos importations est retracée dans le tableau ci-après :

Importations par pays (pays hors zone franc).

Premier trimestre de 1967 et de 1968.

ZONES GEOGRAPHIQUES	RESULTATS PREMIER TRIMESTRE			
	1967		1968	
	Milliards de francs.	Pourcentage	Milliards de francs.	Pourcentage
Communauté économique européenne.....	6,8	47,9	7,6	50,3
Association européenne de libre échange..	1,9	13,4	2,0	13,2
Amérique du Nord.....	1,8	12,7	1,8	11,9
Divers	3,7	26	3,7	24,6
Total hors zone franc.....	14,2	100	15,1	100

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

D'une année sur l'autre, sur la base des résultats en valeur absolue, il faut noter :

— *l'augmentation des importations en provenance de la C.E.E.* (+ 11,4 %) qui concerne chaque pays membre, le taux d'accroissement le plus élevé caractérisant les achats effectués auprès des Pays-Bas (+ 21,4 %) : énergie, agriculture, matières premières et demi-produits. La progression de nos achats en provenance d'Italie (+ 13,3 %) et de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (+ 13,2 %) résulte essentiellement d'un accroissement de la demande de produits finis ; par ailleurs, la hausse des importations en provenance de l'Allemagne fédérale (+ 7,4 %) a été provoquée surtout par une forte augmentation des achats de produits agricoles.

— *l'accroissement de faible amplitude des achats aux pays de la zone de libre échange* (+ 4,9 %).

— *le tassement des importations en provenance du Canada* (— 4,8 %) *et des Etats-Unis* (— 2,3 %).

2° *Les exportations.*

La progression des exportations pendant les huit premiers mois de 1968, par rapport à la période correspondante de 1967, est de + 11,2 % (34,7 milliards de francs contre 31,2 milliards). Comme pour les importations, nous ne pourrions nous référer cependant pour l'évolution détaillée de ces échanges qu'aux statistiques les plus récentes publiées au moment de la rédaction du présent rapport, celles concernant le premier trimestre de l'année en cours.

a) Répartition par produits.

L'évolution de la part de chaque grande catégorie de produits dans le commerce d'exportation à destination des pays hors de la zone franc pendant le premier trimestre des années 1967 et 1968 est rappelée dans le tableau ci-après :

Evolution des exportations par produits (pays hors zone franc).
(Premier trimestre de 1967 et de 1968.)

CATEGORIE DE PRODUITS	PREMIER TRIMESTRE	
	1967	1968
	(En pourcentage.)	
Agriculture	15,9	16,0
Energie	3,5	3,3
Matières premières et produits bruts.....	10,1	10,1
Demi-produits	23,4	22,8
Produits finis.....	46,6	47,5
Dont :		
Biens d'équipement.....	23,2	23,6
Biens de consommation.....	23,4	23,9
Divers	0,5	0,3

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Il ressort de l'examen de ces données que :

— *les ventes de produits finis ont marqué l'augmentation la plus importante ; celle-ci concerne tant les biens d'équipement (machines des industries mécaniques diverses, matériel électrique, matériels de travaux publics et spéciaux) que les biens de consommation (automobiles, textiles, bois ouvrés et papiers) ;*

- les exportations de produits énergétiques sont en réduction continue ;
- la part des autres produits dans le commerce d'exportation varie faiblement.

b) Répartition par pays.

Sur le plan géographique, l'évolution de nos exportations à destination des pays hors de la zone franc est retracée dans le tableau ci-après :

Exportations par pays (pays hors zone franc).

(Premier trimestre de 1967 et de 1968.)

ZONES GEOGRAPHIQUES	RESULTATS PREMIER TRIMESTRE			
	1967		1968	
	(Milliards de francs.)	Pourcentage.	(Milliards de francs.)	Pourcentage.
Communauté économique européenne.....	5,7	48,3	6,6	48,2
Association européenne de libre échange...	2,1	17,8	2,4	17,5
Amérique du Nord.....	0,9	7,6	1,1	8
Autres pays	3,1	26,3	3,6	26,3
Total hors zone franc.....	11,8	100	13,7	100

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

D'une année sur l'autre, sur la base des résultats en valeur absolue, on observe :

— une expansion de nos ventes aux pays de la C. E. E. Pays-Bas (+17,8 %) : produits agricoles, demi-produits ; Italie (+14,9 %) : produits énergétiques, agricoles ; Allemagne fédérale (+14,7 %) : matières premières, notamment textiles et cuirs ;

— la progression des exportations vers les pays de l'Association européenne de libre échange (+15,7 %) : essentiellement produits énergétiques et agricoles ;

— la hausse de nos ventes à l'Amérique du Nord dans tous les secteurs, sauf celui des produits énergétiques : matières premières, en particulier minerais, métaux non ferreux et produits finis en raison de l'augmentation des expéditions de matériels de travaux publics et spéciaux et d'automobiles.

B. — LES PAYS DE LA ZONE FRANC

Les échanges avec les pays de la zone franc ont évolué très favorablement depuis le début de l'année en cours ; ils ont été, sauf pendant les mois de mai et juin derniers, en suréquilibre résultant :

— de la réduction continue des importations qui ont diminué de 2,6 % en un an, passant de 5,02 milliards de francs pendant les huit premiers mois de 1967 à 4,89 milliards de francs pour la période correspondante de 1968 ;

— et du développement régulier des exportations qui ont progressé de 3,8 %, passant de 5,02 milliards de francs au mois d'août 1967 à 5,21 milliards de francs au même mois de 1968.

1° *Les importations.*

Sur la base des renseignements détaillés fournis par le Ministère de l'Economie et des Finances pour le seul premier trimestre de 1968, on observe :

— une augmentation des achats à la zone franc due exclusivement à l'accroissement des importations de produits énergétiques, particulièrement du pétrole brut et des matières premières, alors que dans les autres secteurs des réductions parfois sensibles sont enregistrées (— 17,4 % pour les produits agricoles par suite de la diminution des achats de vins et boissons, de sucre et d'oléagineux) ;

— la progression des importations en provenance de la Côte-d'Ivoire (+ 18 %) alors qu'une baisse sensible affecte les ventes réalisées par la quasi-totalité des pays, notamment par la Tunisie (— 35,7 %) et par le Sénégal (— 27,4 %).

2° *Les exportations.*

Par rapport aux résultats enregistrés au cours du premier trimestre de l'année passée, on note pour la même période en 1968 :

— le développement des ventes de produits finis, essentiellement de biens d'équipement (avions, bateaux, machines des industries mécaniques diverses et de demi-produits, produits chimiques et sidérurgiques) ;

— l'accroissement des exportations à destination de la Tunisie (+ 37,8 %), de l'Algérie (+ 20,6 %) et de la Côte-d'Ivoire (+ 9,4 %) alors que l'on constate pour la période considérée une hausse des exportations vers le Maroc et le Sénégal.

II. — Des difficultés accrues dans nos échanges.

La crise du printemps 1968 s'est rapidement répercutée dans le domaine de nos échanges extérieurs dont le taux de couverture au mois de juin dernier était tombé à 72 %. Aussi, les premières mesures de caractère économique prises par le Gouvernement à la suite de ces événements, ont-elles cherché à assurer la sauvegarde du commerce extérieur français afin d'éviter des ruptures brutales ou des déviations du flux normal de nos échanges.

A. — LES MESURES DE SAUVEGARDE

L'augmentation des charges salariales et sociales supportées par les entreprises françaises à la suite des accords de Grenelle constituait une difficulté imprévue dans la lutte commerciale que celles-ci doivent mener tant sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers, difficulté d'autant plus grave que ce surcroît de sujétions devait être supporté par l'industrie française précisément au moment où la protection douanière était sensiblement amoindrie. En effet, à la date du 1^{er} juillet 1968, non seulement la suppression totale des droits de douane entre les six pays membres de la Communauté économique européenne est devenue effective, mais encore le tarif extérieur commun aux Six, en baisse par rapport à l'ancien tarif français, a été mis en place en même temps que les deux premières étapes de la réduction générale des droits de douane — les accords Kennedy — étaient franchies.

C'est alors que le Gouvernement français décida, d'une part, le plafonnement des importations et, d'autre part, le soutien mesuré des exportations.

1° *Le plafonnement des importations.*

Les pouvoirs publics ont limité la croissance des importations à un rythme normal et raisonnable de manière à prévenir un transfert massif des achats en faveur des produits étrangers. A cet effet, des restrictions portant sur un nombre limité de produits (automobiles et véhicules industriels, articles textiles, produits de la sidérurgie, appareils électroménagers) ont été édictées : la nécessité de licences d'importation a constitué la conséquence normale de ce contingentement. En même temps une procédure de visa préalable des déclarations d'importation par l'administration était instaurée pour des produits déterminés (composants électroniques, machines-outils, colorants, etc.).

2° *Un soutien mesuré des exportations.*

Dans l'indécision où étaient les entreprises françaises pour établir leurs prix à l'exportation dès la fin de la crise du printemps et pour rechercher sur des bases valables de nouveaux contrats, il importait d'éviter une rupture des commandes. Aussi les mesures adoptées ont-elles d'abord consisté à fournir des compensations financières exceptionnelles à l'exportation : une allocation exceptionnelle serait versée pour toutes les exportations à l'exception de celles qui sont comprises dans des systèmes de garantie. Cet avantage, accordé pour une période limitée du 1^{er} juillet 1968 au 31 janvier 1969, est dégressif dans le temps (6 % pour les opérations effectuées entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 1968 et 3 % à partir du 1^{er} novembre 1968).

Parallèlement, il était prévu d'étendre la procédure d'assurance du « risque économique » afin de couvrir les exportations non seulement de biens d'équipement mais également de matériels lourds de transport contre le risque d'une hausse anormale de leurs coûts de revient durant la période d'exécution des contrats.

Par ailleurs, le taux privilégié de réescompte des crédits à l'exportation était abaissé de 3 % à 2 % jusqu'au 31 décembre 1968, afin d'alléger les charges financières supportées par les exportations.

B. — DES POSITIONS A MAINTENIR

Il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité complète des mesures de sauvegarde ainsi décidées ; cependant, les résultats les plus récents de notre balance commerciale permettent d'indiquer que, malgré les augmentations de salaires — lesquels représentent la moitié environ du prix de revient — nos ventes à l'étranger se sont poursuivies toutefois à un rythme légèrement ralenti. La question se pose maintenant de savoir si nos produits resteront compétitifs quand la procédure d'aide exceptionnelle à l'exportation aura été d'abord réduite le 1^{er} novembre prochain puis supprimée à la fin du mois de janvier 1969. La hausse de nos prix ne risque-t-elle pas alors de constituer un frein sérieux pour nos échanges ?

Déjà les perspectives qui s'offrent sur certains marchés étrangers apparaissent peu encourageantes : on doit s'attendre par exemple à un ralentissement de nos ventes aux Etats-Unis en raison notamment de l'institution d'un droit compensatoire de 2,50 % qui, dans ce pays, frappe les importations de produits français, considérés comme bénéficiant de subventions : cette taxe qui a eu pour effet d'annuler la compensation partielle et temporaire accordée aux producteurs français sous la forme de l'aide exceptionnelle à l'exportation a été instaurée à un moment particulièrement inopportun pour certains secteurs d'activité et essentiellement pour notre sidérurgie. Par ailleurs, le plafonnement de la consommation en Grande-Bretagne pourrait entraîner un fléchissement de nos ventes à destination de ce pays.

Sans doute la demande en provenance des nations partenaires de la Communauté économique européenne se développe-t-elle actuellement ; les carnets de commandes apparaissent bien garnis et en voie d'amélioration. Il est probable que, si les prix à l'exportation ne croissent que faiblement, un rattrapage sensible des pertes enregistrées sera observé ; mais pour maintenir nos positions sur les marchés extérieurs et offrir une meilleure résistance sur notre propre marché, c'est une politique d'ensemble de l'expansion qui doit être mise en œuvre.

Nous avons jusqu'ici pris des mesures pour pallier les effets du ralentissement de nos échanges ; bien que celles-ci soient judicieuses, la question se pose de savoir si le caractère temporaire et

exceptionnel de l'aide ainsi apportée aux exportateurs peut permettre de remédier aux difficultés résultant du gonflement des coûts. Résister certes, mais encore faut-il pour cela mettre en œuvre des formules plus adaptées d'aide au financement de la prospection, de l'implantation, de garantie des risques et soutenir l'effort d'exportation, notamment dans le cadre de groupements ou d'associations. Au demeurant, l'augmentation prévisible de la demande intérieure, l'accroissement consécutif de nos importations et le risque de voir réapparaître, au cours des prochains mois, un certain déficit commercial nous font obligation d'aller au-delà de ce maintien sur les positions actuellement tenues. Conquérir de nouveaux marchés constitue aujourd'hui pour la production française un impératif ; à cet effet il y aurait lieu d'améliorer la productivité de nos entreprises et essentiellement d'organiser le développement de notre production industrielle à partir de choix budgétaires bien précis.

CHAPITRE VII

LES FINANCES EXTERIEURES

Depuis 1958 la balance française des paiements était excédentaire, mais au cours des dernières années, le solde créditeur avait diminué, passant de 5,84 milliards de francs en 1964 à 5,63 milliards en 1965 pour ensuite tomber à 1,72 milliard en 1966. Pour la première fois depuis 1958, le solde établi encore provisoirement apparaît négatif en 1967 puisque le déficit pour cette année s'établit à 0,36 milliard de francs.

I. — La balance des paiements en 1967.

L'examen de la balance des paiements au cours de l'année écoulée permet d'abord de constater que le déficit enregistré :

— s'est produit au cours du quatrième trimestre, en relation directe avec les mouvements spéculatifs sur l'or qui ont accompagné la dévaluation de la livre, alors qu'on notait, à la fin du mois de septembre 1967, un excédent de 75 millions de francs ;

— résulte, d'une part, d'une diminution de 2,16 milliards de francs de l'ensemble des avoirs et engagements du secteur bancaire et, d'autre part, d'un accroissement de 1,80 milliard de francs des avoirs et engagements du secteur public dont la position a été en accroissement sensible au cours du second semestre alors que celle du secteur bancaire ne cessait, dans le même temps, de se dégrader ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-après.

Solde de la balance générale des paiements entre la France et l'étranger (1967).

RUBRIQUES	ENSEMBLE des trois premiers trimestres.	QUATRIEME trimestre.	TOTAL
(En millions de francs.)			
I. — Biens et services :			
A. — Exportations, importations	+ 1.160	+ 644	+ 1.804
B. — Services	— 445	— 110	— 555
Dont :			
Transports	+ 752	+ 260	+ 1.012
Tourisme	— 157	— 146	— 303
II. — Prestations gratuites	— 1.579	— 461	— 2.040
III. — Prêts à long terme et investissements	+ 344	— 144	+ 200
IV. — Opérations à court terme	— 292	— 769	— 1.061
V. — Divers	+ 887	+ 401	+ 1.288
Total	+ 75	— 439	— 364
Variation des avoirs et engagements du secteur bancaire	— 64	— 2.098	— 2.162
Variation des avoirs et engagements du secteur public	+ 139	+ 1.659	+ 1.798
Total	+ 75	— 439	— 364

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

L'évolution de la balance des paiements au cours de l'année écoulée a été caractérisée :

1° *Pour les biens et les services.*

— Par un excédent des règlements sur marchandises (1,8 milliard de francs) résultant de la différence, d'une part, des recettes d'un montant de près de 50 milliards de francs et, d'autre part, des dépenses effectuées en règlement d'importations qui atteignaient plus de 48 milliards de francs.

Il faut noter que la persistance de terme de règlement, favorable en fin d'année, alors que l'on constate généralement une évolution saisonnière défavorable, est liée à la crise monétaire internationale et aux incertitudes qui ont marqué au cours du dernier trimestre le sort des monnaies de réserve et de la livre sterling en particulier.

— Par un solde négatif de la balance touristique (— 0,3 milliard de francs) et positif de la balance des transports (+ 1 milliard de francs).

— Par un déficit des transferts de revenus remarquablement stable (— 150 millions de francs par mois).

2° *Pour les prestations gratuites.*

— Par un solde négatif (— 2 milliards de francs) imputable essentiellement aux dépenses publiques et aux transferts privés vers les pays d'Outre-Mer de la zone franc.

3° *Pour les mouvements de capitaux.*

— Par une évolution favorable (+ 0,2 milliard de francs) des mouvements de capitaux à long terme (investissements et prêts), les particuliers et les pouvoirs publics ayant investi beaucoup plus à l'étranger durant le dernier trimestre.

— Par un déficit important des opérations à court terme (— 1 milliard de francs) résultant surtout des achats d'or particulièrement abondants en fin d'année.

II. — **Les premiers résultats de 1968.**

Une observation préalable nous paraît d'abord devoir être formulée : à la date de la rédaction du présent rapport, aucun document officiel ne permet d'avoir les résultats définitifs du solde de la balance des paiements pour 1967 et aucune indication détaillée n'a été donnée jusqu'ici pour les premiers mois de 1968, malgré les moyens modernes de traitement de l'information dont disposent les services du Ministère de l'Economie et des Finances. On peut à bon droit s'étonner de l'attitude de ces derniers qui devraient être rapidement renseignés sur l'évolution de nos comptes afin d'en tirer, en temps opportun, les conclusions qui s'imposent dans la conduite de notre politique économique et financière.

Votre Commission des Finances considère qu'il est inadmissible qu'elle ne détienne au mois de novembre aucune information sur l'évolution générale de nos finances extérieures ; pour le pre-

mier semestre de l'année en cours seuls quelques renseignements ont pu être obtenus concernant le montant des réserves de devises dont on sait que, pour une grande part, nous en avons la détention mais non la pleine propriété.

*
* *

Après une période de huit mois (janvier-août 1968) les réserves publiques d'or et de devises convertibles s'élevaient à 22,7 milliards de francs. Or, notre pays possédait au 31 décembre 1967, 30,1 milliards de réserves et, à la fin du mois d'avril 1968, celles-ci s'élevaient encore à 29,7 milliards de francs. C'est dire que depuis les événements du printemps dernier, donc en quatre mois, la France a perdu 7,4 milliards de francs ; elle a dans le même temps mobilisé sa créance à vue sur le fonds monétaire international, soit 4,4 milliards de francs. Ainsi en trois mois, la France a dû se démunir de plus du tiers de ses réserves d'or et de devises et, en outre, compter sur un concours massif de 1,3 milliard de dollars, soit près de 6,5 milliards de francs apporté par les banques centrales à la Banque de France.

Cependant, dès le 29 mai 1968, le Gouvernement, en raison des circonstances exceptionnelles, estimait devoir mettre en vigueur un dispositif de contrôle des changes. Les mesures prises alors en France et parallèlement dans les pays de la zone franc avaient pour but de s'opposer à la constitution de nouveaux avoirs à l'étranger ou en monnaie étrangère, une large dérogation étant néanmoins admise en ce qui concerne les règlements afférents aux échanges commerciaux et de services courants non susceptibles de couvrir des transferts spéculatifs.

L'efficacité de ce contrôle des changes, même temporaire et exceptionnel, apparaît à l'examen assez vaine, puisque les pertes de devises pendant les semaines qui ont suivi l'instauration de ce dispositif ont été les plus importantes que nous ayons connues jusqu'ici : en effet, la menace d'une dévaluation du franc avait à l'époque incité :

- les non-résidents à se défaire de leurs liquidités ;
- les importateurs à chercher à accroître leurs programmes d'achats et à obtenir la plus grande quantité de devises, au comptant ou à terme ;
- et les exportateurs à retarder le rapatriement du produit de leurs ventes.

Certes la crise était à ce moment aiguë ; mais la France bénéficiait alors d'une grande aisance. On s'explique difficilement dans ces conditions la hâte mise par les Pouvoirs publics à instaurer le contrôle des changes. En effet « quand une panique se produit et qu'une banque solide subit l'assaut de ses déposants, elle y met fin en remboursant à guichets ouverts et se garde de solliciter un moratoire même partiel : ce qu'est le contrôle des changes par les restrictions qu'il apporte à la pleine convertibilité des avoirs bancaires et des billets » (1).

Sans doute depuis le début de septembre 1968, notamment à la suite de la levée du contrôle des changes, qui entretenait un climat de méfiance contre le franc, l'hémorragie de devises aurait pu être sérieusement contrôlée, mais l'erreur commise en laissant annoncer prématurément une majoration substantielle des droits de succession n'a guère contribué au renversement de la tendance. Comme notre balance commerciale risque d'être au cours des prochains mois déficitaire, la compétitivité de nos produits devenant alors aléatoire après la suppression de l'aide exceptionnelle à l'exportation, il est clair que la situation de nos finances extérieures apparaît fragile ; affaiblie par la fièvre des prix notre économie trouvera-t-elle des forces suffisantes pour se remettre de l'hémorragie de devises qu'elle a subie ?

(1) J. Bolgert : L'accueil du contrôle des changes, *Le Monde* 4 août 1968.

DEUXIEME PARTIE

**La situation financière des divers secteurs
de l'activité de l'Etat.**

CHAPITRE PREMIER

LE SECTEUR ADMINISTRATIF

La gestion des opérations administratives de l'Etat est retracée dans le budget dont il convient de suivre l'exécution au cours des premiers mois de 1968.

I. — L'évolution du budget.

Après le vote de la loi de finances, le budget de 1968 se présentait ainsi qu'il suit :

Charges globales	150.688 millions de francs.	
Ressources globales	152.629	—
Découvert	1.941	—

Le budget initial, s'il comportait donc un boni symbolique de 3 millions « au-dessus de la ligne » (opérations à caractère définitif), présentait néanmoins un découvert de 1.941 millions.

Depuis le vote, deux lois de finances rectificatives sont venues modifier le total des charges et des ressources.

a) *La loi de finances rectificative du 30 juillet 1968.*

Présentée au Parlement au début de la session de printemps, elle avait pour objet de soutenir la conjoncture par une augmentation délibérée des dépenses et le sacrifice de quelques recettes fiscales.

Au titre des opérations à caractère définitif, les mesures de soutien à l'économie destinées à favoriser la consommation (anticipation sur les relèvements de traitements, de l'aide aux personnes âgées et des allocations familiales), la construction (10.000 H. L. M. supplémentaires) s'élevaient à 613 millions.

Au titre des opérations à caractère temporaire, l'aide en faveur des régions déprimées, des entreprises nationales et du commerce extérieur exigeait un supplément de prêts et avances d'un montant de 1.250 millions.

L'allègement de l'impôt sur le revenu pour les petits et moyens contribuables, la diminution de la taxe de circulation sur la viande, l'aménagement du régime de la T. V. A. sur les investissements provoquaient une perte de recettes chiffrée à 1.742 millions.

Une fois votée, cette loi faisait apparaître un découvert de 5.546 millions.

b) *La loi de finances rectificative du 31 juillet 1968.*

Elle a tiré les premières conséquences financières des événements de mai-juin.

La création de 26.504 emplois dont 17.218 pour l'éducation nationale et 6.500 pour les P. T. T., la hausse des rémunérations des fonctionnaires et des personnels des entreprises publiques, les avantages accordés à diverses catégories sociales comme les anciens combattants, l'aide à l'exportation, la majoration de la subvention au F. O. R. M. A. ont coûté :

- 6.769 millions en dépenses définitives ;
- 722 millions en prêts et avances.

Malgré un effort d'économie de 353 millions et l'institution de ressources fiscales nouvelles pour un montant de 2.519 millions (surimposition des grosses tranches de revenus, doublement du tarif de la vignette, taxe spéciale pour les sociétés par actions, majoration des droits de timbres...), le découvert n'en a pas moins atteint 10.165 millions.

Le tableau ci-après récapitule ces modifications :

NATURE DES OPERATIONS	LOI de finances.	MODIFICA- TIONS intervenues en cours d'année.	SITUATION fin octobre 1968.
(En millions de francs.)			
I. — Opérations à caractère définitif :			
1° Budget général :			
— Dépenses ordinaires civiles	80.771	+ 6.732	87.503
— Dépenses civiles en capital :			
— équipement	18.688	+ 222	18.910
— dommages de guerre	130	»	130
— Dépenses militaires	24.992	+ 77	25.069
Total	124.581	+ 7.031	131.612
2° Budgets annexes	19.043	+ 451	19.494
3° Comptes d'affectation spéciale	3.373	»	3.373
TOTAL (I)	146.997	+ 7.482	154.479
II. — Opérations à caractère temporaire :			
1° Comptes de prêts :			
— F. D. E. S.	2.510	+ 1.450	3.960
— Prêts d'équipement	230	+ 36	266
— H. L. M.	320	»	320
— Divers	550	+ 300	850
Total	3.610	+ 1.786	5.396
2° Prêts exceptionnels sur comptes d'affec- tation spéciale	82	»	82
3° Comptes d'avances (charge nette)	+ 235	+ 186	+ 421
4° Comptes de commerce (charge nette)...	— 226	»	— 226
5° Autres comptes spéciaux (charge nette)..	— 10	»	— 10
Total (II)	3.691	+ 1.972	5.663
III. — Récapitulation générale	150.688	+ 9.454	160.142

Ce tableau ne donne pas, bien entendu, la physionomie définitive du budget de 1968 puisqu'une loi de finances rectificative doit être déposée avant la fin de la session parlementaire afin d'intégrer le coût, pour 1968, des mesures d'incitation à l'investissement et la revision des estimations de ressources en fonction du rythme alors constaté des rentrées fiscales.

*
* *

II. — Les charges de la trésorerie.

Au cours des huit premiers mois de l'année 1968, la trésorerie a dû faire face à des charges supérieures à celles de la période correspondante de l'année précédente, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Exécution des lois de finances et amortissement de la dette (huit premiers mois).

	1968 (Chiffres provisoires.)	1967
	(En milliards de francs.)	
I. — Exécution des lois de finances :		
A. — Opérations à caractère définitif :		
— Exercice précédent (solde).....	— 3,09	— 3,43
— Exercice courant :		
— dépenses	— 82,47	— 73,45
— recettes	+ 77,37	+ 77,32
	— 5,10	+ 3,87
Solde A.....	— 8,19	+ 0,44
B. — Opérations à caractère temporaire :		
— Dépenses des comptes de prêts....	— 2,39	— 3,07
— Solde des autres comptes spéciaux.	— 4,26	— 6,05
— Recettes (comptes de prêts).....	+ 1,30	+ 1,19
Solde B.....	— 5,35	— 7,93
Total I.....	— 13,54	— 7,49
II. — Charges d'amortissement de la dette pu- blique	— 0,74	— 0,84
Total général.....	— 14,28	— 8,33

Les opérations d'exécution des lois de finances pendant les huit premiers mois de l'année se sont traduites, du fait d'un accroissement de 12 % des dépenses et de la stabilité des recettes, par un important découvert : 13,4 milliards de francs contre 7,49 milliards un an auparavant.

L'exécution des opérations à caractère définitif qui laissait encore apparaître un solde créditeur de + 0,44 milliards de francs, il y a un an, se traduit aujourd'hui par un déficit de 8,19 milliards.

La charge laissée par les *opérations à caractère temporaire* est sensiblement moins élevée que l'an passé à pareille époque : — 5,35 milliards de francs contre — 7,93 milliards. La débudgétisation du financement des H. L. M. a entraîné une diminution importante des prêts du Trésor et les avances sur centimes aux collectivités locales ont été moins élevées en raison de l'encaissement différé des rôles d'impôt émis au titre de 1967.

Les charges d'amortissement de la dette publique comprises, le découvert a atteint, fin août dernier, 14,28 milliards.

Quels ont été les moyens dont la trésorerie a disposé pour faire face à ces charges ? Ils figurent dans le tableau ci-après :

Opérations de trésorerie.

	1968 (Chiffres provisoires.)	1967
	(En milliards de francs.)	
I. — Ressources courantes :		
A. — Emprunt dans le public	»	+ 1,25
B. — Bons du Trésor émis dans le public .	+ 1,06	— 0,01
C. — Correspondants et divers	+ 6,19	+ 4,63
Total I	+ 7,25	+ 5,87
II. — Concours du système bancaire :		
A. — Effets publics détenus par les banques et la Banque de France	+ 2,71	+ 0,97
B. — Concours de la Banque de France (avances à l'Etat, mobilisation d'obligations cautionnées et d'effets à moyen terme détenus par la Caisse des Dépôts)	+ 4,32	+ 1,49
Total II	+ 7,03	+ 2,46
Total général	+ 14,28	+ 8,33

Malgré l'absence d'emprunt d'Etat, les *ressources courantes* ont produit 1,38 milliard de plus qu'en 1967 grâce au développement rapide des souscriptions des bons du Trésor sur formules pendant le premier trimestre et à l'apport des correspondants.

Elles n'ont toutefois financé qu'un peu plus de la moitié du découvert et l'Etat a dû s'endetter auprès du système bancaire considérablement plus que l'an dernier. Les émissions de bons par adjudication ont été si importantes que le taux d'intérêt a dépassé 7 %. Le plafond des avances de la Banque de France a été atteint d'une manière quasi permanente et l'Etat a dû user de sa deuxième ligne de réserve, la mobilisation des obligations cautionnées.

Les rentrées fiscales de fin d'année et plus particulièrement les recettes exceptionnelles votées dans le second collectif devraient atténuer quelque peu le découvert.

CHAPITRE II

LE SECTEUR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES DE L'ETAT

I. — VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Comme nous le signalons chaque année, le secteur des activités industrielles de l'Etat, secteur dont l'importance n'a fait que croître depuis la guerre, représente un chiffre d'affaires considérable. Or, bien qu'il s'agisse, en fait, de dépenses publiques puisqu'elles sont effectuées par des organismes dont l'Etat est propriétaire soit en totalité, soit en quasi-totalité, le Parlement n'a pas normalement à en connaître, étant donné l'autonomie financière dont jouissent les établissements intéressés. Tout au plus, à l'occasion d'une loi de programme, le législateur est-il amené à examiner une fraction plus ou moins importante des investissements de telle ou telle grande entreprise publique.

Par ailleurs, chaque année, figurent au budget des crédits destinés au versement de subventions à certaines entreprises nationales.

Ce n'est donc que d'une manière extrêmement fragmentaire que le Parlement se trouve saisi des questions intéressant le secteur des activités industrielles de l'Etat, alors que ce secteur, de par son importance tant économique que financière, joue un rôle de premier plan dans la vie de la Nation. Aussi votre Rapporteur général s'efforce-t-il, chaque année, de fournir quelques précisions à ce sujet, d'une part, en essayant d'évaluer l'importance globale des opérations effectuées par les entreprises nationalisées, ainsi que les charges directes imposées tant au budget qu'au Trésor par ces entreprises, et, d'autre part, en analysant plus en détail la situation

économique et financière de six ou sept établissements nationalisés pris parmi les plus importants.

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, l'évolution du volume global des dépenses du secteur nationalisé soulève de grandes difficultés en raison du nombre sans cesse croissant des entreprises faisant partie du domaine industriel et commercial de l'Etat, entreprises dont beaucoup contrôlent de multiples filiales et sous-filiales.

Dans l'impossibilité de procéder au calcul exact du volume des affaires de cet énorme ensemble, votre Rapporteur général a, jusqu'ici, été obligé de limiter ses investigations aux seules très grandes entreprises et n'a pu, par ailleurs, tenir compte de leurs filiales. Par conséquent, les résultats obtenus sont certainement très incomplets ; néanmoins, ils permettent d'avoir un ordre de grandeur valable de l'importance du secteur des activités industrielles de l'Etat.

Par ailleurs, et en tout état de cause, certaines réserves doivent être formulées. Les entreprises nationalisées, du fait même de leur caractère industriel et commercial, établissent seulement des états de prévisions de recettes et de dépenses et n'ont pas juridiquement de budget, bien qu'elles emploient parfois ce terme. Or, ces prévisions, qui excluent notamment toute notion de crédits limitatifs, se trouvent souvent contredites par les faits et peuvent faire ressortir des différences importantes avec les résultats réellement enregistrés. En outre, certaines entreprises n'établissent pas de tels états de prévisions ou, si elles le font, ceux-ci ont un caractère purement interne et ne sont pas connus ; dans ce cas, il est nécessaire de recourir à des extrapolations en partant de résultats antérieurs et en se fondant sur l'évolution de la conjoncture dans le secteur considéré.

Enfin, la notion même de dépenses globales n'est pas toujours entendue de la même manière par les différentes entreprises, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des dépenses faites par l'entreprise pour son propre compte.

C'est compte tenu de ces différents correctifs que nous avons essayé de chiffrer la masse globale des dépenses du secteur industriel de l'Etat et avons obtenu les résultats suivants :

- pour 1968 : 75 milliards de francs ;
- pour 1969 : 82 milliards de francs.

Nous examinerons en détail dans les pages qui vont suivre la situation des huit grandes entreprises nationalisées suivantes :

- Les Charbonnages de France ;
- l'Electricité de France ;
- le Gaz de France ;
- la Régie nationale des usines Renault ;
- la Société nationale des chemins de fer français ;
- la Régie autonome des transports parisiens ;
- la Compagnie générale transatlantique ;
- la Compagnie nationale Air France.

Enfin, dans une dernière section, nous présenterons les observations générales auxquelles conduira cet examen.

II. — LA SITUATION DES GRANDES ENTREPRISES NATIONALISEES

Charbonnages de France.

A. — LA SITUATION DU MARCHÉ CHARBONNIER

Exercice 1967.

En 1967, malgré une diminution des ressources en combustibles minéraux solides qui résulte de :

— la réduction de la production nationale de 2,4 millions de tonnes, soit 4,4 % ;

— la réduction des importations de 0,4 million de tonnes, soit 2,6 % ;

— la dégradation du marché charbonnier — dont le recul des ventes des bassins français (1,3 million de tonnes) donne la mesure — a entraîné une augmentation des stocks à la mine de produits marchands (1 million de tonnes) et secondaires (0,3 million de tonnes). Ces stocks ont atteint, fin décembre 1967, 5,9 millions de tonnes pour les produits marchands et 5,8 millions de tonnes pour les secondaires, soit 11,7 millions de tonnes en tout.

Les ventes des bassins se sont élevées au total à 36 millions 842.000 tonnes, soit un chiffre inférieur de 3,4 % à celui de l'année précédente. Le recul atteint 5 % pour le Bassin du Nord, 4 % pour celui du Centre-Midi ; en revanche, il est presque nul pour la Lorraine.

A l'exception d'Electricité de France et de l'exportation, tous les secteurs de vente sont en régression :

Société nationale des chemins de fer français. — Gaz de France. — Les enlèvements de ces deux services publics décroissent régulièrement ; ils devraient s'annuler vers 1970 :

Société nationale des chemins de fer français : 970.000 tonnes en 1967 contre 1.447.000 tonnes en 1966 ;

Gaz de France : 86.000 tonnes en 1967 contre 259.000 tonnes en 1966.

Electricité de France. — Conformes dans leur ensemble aux engagements contractuels, les expéditions ont été de 8.509.000 tonnes, soit près de 600.000 tonnes de plus qu'en 1966.

La consommation des centrales à charbon d'E. D. F., bien que très forte, avec 10,7 millions de tonnes (2 millions de tonnes de plus qu'en 1966), n'a cependant pas été suffisante pour empêcher un accroissement des stocks, de 4,226 à 4,529 millions de tonnes.

Quant aux centrales minières, elles ont absorbé 7,457 millions de tonnes, soit 11 % de plus qu'en 1966.

Sidérurgie. — Bien qu'affectées par les grèves d'avril, les productions sidérurgiques marquent une progression légère sur celles de 1966 : + 0,7 % pour la fonte et + 0,3 % pour l'acier.

Néanmoins, les achats aux bassins français diminuent, dans leur ensemble, de 2 % : 8,814 millions de tonnes contre 9,026 millions de tonnes. En fait, les enlèvements de charbon à coke restent pratiquement au même niveau et les achats de combustibles divers progressent même légèrement (+ 1,8 %) ; la diminution provient essentiellement des cokes pour hauts fourneaux (— 5,4 %), ce qui s'explique par la réduction de la « mise au mille » provoquée notamment par le développement des techniques d'agglomération du minerai.

Ajoutons que ce secteur a été marqué également en 1967 :

- par la mise en application des mesures découlant de la convention Etat-Sidérurgie. En ce qui concerne les Charbonnages, les nouveaux prix des cokes de haut fourneau et des charbons à coke, établis d'après les décisions ministérielles des 16 février et 11 août 1967, mais avec effet au 1^{er} janvier 1967, ont entraîné une diminution de recettes de l'ordre de 54 millions de francs ;
- par la signature d'un protocole précisant dans quelles mesures la sidérurgie accorde aux bassins français une priorité d'achat, en contrepartie des baisses de prix qui lui sont accordées.

Industrie. — La faiblesse du taux d'expansion de l'activité économique et le développement de la concurrence des autres formes d'énergie expliquent le recul du charbon dans ce secteur. Les livraisons des bassins ont été de 8,685 millions de tonnes contre 9,557 en 1966, soit une baisse de 9 %.

On constate une accélération du recul plus accusée dans le Bassin du Nord (13 %) qu'en Lorraine et dans le Centre-Midi (7 % chacun). L'arrivée dans le Nord du gaz de Groningue devrait encore y accroître le retrait du charbon.

Foyers domestiques. — Relativement encourageantes, les expéditions de 1967 n'ont baissé que de 2 % sur celles de 1966 pour une situation atmosphérique comparable. En 1966, on avait enregistré une baisse bien plus forte : 13 %, mais il faut ajouter que l'année 1965 avait été beaucoup plus froide.

Les charbons nationaux améliorent légèrement leurs positions dans l'approvisionnement des foyers domestiques. Ainsi, grâce à une réduction des arrivages d'antracites importés des pays tiers (144.000 tonnes) les livraisons des classés maigres et d'antracites français ont augmenté de 45.000 tonnes, alors que les ventes en France des produits similaires C. E. C. A. ont diminué de 11.000 tonnes. En revanche, la demande d'agglomérés continue de décroître, et la production des bassins a dû être réduite de 3,918 millions de tonnes en 1966 à 3,834 millions de tonnes.

Exportation. — On note dans ce secteur un léger progrès, de 0,989 million de tonnes en 1966 à 1,022 million de tonnes (soit + 3 %). Notamment le Bassin du Nord développe ses ventes en Belgique : 173.000 tonnes contre 97.000 tonnes l'année précédente. Le Bassin de Lorraine a conclu de nouveaux marchés pour le placement de ses cokes en Suède et en Norvège.

Premier semestre 1968.

La situation du marché charbonnier en France a été dominée par la grève générale déclenchée le 17 mai et dont les séquelles ont été ressenties au long du mois de juin.

S'agissant des ressources, on note une diminution de la production nationale de 1,9 million de tonnes (soit 11,4 %) et des importations (5,9 %) par rapport aux réalisations du premier semestre 1967.

Les ventes des bassins français accusent un recul de 1,6 million de tonnes (soit environ 9 %).

Les stocks à la mine augmentent d'un peu plus de 1 million de tonnes (dont 470.000 tonnes de produits marchands) et atteignent, fin juin, 12,7 millions de tonnes.

Les ventes des bassins ont été de 17, 582 millions de tonnes alors qu'au cours du premier semestre 1967 on avait expédié 19,227 millions de tonnes.

Société nationale des chemins de fer français. — Gaz de France. — Les livraisons à la S.N.C.F. ont été très voisines du programme initialement prévu. Avec 291.000 tonnes, elles représentent 55 % de celles de l'année précédente.

Les enlèvements de Gaz de France à la Lorraine ont été de 21.000 tonnes.

Electricité de France. — La production élevée des barrages hydroélectriques, et la réduction de consommation d'énergie électrique à partir du 20 mai ont limité la progression de consommation des centrales thermiques. Néanmoins, étant donné l'avance prise au cours des quatre premiers mois, Electricité de France a consommé au cours du semestre 5.583.000 tonnes, soit 61.000 tonnes de plus qu'en 1966. Les stocks sur parcs des centrales ont diminué de 471.000 tonnes et reviennent à 4.058.000.

Les enlèvements aux bassins — 4,281 millions de tonnes — représentent 95 % de ceux de l'année précédente, et 89 % des engagements du contrat. D'après les stipulations de ce dernier, les tonnages non livrés du fait de grèves de la mine devraient être annulés, alors que ceux non livrés pour toutes autres causes devraient faire l'objet d'un rattrapage.

La consommation des centrales minières — 2,922 millions de tonnes — est inférieure de 8 % à celle de 1966 — 3,178 millions de tonnes. Seule la nouvelle centrale du Bassin de Provence enregistre une augmentation de consommation entre les deux périodes comparées, la raison étant que sa mise en service date seulement du 20 juin 1967.

Sidérurgie. — La reprise d'activité amorcée au quatrième trimestre 1967 avait été très vive au cours du premier trimestre 1968, et les producteurs de fonte et d'acier s'inscrivaient respectivement à + 9,2 et + 7,8 % au-dessus des niveaux correspondants de 1967. Les pertes imputables à la grève de mai-juin 1968 ramenèrent ces productions à des niveaux comparables à ceux enregistrés au premier semestre 1967 — également touché par la grève de la sidérurgie.

Les livraisons de coke de haut fourneau des bassins ont cependant augmenté de 2 % (2,398 millions de tonnes contre 2,355), ce

résultat étant dû aux ventes de la Lorraine — les livraisons du Bassin du Nord étant en diminution de 7 % par suite de la prolongation de la grève d'Usinor jusqu'à fin juin.

Dans les autres qualités, les enlèvements sont inférieurs à ceux de l'année précédente ainsi pour les charbons à coke, note-t-on une baisse de 7 % d'une année à l'autre.

Industrie. — La reprise d'activité observée en début d'année avait légèrement diminué le taux de régression du charbon dans le secteur industriel. La grève a modifié cette évolution, au point que les ventes des bassins français au cours du premier semestre (3,850 millions de tonnes) sont en retard de 17 % sur celles de 1967. Les livraisons du Bassin du Nord régressent de 20 %, celles du Centre-Midi de 16 % et celles de la Lorraine de 12 %.

Dans le même temps, les ventes de fuel-oil à l'industrie ont augmenté de 18 %.

Foyers domestiques. — L'activité du marché des foyers domestiques avait été assez satisfaisante au cours du premier trimestre, et la campagne 1968-1969 avait ensuite débuté dans des conditions plutôt défavorables.

L'avance de 6 % constatée, pour les ventes des bassins, à la fin du premier trimestre a été annulée, et le semestre s'achève avec un retard de 7 % : 4,167 millions de tonnes au lieu de 4,462. On peut toutefois espérer que ce retard sera comblé partiellement avant l'automne.

Exportations. — Malgré l'arrêt total des expéditions pendant trois semaines, les expéditions des bassins, 513.600 tonnes ont dépassé de 23.200 tonnes celles du premier semestre 1967.

B. — LA PRODUCTION DES HOUILLÈRES NATIONALES

1° Houille.

En 1967, la production des houillères de bassin a atteint 49.298.000 tonnes. Elle a été inférieure de 2.597.000 tonnes, soit 5 % à celle de l'année précédente et également inférieure de 933.000 tonnes au programme initialement prévu.

La production française totale s'est élevée à 50.550.000 tonnes. La mine de lignite d'Arjuzan exploitée à ciel ouvert par l'Electricité de France a produit, à elle seule, 1.203.000 tonnes, soit 254.000 ton-

nes de plus qu'en 1966. Les petites mines exceptées de la nationalisation n'ont en revanche extrait que 54.000 tonnes, en recul de 4.000 tonnes sur l'année précédente.

Production nette de houille et lignite.

	1965	1966	1967
	(En milliers de tonnes.)		
Nord-Pas-de-Calais	25.489	25.278	23.432
Lorraine	15.547	15.482	15.032
Centre-Midi	11.906	11.096	10.834
Dont :			
Loire	2.201	2.108	2.006
Cévennes	2.216	1.862	1.697
Blanzly	2.295	2.206	2.180
Aquitaine	1.836	1.682	1.670
Provence	1.697	1.615	1.728
Auvergne	909	832	801
Dauphiné	752	791	752
Ensemble des bassins	(1) 52.942	(1) 51.856	49.298
France entière	54.037	52.902	50.555

(1) Y compris la production réalisée à titre d'essai dans l'Aumance (46.000 tonnes en 1965, 39.000 tonnes en 1966).

Comme on peut le constater la Provence est le seul bassin dont la production n'a pas diminué en 1967, un écoulement satisfaisant ayant permis d'éviter le chômage.

En revanche, c'est dans les Cévennes et le Nord-Pas-de-Calais que la baisse a été la plus élevée, atteignant respectivement un taux de 8,2 % et 6,3 %.

Dans la Loire, la baisse a été de 4,2 %, dans le Dauphiné de 3,9 %, en Auvergne, de 2,6 %. Par contre, elle a été faible en Aquitaine (0,4 %) et à Blanzly (0,1 %).

*
* *

En ce qui concerne le rendement fond, le redressement qui avait été constaté en 1966 s'est accentué nettement en 1967. Pour l'ensemble des bassins, la progression ressort, en effet, à 6,8 %.

De son côté, le rendement fond-jour a suivi une évolution à peu près parallèle.

Rendement fond houille et lignite.

	1965	1966	1967
	(En kilogrammes.)		
Nord-Pas-de-Calais	1.661	1.707	1.805
Lorraine	3.239	3.453	3.703
Centre-Midi	2.218	2.249	2.396
Dont :			
Loire	1.790	1.877	2.003
Cévennes	1.697	1.628	1.657
Blanzly	2.285	2.306	2.465
Aquitaine	2.462	2.471	2.598
Provence	4.246	4.477	4.870
Auvergne	2.404	2.343	2.436
Dauphiné	2.147	2.291	2.415
Ensemble des bassins	2.073	2.140	2.285
France entière	2.074	2.140	2.285

Rendement fond et jour houille et lignite.

	1965	1966	1967
	(En kilogrammes.)		
Nord-Pas-de-Calais	1.167	1.205	1.252
Lorraine	2.146	2.277	2.443
Centre-Midi	1.509	1.518	1.609
Dont :			
Loire	1.255	1.312	1.388
Cévennes	1.289	1.168	1.154
Blanzly	1.498	1.536	1.661
Aquitaine	1.594	1.619	1.737
Provence	2.701	2.758	2.973
Auvergne	1.525	1.494	1.550
Dauphiné	1.484	1.613	1.689
Ensemble des bassins	1.432	1.478	1.560
France entière	1.457	1.503	1.596

A titre documentaire nous indiquons, ci-après, les rendements fonds obtenus dans les différentes houillères européennes. Il convient toutefois de souligner que les conditions naturelles des gisements variant très sensiblement selon les différents bassins, il ne saurait être question de procéder à une comparaison pure et simple de ces différents chiffres.

Rendement fond des houillères européennes.

	1965	1966	1967
	(En kilogrammes.)		
France	2.039	2.104	2.241
Allemagne	2.815	3.050	3.390
Belgique	1.874	1.996	2.088
Pays-Bas	2.253	2.305	2.428
Royaume-Uni	2.656	2.717	2.861

*
* *

En ce qui concerne l'agglomération, en raison de la diminution de la demande, la production totale s'amenuise progressivement : 4,8 millions de tonnes en 1967 qui se comparent à 5 millions de tonnes réalisées en 1966 et 5,8 millions de tonnes en 1965. Mais alors que les fabrications de boulets crus ont continué de régresser (3,5 millions de tonnes au lieu de 3,8 millions de tonnes en 1966), celles d'agglomérés défumés ont retrouvé, avec 1,2 million de tonnes, le niveau de 1964 et 1965.

En effet, le marché des agglomérés défumés a tendance à se développer et les ventes des bassins comme celles des usines du littoral ont été en progression.

En revanche, les fabrications de briquettes diminuent de plus en plus et doivent disparaître en 1969.

Production d'agglomérés.

	1965	1966	1967
<i>Boulets.</i>			
	(En milliers de tonnes.)		
Bassins	3.247	2.850	2.711
Mines non nationalisées	21	23	22
Agglomérateurs	1.138	920	780
Total	4.406	3.793	3.513
<i>Agglomérés défumés.</i>			
Bassins	1.052	936	1.043
Agglomérateurs	159	163	172
Total	1.211	1.099	1.215
<i>Briquettes.</i>			
Bassins	160	132	80
Agglomérateurs	32	33	29
Total	192	165	109
<i>Ensemble.</i>			
Bassins	4.459	3.918	3.834
Mines non nationalisées	21	23	22
Agglomérateurs	1.329	1.116	981
Total	5.809	5.057	4.837

Evolution des prix de vente des Houillères. — Les barèmes publiés le 1^{er} avril 1967 ont comporté des baisse de 2 à 8 F par tonne sur les classés maigres et anthracites du Nord et de 3 F par tonne sur les fines demi-grasses destinées à l'industrie. D'autres baisses ont été décidées sur diverses sortes pour foyers domestiques au départ des bassins du Centre-Midi. Par ailleurs, le bassin de Blanzay a mis en vente une nouvelle catégorie de qualité nettement supérieure, dénommée « anthraciteux spéciaux » dont la teneur en cendres est de 8 % environ, contre 10 à 13 % pour les quart-gras et maigres ; l'écart de prix entre les deux a été fixé de 6,50 à 26 F suivant les sortes.

Les rabais d'été ont en général été majorés sur l'année précédente, alors que les suppléments d'hiver ont été minorés, ce qui accentue les baisses inscrites aux barèmes pour les foyers domestiques.

Le 2 janvier 1968 des correctifs ont été apportés aux prix de vente des bassins à l'occasion de la mise en application des nouvelles dispositions concernant la T. V. A. : afin d'éviter que l'extension de cette taxe jusqu'au stade du détail ne provoque des majorations de prix en cours de campagne, il a été décidé, à la demande du Gouvernement, de réduire les majorations d'hiver ; cette réduction a été légèrement nuancée suivant les qualités, mais est très voisine de 2 F par tonne.

Simultanément, quelques autres modifications ont été apportées aux barèmes du Nord et de la Loire :

- ces deux bassins ont mis en vente un coke de fonderie spécial, d'une qualité améliorée, comportant un supplément de prix de 20 F la tonne dans le Nord et de 12 F la tonne dans la Loire ;
- dans le Nord, les prix des fines maigres lavées et du poussier de coke ont été réduits de 2 F par tonne : ces qualités sont essentiellement destinées à la sidérurgie pour l'agglomération du minerai.

Le 1^{er} avril 1968, les barèmes applicables pour la campagne 1968-1969 ont apporté de nouvelles réductions de prix sur plusieurs sortes pour foyers domestiques. Ces baisses, généralement comprises entre 1 F et 5,50 F par tonne dans le Nord, atteignent 9,50 F dans le Centre-Midi. De rares majorations ont été appliquées : 1 F par tonne sur les noisettes maigres et d'antracites et 6 F par tonne sur les briquettes dans le Bassin du Nord ; 5 à 10 F par tonne sur les classés anthraciteux spéciaux de Blanzey.

Les rabais d'été ont été fixés égaux et, pour quelques sortes, légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente, et les majorations prévues pour l'hiver 1968-1969 sont restées très voisines de celles appliquées au début de l'hiver précédent.

2° Industries de transformation de la houille.

a) *Electricité.* — La production des centrales électriques minières, avec 11,8 milliards de kWh, a été en augmentation de 15,7 % sur celle de 1966, qui avait atteint 10,2 milliards de kWh.

Le tableau ci-dessous montre que l'augmentation de production a concerné les bassins autres que celui du Nord-Pas-de-Calais, qui accuse une baisse légère de 2 %. Mention particulière doit être faite du bassin de Provence dont la production a augmenté de 75 % avec la mise en service du nouveau groupe de 250 Mw à la fin du premier semestre.

Cette hausse, quasi générale, est due à une hydraulicité moins favorable, le coefficient de productivité hydraulique étant passé de 1,12 en 1966 à 0,93 en 1967.

Production d'énergie électrique par bassin.

	1965	1966	1967	
			Production.	Pourcentage.
	(En millions de kWh.)			
Nord-Pas-de-Calais	6.115	5.283	5.177	43,8
Lorraine	2.992	2.577	2.965	25,1
Loire	659	574	714	6,1
Cévennes	320	230	444	3,8
Blanzay	226	158	224	1,9
Aquitaine	565	414	519	4,4
Provence	1.051	867	1.517	12,8
Auvergne	111	71	95	0,8
Dauphiné	107	59	157	1,3
Total	12.146	10.233	11.812	100

b) *Coke*. — La capacité de production des cokeries s'est maintenue durant l'année au niveau de 25.700 tonnes par jour.

La production globale effective a été inférieure à celle de 1966 et n'a atteint que 8.040.000 tonnes (soit une moyenne journalière de 22.030 tonnes), dont 220.000 tonnes de produits semi-carbonisés et d'agglomérés distillés. La décomposition de la production globale entre les bassins est indiquée dans le tableau ci-après.

Production de coke, semi-coke et agglomérés distillés.

	1965	1966	1967	VARIATION en pourcentage 1966/1967.
	(En milliers de tonnes.)			
Nord-Pas-de-Calais	5.092	5.036	4.792	— 4,8
Lorraine	2.618	2.504	2.417	— 3,5
Loire	430	406	369	— 9,1
Aquitaine	495	505	462	— 9,1
Cévennes	6	»	»	»
Total	8.641	8.451	8.040	— 4,9
Moyennes journalières.	23,7	23,2	22,0	— 4,9

Quant aux ventes elles sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Vente de coke, semi-coke et d'agglomérés distillés.

	1965		1966		1967	
	1.000 t.	%	1.000 t.	%	1.000 t.	%
Sidérurgie	5.522	64,7	5.404	64,6	5.133	64,6
Autres industries.....	1.449	17	1.453	17,4	1.398	17,6
Foyers domestiques et petites industries	778	9,1	685	8,2	622	7,8
Autres destinataires	159	1,8	218	2,6	210	2,7
Exportations	635	7,4	602	7,2	580	7,3
Total	8.543	100	8.362	100	7.943	100
Variations des stocks	+ 99		+ 89		+ 95	

c) *Gaz.* — Les trois tableaux ci-après donnent les différentes statistiques concernant la production et la vente de gaz.

On remarquera que la production de gaz de four qui suit la production de coke, a marqué une diminution de 4,8 % par rapport à celle de 1966. La production de gaz de gazogène est également en régression ; en revanche, l'extraction du grisou s'est développée.

Production et achats de gaz.

	1965	1966	1967				
	Année.	Année.	Année.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
	(En millions de thermies P C S.)						
<i>Production.</i>							
Nord-Pas-de-Calais	10.181	9.746	9.304	2.581	2.278	2.003	2.442
Lorraine	5.607	5.577	5.621	1.409	1.346	1.346	1.520
Loire	773	750	666	187	167	143	169
Aquitaine	995	998	934	252	241	207	234
	17.556	17.071	16.525	4.429	4.032	3.699	4.365
<i>Achats.</i>							
Nord-Pas-de-Calais	109	31	77	16	22	18	21
Total	17.665	17.102	16.602	4.445	4.054	3.717	4.386

Origine du gaz produit.

	1965	1966	1967				
	Année.	Année.	Année.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
	(En millions de thermies P C S.)						
Gaz de fours.....	16.703	16.174	15.391	4.160	3.750	3.427	4.054
Gaz de gazogène	223	142	120	43	21	16	40
Grisou	630	755	1.014	226	261	256	271
Production totale.	17.556	17.071	16.525	4.429	4.032	3.699	4.365

Consommation de gaz par grandes catégories de consommateurs.

	1965		1966		1967	
	Millions de thermies PCS.	Pourcentage.	Millions de thermies PCS.	Pourcentage.	Millions de thermies PCS.	Pourcentage.
Chauffage des fours	7.165	40,5	6.912	40,4	6.560	39,5
Chimie	4.926	27,9	4.447	26	4.382	26,4
Réseaux de distribution.	3.885	22	3.833	22,4	3.834	23,1
Industrie	122	0,7	57	0,4	55	0,3
Consommations inté- rieures	1.319	7,5	1.553	9,1	1.547	9,3
Pertes et fermetures ...	248	1,4	300	1,7	224	1,4
	17.665	100	17.102	100	16.602	100

d) *Autres sous-produits de la distillation de la houille.* — Le recul des activités des cokeries a entraîné une réduction de production des produits de récupération : benzols, goudrons, sulfates d'ammonium. Le tableau ci-dessous résume l'évolution constatée ces dernières années.

	1965	1966	1967
Goudron brut	377.592	366.040	335.011
Benzol brut	108.628	102.706	97.259
Ammoniac	88.810	87.427	83.686

e) *Activités chimiques.* — En 1967 la progression de l'activité chimique a connu en France un léger ralentissement, la production nationale n'ayant augmenté en volume que de 9,1 % contre 10,9 % en 1966. En revanche, l'accroissement du chiffre d'affaires n'a pas suivi la même proportion, les prix des produits chimiques et des matières plastiques ayant tendance à baisser sous l'influence de la concurrence.

* * *

En ce qui concerne l'exercice 1968, les prévisions qui peuvent être faites pour l'ensemble des activités des houillères sont résumées dans le tableau ci-après :

	HOUILLE et lignite (1).	CARBONISA- TION (1)	GAZ (2)	ELECTRI- CITE (3)	AGGLOMERA- TION (1)	USINES de synthèse.			GOUDRON brut (1).	BENZOL brut (1).	SULFATE d'ammoniaque (1).
						Ammo- niac (4).	Engrais (4).	Méthanol (1).			
Réalisations 1967	49.298	8.040	16.525	11.812	3.835	285	247	18	335	97	84
Prévisions 1968	(a) 44.530	8.012	16.032	11.913	3.955	362	250	(b) 8	330	96	84

(a) Production probable, compte tenu des pertes de production occasionnées par les grèves de mai et des jours de repos supplémentaires.

(b) Usine arrêtée en août mais reprise d'une production plus forte avec la filiale Courrières-Kuhlmann.

(1) Milliers de tonnes.

(2) Milliers de thermies.

(3) Millions de kWh.

(4) Milliers de tonnes d'azote.

C. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

La diminution des effectifs globaux des houillères s'est poursuivie au cours de l'année 1967 et du présent exercice.

Evolution des effectifs des houillères. — Le tableau ci-dessous fournit l'évolution de ces effectifs (fond et jour, y compris les dépendances légales) depuis le 1^{er} janvier 1967, en distinguant le personnel ingénieur, le personnel E. T. A. M. (employés administratifs, techniciens et agents de maîtrise) et le personnel ouvrier :

D A T E S	O U V R I E R S	E. T. A. M.	I N G E N I E U R S	E N S E M B L E
31 décembre 1966	143.128	19.470	1.634	164.232
31 mars 1967	139.883	19.353	1.624	160.860
30 juin 1967	137.500	19.225	1.617	158.342
30 septembre 1967	132.702	19.133	1.604	153.439
31 décembre 1967	131.232	18.934	1.590	151.756
31 mars 1968	128.148	18.884	1.578	148.610
30 juin 1968	125.212	18.692	1.563	145.467

2° *Les rémunérations.*

Depuis 1964, la détermination de l'évolution des salaires dans les houillères s'effectue conformément à la procédure adoptée par le Gouvernement à la suite du rapport de M. Toutée.

Pour 1967, le Gouvernement, dans le cadre défini par cette procédure, avait fixé à 4,50 % l'augmentation de la masse salariale (calculée à activité constante) par rapport à l'année précédente hors incidence de l'ancienneté, de la technicité et de la variation due à l'accroissement de la prime de résultats. Cette augmentation comportait pour 0,30 % la part d'un ajustement afférent à l'année 1966.

Compte tenu de cette prévision, les relèvements des rémunérations globales (par rapport au niveau du 31 décembre 1966) ont été les suivants :

- au 1^{er} janvier 1967 : + 3,10 %.
- au 1^{er} septembre 1967 : le 3,10 % est porté à 4,35 %.

Par ailleurs les taux de la prime de résultats ont été au premier semestre 1967 de 16,32 % des salaires et au second semestre de 17,15 %.

Enfin le montant de la part annuelle de prime de productivité est passé à 135 F contre 120 F en 1966.

Pour 1968, le Gouvernement avait prévu une certaine augmentation de la masse salariale dans le cadre de la procédure habituelle. Cette augmentation a été remise en cause par les mesures prises en mai et juin à la suite des négociations engagées avec les organisations syndicales, la revalorisation de la rémunération intervenue au 1^{er} janvier 1968 restant acquise. Indépendamment de l'incidence due à certaines mesures particulières (notamment modifications des coefficients des bassins du Centre-Midi, modification des conditions d'attribution de la prime de résultats et majoration des compléments dus à l'ancienneté), l'effet des mesures affectant les salaires proprement dits est tel que l'accroissement de rémunération s'établit pour 1968 à 8,03 % par rapport à 1967. En prenant pour référence le niveau du 31 décembre 1967, les niveaux successifs de rémunération font apparaître une augmentation de : 3,48 % au 1^{er} janvier 1968, portée à 8,50 % au 1^{er} juin 1968 et à 11,51 % au 1^{er} octobre 1968.

Par ailleurs le taux de la prime de résultats a été pour le premier semestre 1968 de 15,54 % des salaires (2 points de prime de résultats ayant été intégrés dans les salaires à rémunération constante à partir du 1^{er} janvier 1968).

Les salaires moyens des ouvriers (compte non tenu des avantages en nature — logement et chauffage — ni des indemnités payées les jours fériés et de repos) ont évolué en conséquence comme l'indique le tableau ci-après :

	FOND	JOUR	FOND + JOUR
--	------	------	-------------

(En francs.)

Salaires moyens journaliers sans prime de résultats.

Premier trimestre 1967.....	39,98	31,37	37,29
Deuxième trimestre 1967	39,36	31,14	36,76
Troisième trimestre 1967	39,82	31,72	37,19
Quatrième trimestre 1967	40,04	31,81	37,41
Année 1967	39,80	31,50	37,16
Premier trimestre 1968 (1)	42,25	33,39	39,37
Deuxième trimestre 1968 (1)	42,93	34,15	39,91

Salaires moyens journaliers avec prime de résultats.

Année 1967	45,76	36,37	42,78
Premier trimestre 1968 (1)	48,51	38,96	45,40
Deuxième trimestre 1968 (1)	49,19	39,72	45,94

(1) Les salaires indiqués pour le premier et le deuxième trimestre 1968 tiennent compte d'une P. A. P. dont la valeur a fait l'objet d'une estimation.

Les charges connexes des salaires ont, de leur côté, évolué dans les conditions suivantes entre 1966 et 1967.

Charges connexes.

(En pourcentage des salaires, jours de repos payés, appointements et primes de résultats.)

	1966	1967
Prestations familiales.....	11,44	10,86
Risque vieillesse (C. A. N. et retraites complémentaires)	12,02	12,35
Risques maladie-maternité	7,15	7,99
Accidents du travail :		
Incapacité permanente.....	5,61	5,46
Incapacité temporaire.....	3,62	3,60
Logement et chauffage des retraités	8,69	9,12
Total des charges de sécurité sociale	48,53	49,38
Formation professionnelle.....	2,91	2,87
Congés payés et jours fériés payés	12,60	13,29
Impôt sur les salaires	5,13	5,17
Logement et chauffage des actifs	10,77	11,33
Transport du personnel	1,26	1,28
Divers	3,30	3,55
Total des charges connexes	84,50	86,87

D. — LES INVESTISSEMENTS

Les investissements des houillères sont en décroissance régulière depuis 1960 pour les deux rubriques « habitations » et « travaux miniers ». Pour les industries de transformation, les investissements ont amorcé une reprise en 1965 après un minimum atteint en 1963. Si l'on considère l'ensemble des travaux, un minimum est atteint en 1967.

Le tableau ci-après indique pour 1967 (réalisations) et 1968 (prévisions) la répartition des dépenses d'investissement des houillères et leur financement.

	1967 (réalisations).	1968 (prévisions).
	(En millions de francs.)	
<i>Dépenses.</i>		
Dépenses de travaux neufs (taxes récupérables déduites) :		
Habitations	28,7	22,7
Grands ensembles	182,4	217,9
Moyen terme	208,0	209,5
Total travaux neufs	419,1	450,1
Intérêts intercalaires	19,5	15,0
Prêts et prises de participation	104,1	41,9
Remboursements de crédits bancaires à moyen terme	128,6	112,3
Remboursements d'emprunts	418,0	225,0
Total des dépenses	1.089,3	844,3
<i>Financement.</i>		
F. D. E. S.	150,0	30,0
Emprunts	570,1	370,0
Crédits bancaires à moyen terme	130,0	115,0
Ressources propres et trésorerie courante....	239,2	329,3
Total	1.089,3	844,3

E. — SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats d'exploitation des Charbonnages de France se sont dégradés en 1967 par rapport à ceux de 1966.

Ils font ressortir, avant amortissement, une perte brute d'exploitation de 807 millions de francs, contre 537,5 millions de francs en 1966.

	1966	1967
	(En millions de francs.)	
<i>Recettes nettes.</i>		
Ventes de combustibles	3.116	2.966
Dont :		
Houille	1.911	1.812
Cokes (y compris « Carbolux » et « Carmonoix »)	804	764
Agglomérés	401	390
Ventes des industries de transformation	1.040	1.090
Dont :		
Courant électrique	415	476
Gaz et autres sous-produits de la carbonisation	243	229
Produits de synthèse et produits des usines chimiques	382	385
Recettes des activités diverses et produits accessoires	260	269
	4.416	4.325
Variation des stocks de combustibles et de produits fabriqués	+ 262	+ 77
	4.678	4.402
<i>Dépenses.</i>		
Frais de personnel et charges connexes	3.380	3.376
Consommation de :		
Combustibles achetés	81	72
Fournitures	1.290	1.245
Frais généraux	213	236
Frais financiers	252	280
	5.216	5.209
Résultat brut d'exploitation	— 538	— 807

En ce qui concerne l'avenir les perspectives à moyen terme des Charbonnages de France sont caractérisées par une réduction constante des débouchés possibles, savoir :

- disparition totale prochaine des ventes à la S. N. C. F. et à Gaz de France ;
- réduction rapide des débouchés industriels généraux ;
- réduction plus lente, mais nette, des ventes domestiques ;
- stagnation des ventes à la sidérurgie,

avec compensation très partielle par des accroissements de livraisons à E. D. F., accroissements qui cesseront dans quelques années.

L'effet net à moyen terme est de l'ordre de 2 millions de tonnes par an de pertes de débouchés à un prix du charbon légèrement décroissant.

La réduction de production correspondante est extrêmement difficile à réaliser, car elle dépasse l'effet combiné des déflations naturelles d'effectifs et des hausses de productivité. Pour réussir cette réduction de production, il faut donc mener une politique active de « conversion », pour laquelle tant les Charbonnages que le Gouvernement font de grands efforts, en liaison avec divers organismes régionaux à vocation plus large (sauvetage des régions en perte de vitesse). Cette politique active, dont le moyen central est la « Sofirem », créée il y a dix-huit mois, commence à porter des fruits, mais ils sont insuffisants. On a donc dû recourir à des mesures n'ayant qu'un effet temporaire, et qui ne peuvent résoudre le problème à moyen terme :

- journées chômées pour mévente ;
- retraites anticipées.

On doit considérer que la réduction de deux millions de tonnes par an sera fort difficile à réaliser pendant le VI^e Plan, et que la politique de production butera sur les impératifs sociaux, régionaux et politiques, comme elle le fait dès maintenant.

De l'ensemble des données, et notamment de la hausse des salaires plus rapide que celle de la productivité, résulte une dégradation financière que l'on pouvait estimer, avant les événements de mai, à 250 millions de francs par an pour la profession. La réduction massive enregistrée depuis quelques années sur les investissements se borne à atténuer la progression de la subvention d'équilibre de trésorerie que doit verser le budget.

Il est donc visible que les efforts les plus poussés doivent être faits pour permettre le départ des mineurs vers d'autres secteurs économiques. Encore faut-il que le coût des mesures de conversion n'excède pas la perte due à la production qu'elles permettent d'éviter.

Sur un plan concret, on peut indiquer que vers l'année 1975 interviendra la première fermeture d'un bassin complet (Loire), cependant que la régression sera particulièrement marquée dans les Cévennes (où la conversion est extrêmement difficile), dans le Dauphiné, dans l'Ouest du bassin du Nord - Pas-de-Calais.

En résumé, la ligne directrice des Charbonnages consiste à réduire la production le plus vite que peuvent autoriser les contraintes d'ordre politique, régional et social, et à chercher à réaliser le minimum de pertes financières compte tenu des effectifs incompressifs auxquels conduisent ces contraintes. Ces pertes sont élevées et croissantes, dans le contexte de la politique libérale à l'égard de l'énergie des pays tiers (charbon ou pétrole) qui est appliquée depuis quelques années. L'évolution est très parallèle dans les pays d'Europe de l'Ouest disposant de gisements houillers médiocres (Allemagne, Belgique, Pays-Bas et Grande-Bretagne). Toutefois, les mesures de protection de l'énergie nationale contre les pays tiers étant très importantes dans ces pays, contrairement à la France, il semble que le déficit financier y empirera moins rapidement.

Il est pratiquement impossible de prévoir l'époque à laquelle l'aide budgétaire plafonnera, pour décroître ensuite. Cette époque, en effet, peut être profondément différente selon la situation économique générale de la France, et notamment selon le marché de l'emploi, général et régional, qui conditionne la vitesse de reconversion. A moins d'une période de forte « surchauffe » assez durable, il ne semble pas imaginable que le plafonnement du déficit intervienne avant la fin du VI^e Plan.

Electricité de France.

A. — ACTIVITÉ D'ELECTRICITÉ DE FRANCE

1° La consommation d'électricité.

L'année 1967 a été marquée par une faible progression de la demande électrique qui contraste avec la forte augmentation constatée pour la demande énergétique globale.

La consommation d'électricité s'est élevée, pour 1967, pertes incluses, à 114 milliards de kWh contre 109 en 1966, soit une augmentation de 4,6 % seulement. Ce taux est un des plus bas constatés jusqu'ici.

Cette situation tient principalement à la faible progression de la consommation en haute tension dont le taux a été seulement de 3,9 % contre 7 % en moyenne au cours de la dernière décennie. L'accroissement de la consommation en basse tension, bien qu'inférieur au taux moyen constaté depuis 1960 (+ 10,5 %) reste néanmoins assez satisfaisant avec un taux de 8,5 %.

Le tableau ci-après retrace les données principales de la consommation d'électricité en France en 1967 et 1968 (prévisions).

	1966	VARIATION 1967-1966.	1967	1968 (prévisions).	VARIATION 1968-1967 (prévisions).
(En milliards de kWh.)					
Haute tension.....	77,3	+ 4,0 %	80,4	83,6	+ 4,0 %
Basse tension.....	23,2	+ 9,1 %	25,3	27,7	+ 9,6 %
Consommation finale...	100,5	+ 5,2 %	105,7	111,3	+ 5,3 %
Pertes	8,5	— 1,1 %	8,4	9,2	+ 9,5 %
Mise à disposition totale.	109,0	+ 4,7 %	114,1	120,5	+ 5,6 %

Les quantités d'énergie électrique distribuées par Electricité de France seule ont marqué un taux de progression supérieur à celui de la consommation nationale ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

	1966	1967	VARIATION 1967-1966.
	(En milliards de kWh.)		
Haute tension	59,7	63,4	+ 6,2 %
Basse tension	21,9	23,8	+ 8,2 %
Consommation finale	81,6	87,2	+ 6,9 %

Pour 1968 les prévisions font apparaître un total de vente de 92,5 milliards de kWh dont 66,3 milliards pour la haute tension.

2° La production d'électricité.

En 1967 la production d'énergie électrique nationale s'est élevée à 111,6 milliards de kWh, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à l'année précédente, augmentation légèrement supérieure à celle de la consommation ; les échanges extérieurs se sont, en effet, soldés par un excédent d'importation plus faible qu'en 1966.

En raison d'une hydraulité très inférieure à celle de l'année précédente (0,93 contre 1,12) et malgré la mise en service de quelques équipements nouveaux, la production hydraulique a fortement diminué (— 12,7 %). Corrélativement la production d'origine thermique a connu une importante progression (+ 22,2 %). La production nucléaire, bien qu'ayant presque doublé d'une année sur l'autre, ne couvre encore qu'une part très réduite des besoins.

Les deux tableaux suivants donnent la décomposition, pour les années 1966 et 1967 et les prévisions pour 1968, d'une part, de la production totale française, d'autre part, de la production propre d'Electricité de France.

Production totale française d'électricité.

	1966	1967	1968 (Prévisions.)
	(En milliards de kWh.)		
Thermique classique	53,0	64,2	69,3
Nucléaire	1,4	2,5	
Hydraulique (moins pompage)	51,5	44,8	48,8
Solde des échanges avec l'étranger.	3,1	2,6	2,4
	109,0	114,1	120,5
Coefficient d'hydraulicité	1,12	0,93	1

Production propre d'Electricité de France.

	1966	1967	1968 (Prévisions.)
	(En milliards de kWh.)		
Thermique classique	32,9	42,3	48,5
Nucléaire	1,4	2,0	
Hydraulique (moins pompage)	38,7	33,2	36,2
Total E. D. F.	73,0	77,5	84,7
Part d'E. D. F. dans la production nationale	67 %	67,9 %	70,3 %

3° Evolution de la tarification.

Depuis le 1^{er} janvier 1967, trois modifications des tarifs de l'électricité sont intervenues :

- par l'arrêté du 13 juillet 1967 : hausse moyenne de 4,80 % ;
- à l'occasion de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, au 1^{er} janvier 1968 : baisse de 5,69 % des prix hors taxes de la basse tension, afin de ne pas augmenter les charges des usagers ;
- relèvement uniforme de 3 % des prix ainsi abaissés en basse tension, à dater du 21 août 1968.

Tarifs des fournitures en basse tension. — Les aménagements successifs apportés à la tarification au cours des années précédentes avaient permis de réduire en partie les écarts de prix entre les anciens et les nouveaux tarifs. Ceux-ci avaient déjà commencé à être largement diffusés dans le public.

L'arrêté du 13 juillet 1967, en autorisant des majorations pouvant aller jusqu'à 9,6 %, dans la limite d'une hausse moyenne de 4,8 %, a permis de procéder aux derniers ajustements de prix, en hausse et en baisse, qui terminaient l'essentiel de la réforme des tarifs des fournitures en basse tension.

Les tarifs appliqués ne comportent plus maintenant qu'un nombre limité de prix, à l'intérieur de trois grandes zones géographiques du territoire. Un prix unique pour la France a même été fixé pour chacune des deux tranches du tarif dégressif applicable aux petits consommateurs domestiques. Toutefois, les taxes municipales et départementales à taux différenciés perçues en application de la loi du 13 août 1926 pour certaines catégories de fournitures viennent contrarier cet effort d'unification et empêcher de conduire la réforme à son terme.

Les mesures déjà prises ont permis d'accélérer la diffusion des nouveaux tarifs. Le nombre d'abonnés à qui s'appliquaient ces tarifs est passé de six millions, à la fin du premier semestre 1967, à près de sept millions à la fin de la même année. On prévoit que ce nombre dépassera huit millions à la fin de 1968.

La réforme des taxes sur le chiffre d'affaires au 1^{er} janvier 1968 a porté de 5 à 13 % le taux de la T. V. A. sur les ventes d'électricité en basse tension, supprimant, par ailleurs, la taxe locale de 2,75 % (seules subsistent les taxes municipales et départementales).

A la demande du Gouvernement, l'Electricité de France n'a pas répercuté sur les factures à la clientèle la hausse de 6 % qui aurait dû résulter de cette réforme. Pour effacer, vis-à-vis des consommateurs, l'augmentation de la charge fiscale correspondante, elle a été conduite à diminuer de 5,69 % ses prix hors taxes.

Cette mesure a été fortement bénéfique pour les artisans et commerçants, autorisés désormais à récupérer la T. V. A.

Inversement, il en est résulté, au cours du premier semestre 1968, une diminution notable des recettes de l'Electricité de France, préjudiciable au bon équilibre financier de l'établissement.

Le relèvement uniforme de 3 % de l'ensemble des tarifs, autorisé par le Gouvernement le 21 août 1968, permettra, à partir de cette date, de réduire de moitié la perte de recettes résultant des mesures prises à l'occasion de la réforme de la T. V. A.

A la suite des modifications de tarifs, intervenues en 1967 et 1968, les prix hors taxes en basse tension en vigueur à l'automne 1968 sont supérieurs de 1,80 % à ceux de l'automne 1966, mais restent moins élevés que les prix appliqués fin 1967.

Tarifs des fournitures en haute tension. — En application des dispositions de l'arrêté du 13 juillet 1967, les prix des fournitures en haute tension ont été modifiés comme suit, à compter du 15 juillet 1967, pour conduire à la hausse moyenne autorisée de 4,80 % :

- relèvement de 9,6 % (proportionnellement à la variation de l'index électrique haute tension) de tous les tarifs des barèmes (primes fixes et prix kWh) ;
- application d'une réduction générale de 0,3 centime sur les nouveaux prix kWh du tarif vert.

Cette dernière mesure a été prise pour répercuter dans les tarifs l'évolution de la structure des prix de revient, notamment l'abaissement (en francs constants) du coût des combustibles consommés dans les centrales thermiques.

La réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, au 1^{er} janvier 1968, a porté de 10 à 13 % le taux de la T. V. A. applicable aux ventes d'électricité haute tension.

La répercussion de cette hausse ne posait pas de problème à la clientèle industrielle, qui a la possibilité de récupérer la T. V. A.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Les effectifs d'Electricité de France ont évolué, depuis le 1^{er} janvier 1967, dans les conditions ci-après :

	31 DECEMBRE 1966.	31 MARS 1967.	30 JUIN 1967.	30 SEPTEMBRE 1967.	31 DECEMBRE 1967.	31 MARS 1968.	30 JUIN 1968.
Agents statutaires :							
Cadres	9.193	9.261	9.345	9.387	9.429	9.494	9.571
Maîtrise	28.061	28.313	28.432	28.561	28.874	29.133	29.342
Exécution	54.331	54.015	54.162	53.966	54.189	53.920	54.103
Total	91.585	91.589	91.939	91.914	92.492	92.547	93.016
Agents temporaires	1.627	1.707	1.906	2.333	1.684	1.750	1.738
Total général	93.212	93.296	93.845	94.247	94.176	94.297	94.754

La lente augmentation des effectifs constatée antérieurement se poursuit d'une manière régulière.

2° *Les rémunérations.*

Depuis le 1^{er} janvier 1967 les rémunérations du personnel à Electricité de France ont évolué dans les conditions ci-après :

- 1^{er} février 1967 : majoration du salaire de base de 4,3 % (1) ;
- 1^{er} janvier 1968 : majoration du salaire de base de 3,8 % (1) ;
- 1^{er} avril 1968 : majoration du salaire de base de 0,65 % (1) ;
- 1^{er} avril 1968 : modification de la grille des coefficients se traduisant par une hausse modulée équivalant en moyenne à une hausse des rémunérations de 0,90 % (1) ;
- 1^{er} juin 1968 : majoration du salaire de base de 4 % (2) ;
- 1^{er} juin 1968 : majoration de la gratification de fin d'année équivalant à une hausse des rémunérations de 1 % (2) ;
- 1^{er} juin 1968 : modification de la grille des coefficients se traduisant par une hausse modulée équivalant en moyenne à une hausse des rémunérations de 2 % (2) ;
- 1^{er} octobre 1968 : majoration du salaire de base de 2 % (2).

(1) Mesures décidées dans le cadre de la procédure de fixation des salaires dans les entreprises nationalisées, dite procédure Toutée.

(2) Mesures décidées dans le cadre du constat établi le 31 mai 1968 au Ministère de l'Industrie à l'issue des négociations entre directions générales et fédérations syndicales d'E. D. F. et du G. D. F.

La prime de productivité, bloquée en 1967 à sa valeur de 1964, soit 1,8 mensualité de novembre, a été ramenée au 1^{er} juin à 1,2 mensualité de novembre, par intégration correspondante dans le salaire de base, sans effet sur le niveau des rémunérations.

C. — LES INVESTISSEMENTS

Les installations de production mises en service en 1967 par Electricité de France représentent :

- en hydraulique, une production nouvelle de 1,3 tWh ;
- en thermique classique, une puissance nette de 240 mW ;
- en thermique nucléaire, une puissance nette de 310 mW.

En hydraulique, les opérations les plus importantes concernent la centrale marémotrice de la Rance et la centrale de Gerstheim, sur le Rhin.

Sur les vingt-quatre groupes bulbes de 10 mW qui équipent la centrale marémotrice de la Rance, cinq avaient été couplés au réseau en 1966 ; l'année 1967 a vu la mise en service échelonnée des dix-neuf autres.

A Gersheim, quatre des six groupes bulbes de 23 mW équipant la centrale ont été mis en exploitation.

Les autres centrales couplées au réseau en 1967 sont :

- Laval de Cère 2, sur la Cère (2 groupes de 47 mW) ;
- Vinon sur le Verdon (1 groupe de 28 mW) ;
- Montvauthier sur la Haute-Diosaz, affluent de l'Arve (1 groupe de 19,5 mW) ;
- La Morge, sur la rivière de même nom, sous-affluent de la Seine (1 groupe de 4,7 mW) ;
- Le Saut sur la Sassièrre, affluent de l'Isère (1 groupe de 3,2 mW).

Enfin la retenue de l'aménagement de La Gittaz, adduction complémentaire de Roselend, dans les Alpes, a été mise en eau.

En thermique classique, une seule unité a été mise en service, la troisième tranche de 250 mW de la centrale de Pont-sur-Sambre.

En thermique nucléaire, à la centrale de Chinon, la troisième tranche (480 mW nets), dont les essais, commencés en août 1966, avaient été interrompus à la suite d'incidents, a pu être remise en exploitation au mois d'octobre 1967.

La centrale des monts d'Arrée (70 mW nets), de la filière « uranium—eau lourde—gaz carbonique », qui est l'œuvre du Commissariat à l'énergie atomique pour la partie nucléaire, et d'Electricité de France pour les ouvrages de production d'énergie, a été couplée au réseau pour ses premiers essais au mois de juillet 1967.

Par ailleurs, la centrale de Chooz (245 mW nets) dans les Ardennes, de la filière « uranium enrichi—eau légère », construite par la Société d'énergie nucléaire franco-belge des Ardennes (S. E. N. A.) avec une participation d'Electricité de France de 50 %, a été couplée au réseau au mois d'avril 1967.

Le réseau de transport d'énergie à haute tension s'est accru au cours de l'année de :

- 1.850 kilomètres de lignes et câbles ;
- 220 cellules de postes à haute tension.

Sur les réseaux de distribution à moyenne et basse tension, ont été poursuivis des travaux de construction, d'extension et de renforcement qui ont porté sur :

- 33.000 kilomètres de lignes ;
- 11.800 postes de transformation.

*
* *

Les tableaux ci-après indiquent les opérations figurant aux programmes d'engagement d'Electricité de France pour les exercices 1967 et 1968.

Programme 1967.

	CARACTERISTIQUES				DEPENSES (En millions de francs.)	
	Cours d'eau.	Productible en gWh.	Mise en service.	Coût total en millions de francs.	1967 Résultats.	1968 Prévisions.
<i>Hydraulique.</i>						
Arc moyen sur l'Arc (Savoie)....	Arc.	410	1970-1973	430	7,4	17
Coiselet-Vouglans II sur l'Ain (Ain, Jura)	Ain.	93	1970	127	14,1	37
Les Bois sur l'Arveyron et la mer de Glace (Haute-Savoie)	Arveyron.	107	1970	54	1,2	3
Mallemort sur la Durance (Bouches-du-Rhône)	Durance.	420	1970	258	3,0	18
Golfech sur la Garonne (Tarn-et-Garonne)	Garonne.	350	1970	216	1,4	10
		1.380		1.085	27,1	85
<i>Thermique.</i>						
Tranche non encore localisée		3.000	1972	470	»	15
Loire A 3 et A 4 (Rhône)		2.500	1970-1971	340	30,5	80
La Maxe A 1 et A 2 (Moselle)		2.500	1971	460	23,5	80
		8.000		1.270	54,0	175
<i>Nucléaire.</i>						
Fessenheim (Haut-Rhin)		3.250	1973	895	5,3	22
Transport		»	»	471	200,0	150,0
Distribution		»	»	1.171	730,0	190,0

Programme 1968

	CARACTERISTIQUES				DEPENSES 1968 (prévisions (millions de francs).)
	Cours d'eau.	Productible (en gWh).	Mise en service.	Coût total en millions de francs.	
<i>Hydraulique.</i>					
Quinson sur le Verdon (Basses-Alpes, Var)	Verdon.	101	1971	60	3
Brommat II sur la Truyère (Aveyron)	Truyère.	100	1972	160	4
Arc-Isère sur l'Arc	Arc.	720	1975	610	5
		921		830	12
<i>Thermique.</i>					
Ambès A 3 et A 4 (Gironde)		2.500	1972	750	35
Martigues-Ponteau A 1 et A 2 (Bouches-du-Rhône)		2.500	1971-1972		
		5.000			
Transport		»	»	495	210
Distribution		»	»	1.212	750

Le montant annuel des dépenses entraînées par l'exécution des travaux d'investissement d'Electricité de France pour les exercices 1967 et 1968 ainsi que les modalités de financement de ces dépenses sont indiquées dans les deux tableaux ci-après :

Dépenses.

	1967	1968
	Résultats.	Estimation actuelle.
	(En millions de francs.)	
Production hydraulique	697	682
Production thermique	1.072	1.045
Production nucléaire	510	610
Transport	456	490
Frais de fonctionnement	181	193
Intérêts intercalaires	305	311
Travaux complémentaires.....	146	145
Distribution et répartition.....	1.130	1.200
Electrification rurale	84	110
Investissements annexes	118	150
Prêts et participations	69	63
Total	4.768	4.999
Travaux avec participations de tiers	81	51
Total	4.849	5.050

Moyens de financement.

	1967 Résultats.	1968 Estimation actuelle.
	(En millions de francs.)	
Dotation en capital.....	1.059	980
Emprunts :		
Prêts du F. D. E. S. :		
Dotation initiale.....	»	465
Dotation sur emprunts d'Etat.....	283	»
Emission publique.....	1.251	648
Caisse des dépôts et consignations.....	550	»
Emission en dollars.....	147	»
Variation des emprunts à moyen terme.....	65	»
Crédits à court terme.....	20	»
Sous-total emprunts.....	3.375	2.093
Autres ressources :		
Contribution de l'Etat et des Charbonnages.....	45	28
Participation de tiers.....	81	51
Ressources de trésorerie propres.....	1.348	1.725
Sous-total autres ressources.....	4.849	3.897
Ressources à dégager (autres emprunts) ...	»	1.153
Total général.....	4.849	5.050

D. — SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après un résumé des résultats financiers d'Electricité de France pour l'exercice 1967 et pour l'exercice 1968 (prévisions).

	1967 Résultats.	1968 Estimation.
	(En millions de francs.)	
Chiffres d'affaires hors taxes (recettes de ventes d'énergie).....	8.756	9.400
Compte d'exploitation (en comptabilité générale) :		
Produits.....	13.478	14.680
Charges.....	13.466	14.870
Résultats d'exploitation.....	+ 12	- 190

Le résultat net de l'exercice 1967, compte tenu des opérations du compte de pertes et profits et de l'impôt sur les bénéfices, ressort à 24 millions de francs.

L'estimation tient compte :

- de la diminution, au 1^{er} janvier, de 5,7 % des prix hors taxes basse tension, résultant de la prise en charge par l'établissement, à la demande de l'Etat, du supplément de taxe dû à la réforme du régime de la T. V. A. ;
- du relèvement de 3 % de ces prix basse tension au 21 août ;
- des conséquences directes ou indirectes des événements de mai et juin (augmentation des charges salariales, pertes de recettes, évolution du niveau des prix).

Compte tenu de ces circonstances, les ventes d'énergie de l'exercice ne seront en hausse que de 5 % environ, au lieu des 7 % prévus initialement.

Dans ces conditions, l'équilibre du compte d'exploitation ne pourra être atteint.

*
* *

Pour 1969, étant donné les incertitudes actuelles au sujet de l'évolution de la production intérieure brute et du niveau des prix, les indications qui suivent ne peuvent être données que sous toutes réserves.

Néanmoins on peut estimer que le chiffre d'affaires hors taxes (au niveau des prix de septembre 1968) se situerait aux environs de 10.100 millions de francs. Quant aux charges d'exploitation, elles enregistreront en année pleine les incidences des événements de mai et juin (charges salariales, évolution du niveau des prix). Dans ces conditions, un déficit d'exploitation ne pourrait être évité qu'avec un relèvement des prix de vente dès le début de l'année.

Gaz de France.

A. — ACTIVITÉ DE GAZ DE FRANCE

1° La consommation.

En 1967, la température, bien qu'elle ait été un peu moins élevée que l'année précédente est restée cependant supérieure à la normale. Par ailleurs, la production industrielle n'a que faiblement progressé. Ces deux circonstances se sont cumulées pour ralentir l'expansion de la consommation de gaz. Celle-ci a néanmoins progressé de 9 % d'un exercice à l'autre. Cette progression tient, pour l'essentiel, au développement des ventes à usage domestique, les ventes à l'industrie ayant été stagnantes.

Au total, les ventes de gaz des exploitations de Gaz de France ont atteint, en 1967, 31,28 milliards de thermies contre 28,7 milliards en 1966.

Le tableau ci-après donne la décomposition entre les différentes catégories de consommation des quantités de gaz vendues.

	1967	1968 (a) (Prévisions.)	1969 (a) (Perspectives.)
	(En millions de thermies.)		
Ventes à usage domestique.....	19,4	22,4	25,2
Ventes à usage commercial.....	5,2	6,1	7,4
Ventes à usage industriel.....	5,4	5,9	8,4
Ventes diverses.....	0,5	0,5	0,5
Ventes totales.....	30,5	34,9	41,5
Variations du gaz « en compteur »..	0,8	1,0	0,7
Consommation totale.....	31,3	35,9	42,2

(a) En supposant les conditions climatiques moyennes.

Dans le bilan d'ensemble des achats et de la production de gaz, la part du gaz naturel est passée de 51,8 % en 1966 à 56 % en 1967, celle du gaz de houille de 20,3 % à 19 % et celle des gaz d'hydrocarbures pétroliers de 27,9 % à 25 %.

Les réceptions au Havre de méthane liquéfié d'Arzew ont augmenté de 18 %. Les enlèvements de gaz de Lacq ont, dans l'ensemble, progressé de 7 %.

La fin de l'année 1967 a été marquée par l'arrivée du gaz de Groningue à Paris. A compter du 1^{er} octobre, 270 millions de mètres cubes de ce gaz, soit près de 2,3 milliards de thermies, ont été utilisés, notamment en substitution à l'essence dans les lignes de « craquage » de la région parisienne.

Au total, les achats de gaz naturel ont augmenté de 21,4 %.

En sens inverse, les achats de gaz aux cokeries minières et sidérurgiques ont diminué de 3,4 % et les tonnages de houille distillée par Gaz de France ont été réduits à 559.000 tonnes, soit 24 % de moins que l'année précédente.

Les tonnages de produits pétroliers utilisés pour la fabrication du gaz ont également décreu (— 16 %), mis à part les achats de gaz liquéfiés destinés à l'alimentation des distributions de propane et d'air propané, qui ont continué leur progression.

Le tableau ci-après indique l'origine du gaz vendu.

RESSOURCES	1967	1968 (Prévisions.)	1969 (Perspectives.)
	(En millions de thermies.)		
Production de gaz de houille.....	662	300	50
Achat de gaz de cokerie et divers...	5.717	5.300	4.500
Cracking et mélange de butane-propane	491	450	450
Cracking et mélange de gaz de raffinerie	1.225	1.450	1.450
Cracking et mélange de gaz naturel.	4.782	8.050	8.800
Cracking de produits pétroliers.....	4.633	2.000	2.200
Revente en l'état de gaz naturel.....	16.801	20.100	27.800
Revente en l'état de gaz de raffinerie.	567	550	550
Revente en l'état de propane pur (ou d'air propané).....	1.930	2.100	2.400
Total du gaz disponible (a).	36.808	41.300	48.200

(a) L'écart entre le gaz disponible et les ventes est dû au stockage dans les réservoirs souterrains, aux consommations internes et au gaz non comptabilisé (pertes).

En ce qui concerne la production propre de Gaz de France, celle-ci pour les trois exercices 1967 (résultats), 1968 (prévisions) et 1969 (perspectives) se décompose comme suit :

PRODUCTION DE GAZ	1967	1968 (Prévisions.)	1969 (Perspectives.)
	(En millions de thermies.)		
A partir de la houille.....	662	300	50
A partir du gaz naturel.....	4.782	8.050	8.800
A partir du gaz de raffineries.....	1.225	1.450	1.450
A partir de gaz liquéfiés.....	491	450	450
A partir d'huile de pétrole et divers.	4.633	2.000	2.200
A partir de gaz de haut fourneau..	10	»	»
Total	11.803	12.250	12.950

PRODUCTION DE COKE et de produits annexes.	1967	1968 (Prévisions.)	1969 (Perspectives.)
	(En milliers de tonnes.)		
Coke disponible pour la vente.....	417	200	35
Production de goudron brut.....	22	10	2
Production de benzol brut.....			
Production de matières d'épuration usagées	Négligeable.	Négligeable.	Négligeable.
Production de sulfate d'ammoniaque.			
Production d'eau ammoniacale con- centrée			

2° Les tarifs.

L'évolution de la tarification de Gaz de France depuis le 1^{er} janvier 1967 doit être replacée dans le cadre de l'évolution tarifaire des dix dernières années.

L'année 1959 a vu l'extension de la tarification binôme. Dans le cadre des mesures économiques prises à cette époque par les pouvoirs publics, l'arrêté ministériel du 7 janvier autorisait en effet une hausse des prix de vente du gaz, par application de la valeur 179 de l'index gazier, tout en limitant l'incidence moyenne de cette mesure à 4,5 %. L'index en vigueur étant 167,5, la hausse maximale, qui atteignait 6,87 %, a porté notamment sur les tarifs « de base » et « dégressifs à tranches », ainsi que sur les tarifs « chauffage sur compteur spécial ». Gaz de France a ramené la hausse au taux moyen prévu de 4,5 % en créant des tarifs B 0 et en étendant les tarifs B 1 aux usages commerciaux et industriels.

L'arrêté du 27 juin 1963 diminuait les tarifs de base pour usages domestiques résultant de l'arrêté du 7 janvier 1959. Le taux moyen de baisse de 5 % variait selon les concessions sans être inférieur à 2 %, l'amplitude la plus notable intervenant dans les concessions où les tarifs de base étaient les plus élevés.

L'arrêté ministériel du 28 juillet 1965 a prescrit une baisse de 33 % du tarif « privilégié » de Paris. Les arrêtés du 28 juillet et du 15 septembre 1965 ont, d'autre part, autorisé une hausse de 12 % des redevances de location et d'entretien des compteurs, ainsi qu'une majoration de 0,20 F/mois hors taxes des primes fixes des tarifs binômes.

L'évolution du compte d'exploitation de Gaz de France a conduit à demander aux pouvoirs publics en 1965 un relèvement des prix du gaz et un plan d'aménagement progressif a été mis au point. Deux étapes de ce plan ont été sensiblement réalisées en 1966 et en 1967.

L'arrêté du 29 juillet 1966 a autorisé, en effet, Gaz de France à majorer les prix du gaz et les redevances accessoires dans la limite d'une hausse moyenne de 1,85 %, cette hausse portant sur les éléments de tarification les plus touchés par l'évolution économique générale. Le tarif de base a été ainsi majoré de 5 %, avec écrêtement de la hausse pour les prix les plus élevés. Les tarifs réduits étaient augmentés suivant les mêmes pourcentages que les tarifs de base.

L'arrêté n° 25.389 du 13 juillet 1967 a entraîné l'application de mesures identiques à celles prises en 1966.

L'incidence de cette hausse s'est traduite en 1967 par un supplément de recettes de 14 millions de francs environ (32 millions de francs en année pleine).

Les évolutions respectives des prix moyens d'ensemble et usages domestiques seulement sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

PRIX MOYENS c/th HT.	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Ensemble	7,20	6,94	6,79	6,49	6,26	6,04	5,82	5,78	5,67
Usages domestiques..	8,97	8,71	8,57	8,16	7,73	7,43	7,11	7,11	6,99

Indépendamment de ces mesures de portée générale, la politique de modernisation des exploitations et d'aménagement corrélatif des prix de vente s'est poursuivie. Lors des conversions d'exploitations au gaz naturel, des baisses de tarifs ont été consenties, notamment sur les tarifs binômes B1, de façon à répercuter sur les clients les avantages résultant de l'utilisation de cette nouvelle ressource.

Les opérations de changement de nature de gaz ont intéressé en 1967 environ 362.000 abonnés, dont 346.900 appartiennent à des exploitations converties au gaz naturel et 15.100 à des exploitations converties à l'air propané.

Les réalisations les plus importantes intéressent le gaz naturel et sont situées :

- dans la région parisienne, où la conversion a touché 212.000 abonnés ;
- dans la région lyonnaise, où la conversion a intéressé 51.800 abonnés ;
- en Normandie : 39.300 abonnés convertis ;
- dans le Nord : 13.300 abonnés convertis.

Les modifications du régime fiscal intervenues au 1^{er} janvier 1968 ont entraîné une hausse des prix du gaz taxes comprises. Toutes les ventes sont maintenant soumises à la T. V. A. au taux de 13 %, alors qu'antérieurement :

- les ventes de propane et d'air propané n'étaient pas assujetties à la T. V. A. ;
- les ventes de gaz d'autre nature supportaient des taxes aux taux suivants :
 - ventes au détail : T. V. A. 6 %, T. L. 2,75 %, total 8,75 % ;
 - ventes en gros : T. V. A. 10 %.

Enfin une hausse uniforme de 3 % de tous les tarifs est intervenue le 1^{er} septembre 1968.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

Les effectifs du Gaz de France depuis le 1^{er} janvier 1967 ont évolué dans les conditions ci-après :

	AU 31 DECEMBRE 1966.	AU 31 DECEMBRE 1967.
Production et distribution :		
Ingénieurs, agents de maîtrise et assimilés	9.222	9.461
Employés	5.290	5.326
Ouvriers	10.894	10.522
Total statutaire	25.406	25.309
Temporaires	539	486
Services centraux.....	1.685	1.709
Services annexes.....	727	738
Total général.....	28.357	28.242

Rappelons par ailleurs que les rémunérations des agents du Gaz de France sont les mêmes que celles des agents de l'Electricité de France, le statut du personnel étant commun aux deux entreprises.

C. — LES INVESTISSEMENTS

En 1967, les investissements de Gaz de France ont porté sur les quatre secteurs suivants : production et transport, stockage souterrain, distribution, mise en œuvre de techniques nouvelles.

En ce qui concerne la production et le transport, la mise en place dans le Nord et dans l'Est du nouveau réseau de gaz en provenance de Groningue est entrée dans sa phase d'exécution, par la pose de l'artère centrale Taisnières-Paris, d'un premier tronçon de l'artère d'Artois et d'un premier tronçon de l'artère de Lorraine.

Ces deux dernières artères seront prolongées :

- la première en 1969 vers le point de départ des réseaux alimentant les régions du Tréport, de Boulogne et de Dunkerque ;
- la deuxième en 1968 jusqu'à Dieppe-sous-Douaumont, puis en 1969 jusqu'à Ottmarsheim en Alsace en passant à proximité de Nancy et par Sélestat d'où partira une antenne vers Strasbourg.

Dans la région parisienne, une canalisation nouvelle reliant Villiers-le-Bel, point d'arrivée du gaz Groningue, aux réservoirs de Beynes et de Saint-Illiers, a été mise en service à la fin de 1967. Un nouveau tronçon de la canalisation devant relier Sèvres et Alfortville a été posé jusqu'à la Cité. Il permet d'assurer des fournitures d'extrême pointe à partir du réservoir souterrain. La cokerie d'Alfortville a été arrêtée en avril 1967, mettant ainsi fin à la distillation de la houille dans cette région.

Des renforcements de canalisations de transport et l'établissement d'antennes nouvelles ont été entrepris dans la zone centrale desservie en gaz de Lacq.

Sur le plan de la distribution, 258.600 branchements ont été exécutés en 1967, dont 220.900 dans des immeubles collectifs et 37.700 dans des maisons individuelles.

La desserte d'immeubles édifiés en dehors des réseaux existants a nécessité la pose de 1.606 kilomètres de canalisations de distribution, sur lesquelles 167.000 raccordements ont été effectués. La longueur totale des réseaux est actuellement de 55.000 kilomètres.

Environ 360.000 installations d'abonnés (soit 30 % de plus qu'en 1966) ont été transformées, en 1967, en vue de leur alimentation :

- au gaz naturel ou à l'air propané, à Angers, Laval, Chartres, Voiron, Annecy et Belfort ;
- au gaz de Groningue, dans la région de Maubeuge, au cours du dernier trimestre ;
- au gaz de type Lacq à Nantes, Roanne, Figeac, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, tandis que la conversion se poursuit à Lyon et en partie à Paris ;
- au gaz naturel importé du Sahara à Louviers, Barentin, Evreux et Rouen.

En ce qui concerne les stockages souterrains à Beynes, les modifications apportées à l'équipement de 6 puits ont permis d'améliorer leur productivité et d'obtenir des débits de l'ordre de 20.000 à 25.000 mètres cubes/heure.

A Saint-Illiers, la nouvelle phase de travaux d'équipement du réservoir est pratiquement terminée. Au total, 18 puits d'exploitation et 12 de contrôle ont été forés. On peut estimer que le réservoir pourra contenir jusqu'à 950 millions de mètres cubes. L'équipement réalisé permettra d'assurer un soutirage de 8 à 9 millions de mètres cubes par jour.

A Chemery, l'équipement du réservoir comprend actuellement 4 puits d'exploitation. Les essais effectués permettent de penser que ce réservoir pourra contenir environ 1 milliard de mètres cubes de gaz.

Différentes recherches sont effectuées par ailleurs en vue de découvrir de nouvelles possibilités de stockage.

Dans le domaine du stockage des gaz de pétrole liquéfiés, un stockage expérimental de gaz réfrigérés à la pression atmosphérique, constitué de deux réservoirs de 100 mètres cubes, a été réalisé et est en cours d'essais.

Enfin, dans le domaine des techniques nouvelles, les travaux de l'installation de dénitrogénéation du gaz de Groningue ont été entrepris à Alfortville. La mise en service de l'installation devrait intervenir fin 1968, celle de l'atelier de récupération d'hélium un peu plus tard.

A Nantes, la mise au point du réservoir expérimental pour gaz naturel liquéfié en béton précontraint a été poursuivie ; son remplissage a été effectué sans incident et les 2.000 mètres cubes de gaz liquide qui y ont été stockés ont été mis à la disposition du groupe gazier Bretagne au cours de l'hiver 1967-1968. Une installation de regazéification, d'une puissance de 20.000 mètres cubes/heure, a été construite en vue de permettre l'utilisation de ce gaz pour le passage des pointes de consommation.

De nombreuses études ont porté sur les installations nécessaires à la réception de livraisons supplémentaires de gaz naturel algérien et sur l'implantation du terminal méthanier de Fos-sur-Mer.

*

* *

La décomposition des dépenses d'investissement réalisées par Gaz de France en 1967 et des dépenses prévues en 1968 et 1969 est donnée dans le tableau ci-après.

	EXERCICE 1967 (résultats).	EXERCICE 1968 (probables).	EXERCICE 1969 (prévisions).
	(En milliers de francs.)		
I — Equipement :			
1. Production	40.355	52.700	39.800
2. Transport :			
Province	25.042	20.200	30.000
Paris	48.993	46.000	63.000
Lacq	44.402	51.200	101.400
Groningue	198.894	88.000	131.500
Total transport	<u>317.331</u>	<u>205.400</u>	<u>325.900</u>
3. Distribution	<u>403.917</u>	<u>458.200</u>	<u>462.700</u>
4. Autres opérations :			
Stockages souterrains	23.019	41.000	51.000
Opérations diverses	66.725	68.300	67.400
Usine de dénitrégation	7.760	9.400	500
Total autres opérations	<u>97.504</u>	<u>118.700</u>	<u>118.900</u>
5. Ressources nouvelles en gaz :			
Gaz algérien	»	»	p. m.
Total des dépenses d'équipement.	<u>859.107</u>	<u>835.000</u>	<u>947.300</u>
Charges annexes	<u>43.211</u>	<u>39.000</u>	<u>45.000</u>
II. — Participations	76.490	28.000	2.000
III. — Logements sociaux	4.398	5.000	3.700
Total	<u>80.888</u>	<u>33.000</u>	<u>5.700</u>
Travaux remboursés à 100 % par les tiers	<u>28.617</u>	<u>23.000</u>	<u>27.000</u>
Total général	<u>1.011.823</u>	<u>930.000</u>	<u>1.025.000</u>

Quant au financement de ces investissements, il est assuré dans les conditions ci-après :

	EXERCICE 1967 (résultats).	EXERCICE 1968 (probables).	EXERCICE 1969 (prévisions).
<i>Financement.</i>			
Ressources propres	158.902	128.000	127.700
Dotations en capital	103.000	300.000	
Emprunts à long terme :			(a) 897.300
Emis dans le public, net	514.000	692.000	
Divers	79.921		
Emprunts à court terme	156.000	— 190.000	»
Total	1.011.823	930.000	1.025.000

(a) Une nouvelle hausse des tarifs devrait diminuer ces postes pour accroître les ressources propres.

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de Gaz de France a été influencée en 1967 par un accroissement des quantités vendues (+ 9 % par rapport à 1966) inférieur d'un tiers à ce que les estimations initiales laissaient espérer. La détérioration de la conjoncture économique et une température moyenne annuelle particulièrement élevée expliquent ce décalage qui a été la principale cause de l'alourdissement du compte d'exploitation dont le résultat (— 135 millions de francs) doit être rapproché de celui qui avait été initialement prévu (— 91 millions de francs).

Les tendances constatées au cours des années précédentes sur l'approvisionnement des matières premières et des gaz se sont confirmées au cours de l'exercice ; on doit cependant noter que le recul de la distillation du charbon a été un peu plus rapide que prévu et que les quantités de méthane achetées à Arzew ont été très proches du maximum que peuvent fournir l'usine de liquéfaction et transporter le méthanier « Jules-Verne ». En outre, et bien que leur effet n'ait pas encore été très sensible sur 1967, les premières livraisons de gaz de Groningue, effectuées comme prévues à partir du mois d'octobre, constituent le fait nouveau important qui a fait passer la part du gaz naturel dans nos approvisionnements totaux de 51,8 % en 1966 à 56 % en 1967.

Le programme d'investissements a traduit la nécessité d'accélérer le développement et la modernisation de nos moyens de transport (installations d'amenée du gaz de Groningue notamment), de stockage (aménagement des stockages souterrains de Chemery, près de Blois, et Velaine-sous-Amance, près de Nancy) et de distribution (raccordement de 258.000 logements et conversion à de nouveaux gaz de 362.000 installations d'abonnés).

*
* *

Du point de vue financier, les quelques éléments favorables qui ont marqué l'exercice 1967, tels que :

- la deuxième étape de remise en ordre des tarifs du gaz et des redevances résultant de l'arrêté n° 25.389 du 13 juillet 1967 ;
- l'octroi d'une dotation en capital de 103 millions de francs en argent frais consentie par l'Etat ;
- l'amélioration du coût des approvisionnements entraînée par les premières réceptions de gaz de Groningue,

n'ont pas été suffisants pour effacer les effets :

- de la mévente déjà signalée ;
- du renchérissement de certains éléments du prix de revient (salaires, contributions sociales, fournitures par tiers, impôts...) ;
- de la diminution des ressources propres dégagées au cours de l'exercice qui n'ont représenté que 22 % du montant des investissements contre 37 % pour l'exercice précédent. Cette situation a conduit Gaz de France à rechercher à l'extérieur d'importants moyens de financement dont l'incidence s'est fait ressentir dès 1967 ; on remarque, à cet égard, que par rapport à 1966 les charges financières nettes d'exploitation se sont accrues de 14,5 % et de 2,3 % si on les rapporte à la thermie vendue.

Les perspectives financières pour 1968 se sont détériorées considérablement depuis l'établissement, en septembre dernier, des prévisions qui avaient chiffré le déficit envisagé à 108 millions de francs.

Les ventes de gaz paraissent devoir être inférieures à celles qui étaient alors espérées par suite, notamment, de températures un peu supérieures à celles que l'on pouvait en moyenne attendre et également par suite d'une mévente dans les usages commerciaux et industriels, conséquence des grèves des mois de mai et juin.

Les besoins en gaz ont été satisfaits normalement et leur coût est sensiblement égal à celui qui était attendu. Malgré un incident survenu sur le méthanier, réparé au cours de l'arrêt technique normal de l'été, l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié a pu être partiellement assuré au cours du premier semestre, mais les charges fixes importantes qui grèvent ces achats ont atténué l'effet bénéfique apporté au résultat par l'accroissement des quantités de gaz de Groningue achetées par rapport aux prévisions, et par la diminution des enlèvements de gaz de cokeries.

Cette situation mettait en évidence, dès le mois d'avril, la nécessité d'améliorer les recettes et justifiait une demande d'augmentation des tarifs qui était devenue possible sur le plan commercial ; cette augmentation qui était envisagée pour l'été 1968 représentait 4,7 % en année pleine.

Les mesures sociales décidées à la fin du mois de mai devraient alourdir les dépenses de l'exercice d'environ 45 millions de francs en ce qui concerne uniquement les charges salariales propres à l'établissement, et si l'on ne tient pas compte de l'augmentation probable des prix relatifs aux prestations effectuées par les tiers. Elles rendent donc inéluctable une hausse supplémentaire des tarifs, hausse que Gaz de France estime devoir être de l'ordre de 5 %, s'ajoutant à celle de 4,7 % indiquée plus haut.

L'arrêté n° 25-601 du 27 août 1968 autorisant une augmentation de 3 % apporte une satisfaction partielle à ces besoins, mais les conséquences à en attendre sont évidemment insuffisantes (supplément de recettes de l'année estimé à 17,5 millions de francs) ; le déficit d'exploitation risque donc de dépasser 170 millions de francs.

*
* *

Pour l'exercice 1969, les estimations faites en avril 1968 faisaient apparaître une aggravation du déficit par rapport à celui de 1968, malgré une importante expansion des ventes et une sérieuse action de compression sur l'évolution des dépenses et le niveau des effectifs. Compte tenu des augmentations consécutives aux décisions du mois de mai 1968, qui alourdiront notablement le résultat et malgré l'amélioration procurée par l'application en 1969 de la hausse de

3 % sur les tarifs de gaz dont nous venons de parler, le déficit pour 1969 ne semble pas pouvoir être inférieur à 185 millions de francs en l'absence de nouvelle hausse tarifaire.

Malgré toutes les mesures qui doivent être prises pour tenter d'améliorer ce résultat par un effort continu sur le coût de sa gestion et le développement de ses ventes, il ne faut cependant pas attendre de ces différentes actions un effet immédiat et qui soit à l'échelle du déficit à résorber. Il serait donc urgent d'achever l'adaptation des tarifs au niveau compatible avec les besoins financiers de l'établissement et avec les conditions de la concurrence.

Le programme d'investissements pour 1969, tel qu'il est actuellement prévu, au niveau de 1.025 millions de francs, permettra de rattraper une partie du retard pris en 1968 sur la réalisation des réseaux de transport, mais se traduira par une diminution sensible de raccordement de nouveaux abonnés.

Régie nationale des usines Renault.

A. — LA SITUATION DU MARCHÉ FRANÇAIS DE L'AUTOMOBILE EN 1967 ET 1968

a) *Année 1967.*

Après une période de progression, de septembre 1965 à fin 1966, le marché français a connu en 1967 un net ralentissement de son taux d'augmentation — de 1,7 % contre 14,5 % l'année précédente. Les immatriculations de voitures particulières et commerciales ont été en effet de 1.231.000 en 1967 contre 1.210.000 en 1966.

La deuxième caractéristique de cette période a été la progression des importations de voitures étrangères, qui ont représenté 15,3 % des immatriculations, avec 188.038 unités contre 13,9 % avec 168.110 unités en 1966.

La part de la Régie Renault sur ce marché est restée voisine de 30 % (29,6 %), ses ventes marquant une augmentation de 4,1 %. Sa part, par rapport aux immatriculations de voitures françaises, a été de 35 %. Ces résultats ont été acquis grâce tout d'abord aux améliorations apportées à la Renault-4, qui reste le modèle français le plus vendu. Les autres modèles ont fait également l'objet d'une demande accrue, en particulier la Renault-8, dont les ventes ont progressé de 52 % et la Renault-16 qui a élargi sa clientèle de 18 %. Enfin la marque a enregistré un léger accroissement (de 1,6 %) de ses ventes de petits véhicules industriels (fourgonnettes Renault-4, Estafette), alors que cette catégorie subissait sur le plan national une baisse de 5,7 %.

A l'exportation, la Régie Renault a livré dans le monde 383.334 véhicules, réalisant une progression de 14 %, alors que l'ensemble des exportations françaises n'augmentait que de 6 %.

Vers les pays du Marché commun, les livraisons de Renault ont progressé de 23 % ; en Allemagne notamment où le marché accusait une régression de 10 %, Renault a accru ses ventes de 33 %. Vers les pays de la zone de libre échange, c'est une progression de 20 % que réalise Renault. On notera également la reprise enregistrée aux Etats-Unis et au Canada. Enfin dans les pays de l'Europe de l'Est, les ventes ont plus que doublé et la réalisation des contrats conclus avec la Roumanie, la Bulgarie et l'U. R. S. S. s'est poursuivie activement. L'usine de Plovdiv (Bulgarie) a commencé l'assemblage des Renault-8 ; à Pitesti (Roumanie), dès l'été 1968 les premières voitures ont été assemblées ; avec l'U. R. S. S. la première série de contrats signés était de 250 millions de francs. Ce volume atteint actuellement le double du montant contractuel.

b) *Année 1968.*

La période ayant précédé les grèves a enregistré la continuation de ces tendances. Le marché français accentuait sa stagnation, qui devenait cette fois une baisse (de 0,2 %). La Régie voyait ses immatriculations diminuer de 1,9 %, tout en s'attribuant 30,6 % du marché (31 % pour la période correspondante de 1967). Les voitures importées étaient en hausse de 24,8 % prenant 17,1 % du marché, contre 13,7 % pour la même période de 1967.

Les exportations françaises étaient, pour ces quatre premiers mois, en progression de 27 % par rapport à la période correspondante de 1967. Renault a suivi pratiquement la même augmentation (26,4 %).

Les chiffres d'exportation sont les suivants pour ces quatre premiers mois :

Renault	153.000 véhicules ;
Simca	80.000 véhicules ;
Peugeot	55.000 véhicules ;
Citroën	47.000 véhicules.

*
* *

La grève de mai-juin 1968 a eu pour la Régie, comme pour l'ensemble de l'industrie automobile française, des conséquences sérieuses.

L'arrêt des fabrications a fait perdre à la Régie Renault 76.000 voitures. Ce retard n'a malheureusement pas pu être rattrapé jusqu'ici. La mise en place de nouvelles chaînes pour les modèles 1969 — qui comprennent des types nouveaux (Renault-6, Renault-8) — a été, en septembre, un facteur d'alourdissement supplémentaire pour la production.

Cette insuffisance de production a eu pour effet de faire baisser les immatriculations sur le marché français, par rapport aux mois correspondants de 1967 de 23,3 % en mai et de 53,6 % en juin, alors que les marques étrangères enregistraient, elles, une progression de 28 % pour les huit premiers mois de l'année en cours.

Notons que la décision de contingentement des importations, du 1^{er} juillet au 31 octobre, annoncée plus de deux semaines avant son entrée en vigueur et fixant des quotas égaux à 110 % des importations de la période correspondante de 1967, s'est révélée totalement inopérante.

On doit considérer que les gains réalisés par les marques étrangères à la fois en clientèle (21 % du marché à fin août), en chiffre d'affaires, et par là en assise financière, ainsi qu'en extension de leurs réseaux leur seront pour une très large part définitivement acquis.

Dans le même temps, sur les marchés étrangers, les ventes de Renault ont, faute de voitures, très sensiblement reculé. C'est ainsi qu'en Allemagne, par exemple, 1.800 voitures ont été vendues en juin 1968 contre 7.500 en juin 1967.

Enfin les événements de mai et juin ont entraîné une diminution du pouvoir compétitif de la Régie Renault, comme d'ailleurs de la plupart des entreprises industrielles françaises, du fait de l'alourdissement des prix de revient, consécutif aux charges supplémentaires à supporter en année pleine.

B. — PRODUCTION DE LA RÉGIE RENAULT EN 1967 ET 1968

a) *Année 1967.*

La production de la Régie Renault a été de 777.468 véhicules dont 706.622 voitures particulières, soit 39,8 % de la production française. Par rapport à 1966, ce résultat fait apparaître une augmentation de 6,1 %, alors que l'ensemble de la production française accusait une diminution de 0,5 %.

L'année 1967 a vu d'ailleurs un baisse de la production des principaux constructeurs d'automobiles dans le monde, à l'exception, toutefois, des Japonais et des Italiens.

La production de la Régie Renault s'est répartie comme suit :

Voitures particulières :

Gamme Renault-4	321.079
Dauphine	13.062
Gamme Renault-8 et 10.....	250.191
Renault 16	119.299
Caravelle	2.991

706.622

Véhicules industriels :

Fourgonnettes Renault-4	47.487
Estafette	23.359

70.846

Les usines de montage et de fabrication à l'étranger de la Régie ont poursuivi la progression de leur activité. Au total, 210.637 véhicules ont été montés ou fabriqués hors de France en 1967. Parmi les principales unités industrielles, il faut citer, outre l'usine de montage de Belgique (75.621 véhicules), les usines de fabrication espagnole (69.250 véhicules), argentine (17.696), mexicaine (8.400) et algérienne (7.720).

b) *Année 1968.*

Les quatre premiers mois de 1968 ont enregistré une hausse de 11 % de la production de la Régie, par rapport à la période correspondante de 1967. Ce taux était sensiblement au-dessus de celui de l'ensemble de l'industrie automobile française, qui était de + 9,6 % seulement.

Comme nous l'avons dit déjà, les grèves de mai-juin ont eu comme conséquence première la non-production de 76.000 voitures.

Quant à l'ensemble de la construction automobile française, elle a perdu 200.000 véhicules. A la Régie Renault, si l'on ajoute les pertes indirectes (charges fixes ayant couru pendant la période de grève) au nombre de véhicules dont la fabrication a été arrêtée on peut considérer que la perte globale entraînée par la suspension de l'activité des usines représente l'équivalent de 100.000 voitures.

En revanche, une très nette reprise s'est manifestée en juillet, mois pendant lequel 84.624 véhicules ont pu être fabriqués (contre 68.933 en juillet 1967), mais ceci n'a pas permis de rattraper le retard de mai-juin et de reconstituer les en-cours de livraison pour alimenter tant le marché français que les marchés extérieurs, qui, tous, à des degrés divers, connaissent un véritable état de pénurie de véhicules, dont, bien entendu, la concurrence étrangère sut profiter.

Le lancement des nouveaux modèles de la gamme 1969 a été effectué en septembre, après un nouveau mois d'arrêt général dû aux congés annuels, alors que toutes les difficultés d'approvisionnement n'étaient pas encore levées. Il en résulte que la production de la nouvelle « année automobile » aura vraisemblablement un rythme de démarrage assez lent.

C. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Les effectifs.

Depuis le 1^{er} janvier 1967, les effectifs de la Régie Renault ont évolué de la manière suivante :

	31 DECEMBRE 1966.	30 JUIN 1967.	31 DECEMBRE 1967.	30 JUIN 1968.
Cadres	2.425	2.434	2.465	2.574
Mensuels	14.340	14.556	14.667	14.956
Horaires	49.406	48.624	49.750	51.812
	66.171	65.614	66.882	69.342

2° Evolution des rémunérations.

Au cours de l'année 1967, l'augmentation des rémunérations du personnel de la Régie Renault s'est élevée, au total, à 6,24 % se répartissant en cinq augmentations successives (base 100 : 1^{er} janvier 1967) :

Fin janvier	101
Mars	103,12
Mai	104,15
Septembre	105,19
Décembre	106,24

Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1968 sont intervenues les augmentations suivantes (base 100 : 1^{er} janvier 1967) :

Janvier	107,30
Mars	108,37
Mai	109,45
Juin	113,83

D. — LES INVESTISSEMENTS

1° Année 1967.

En 1967, le montant total des investissements effectués par la Régie s'est élevé à 545,6 millions de francs. La répartition de ces investissements est donnée dans le tableau ci-après :

Terrains	12.350.000 F.
Constructions et acquisitions immobilières	53.480.000
Matériel et outillage.....	120.910.000
Matériel de transport.....	25.200.000
Autres immobilisations corporelles.....	38.470.000
Immobilisations en cours.....	44.210.000
Immobilisations incorporelles.....	380.000
Participations	250.680.000
Total	<hr/> 545.680.000 F.

Le financement de ces dépenses a été assuré dans les conditions suivantes :

Augmentation des fonds propres.....	100.000.000 F.
Accroissement net des emprunts à long et à moyen terme (remboursement sur emprunts antérieurs déduits)..	222.500.000
Accroissement net du Fonds d'amortisse- ments et de provisions (autofinance- ment)	223.180.000
	<hr/>
Total	545.680.000 F.

2° Année 1968.

Pour 1968 les dépenses d'investissements prévues sont les suivantes :

	(En millions de francs.)
	<hr/>
Achats de terrains.....	15
Achats de bâtiments, matériel et outillage.....	421
Participations	164
	<hr/>
	600
Remboursement d'emprunts.....	60
Accroissement du fonds de roulement.....	30
	<hr/>
Total	690

Le financement de ces dépenses doit être assuré dans les conditions ci-après :

	(En millions de francs.)
	<hr/>
Augmentation des ressources propres.....	408
Emprunts	282
	<hr/>
Total	690

E. — LA SITUATION FINANCIÈRE

1° Année 1967.

Le tableau ci-après résume le bilan de la Régie Renault pour 1967 et le compare avec celui de 1966.

ACTIF	1966	1967	PASSIF	1966	1967
	(En pourcentage.)			(En pourcentage.)	
Frais d'établissement et immobilisations	20,3	22,2	Capital propre et réserves..	33,8	34,7
Autres valeurs immobilisées.	23,7	25,8	Dettes à long et moyen terme	14,2	20,4
Valeurs d'exploitation.....	28,6	24	Dettes à court terme et provisions pour pertes et charges	51,1	44,2
Valeurs réalisables à court terme ou disponible.....	27,4	28	Bénéfices	0,9	0,7
	100	100		100	100

De ce bilan on peut tirer les conclusions suivantes quant à la situation financière de l'entreprise :

<i>Ratio d'immobilisation :</i>	1967	1966
Valeurs immobilisées	—	—
Capital, réserves, dettes à long et moyen terme	0,87	0,91
<i>Ratios du fonds de roulement :</i>		
Valeurs d'exploitation + réalisable et disponible	1,22	1,14
Dettes à court terme		
Valeurs d'exploitation + réalisable et disponible	1,17	1,09
Dettes à court terme + provisions pour risques		
<i>Couverture des immobilisations par les fonds propres :</i>		
Capital + réserves		
Immobilisations nettes	0,72	0,77

Comme on le constate, à l'actif, les investissements faits tant dans le domaine industriel que dans le domaine financier (filiales) se sont traduits par une augmentation de la part des immobilisations et des « autres valeurs immobilisées ».

Au passif, on note une certaine consolidation de l'endettement, permettant à la Régie de bénéficier de capitaux permanents accrus pour le financement de l'ensemble des valeurs immobilisées. Le ratio de fonds de roulement s'est amélioré en conséquence.

2° Année 1968.

Les événements des mois de mai et juin ont eu pour effet, en plus de la perte directe consécutive à l'arrêt de la production concurremment avec le maintien des frais fixes, d'accroître les prix de revient pour l'avenir dans une proportion que l'on peut évaluer à 7 % du chiffre d'affaires.

Les relèvements de tarifs — opérés malgré l'incidence qu'ils ont sur la compétitivité de l'entreprise — ont permis de compenser cette augmentation, à concurrence de 2,4 %.

Les mesures d'aide prévues par les pouvoirs publics représentent :

0,85 % en ce qui concerne l'allocation exceptionnelle allouée aux exportateurs jusqu'au 31 janvier 1969 ;

0,18 % en ce qui concerne la réduction de 15 % de la taxe sur les salaires ;

0,20 % au titre, enfin, de la déduction fiscale pour investissements,

ce qui représente *une aide globale de 1,23 % sur une hausse de 7 %.*

Des mesures d'action commerciale et industrielle énergiques doivent donc être mises en œuvre pour permettre à la Régie de faire face à cette situation. L'accueil qu'a reçu au Salon de l'automobile la nouvelle gamme 1969 permet d'envisager l'avenir à court terme avec un optimisme mesuré.

Il apparaît toutefois nécessaire que des mesures nouvelles viennent relayer les aides temporaires actuellement en vigueur. Il semble notamment que la Régie Renault serait pour sa part très favorable à la suppression de la totalité de la taxe forfaitaire sur les salaires qui donnerait aux entreprises exportatrices les moyens de lutter à armes plus égales avec les firmes étrangères, cette taxe, comme on le sait, n'existant pas à l'étranger. (Une telle mesure représenterait pour l'industrie automobile une aide d'environ 1 point sur une augmentation de charges de 7 %.)

Mais c'est finalement dans l'augmentation de la productivité que devra être recherché le moyen d'absorber la plus grande partie des hausses frappant les prix de revient de l'industrie automobile française si l'on veut que celle-ci soit en mesure de conserver une certaine compétitivité internationale.

Société nationale des chemins de fer français.

A. — ACTIVITÉS DE LA S. N. C. F.

1° La structure du réseau.

Les modifications apportées au cours des deux derniers exercices au réseau de la S. N. C. F. ont été assez faibles (une certaine augmentation des lignes électrifiées et fermeture d'environ 300 kilomètres de voies) comme permet de le constater le tableau ci-après :

	AU 31 DECEMBRE 1966.	AU 31 DECEMBRE 1967.	AU 31 DECEMBRE 1968.
	(En kilomètres.)		
Longueur des lignes ouvertes au trafic voyageurs	29.160	28.850	28.760
Dont électrifiées	8.310	8.470	8.570
Longueur des lignes ouvertes au trafic marchandises	37.810	37.460	37.330
Dont électrifiées	8.580	8.770	8.870

2° Le trafic.

Au cours de l'exercice 1967, le trafic voyageurs de la S. N. C. F. a été stagnant et les prévisions pour 1968 ne font, même en faisant abstraction des conséquences des événements de mai et juin, que confirmer cette situation. Quant à l'évolution du trafic marchandises, elle apparaît préoccupante, ce trafic ayant tendance depuis quelques années à diminuer lentement.

Les tableaux ci-après permettent la comparaison des éléments caractéristiques du trafic, tant voyageurs que marchandises pour les années 1965, 1966 et 1967 ainsi que les prévisions pour 1968.

Trafics voyageurs.

	1965	1966	1967	1968 (a)
Nombre de voyageurs-kilomètre (en milliards).	38,3	38,40	38,37	38,6
Nombre de voyageurs transportés (en millions).	620,0	628,0	624,0	»
Parcours moyen d'un voyageur (en kilomètres).	61,8	61,1	61,5	»
Nombre moyen de voyageurs par train.....	211,0	211,0	208,0	»

(a) Prévisions établies compte non tenu des événements des mois de mai et juin.

Trafic marchandises.

	1965	1966	1967	1968 (a)
Tonnage kilométrique total (en milliards de tonnes-kilomètre nettes)	67,7	66,7	65,4	64,2
Dont :				
Trafic commercial	64,6	64,1	62,9	»
Trafic de service.....	3,1	2,6	2,5	»
Tonnage transporté (trafic commercial en millions de tonnes).....	239,0	233,0	229,0	»
Parcours moyen de la tonne (en kilomètres)..	270,0	275,0	275,0	»

(a) Prévisions établies compte non tenu des événements des mois de mai et juin.

3° Les tarifs.

a) Tarifs voyageurs :

Une majoration générale de 5 % des tarifs voyageurs a été appliquée à partir du 1^{er} octobre 1967. Elle a eu pour effet de porter les prix de base kilométriques à 10,50 centimes en 2^e classe et à 15,75 centimes en 1^{re} classe, les niveaux maxima de la taxe de « prise en charge » ayant été de leur côté élevés respectivement à 1,05 franc et 1,575 franc.

Entre-temps, le 15 juillet 1967, avaient été mises en vigueur :

- une hausse des prix des abonnements ordinaires, des abonnements d'élèves, étudiants et apprentis et de certains réformés pensionnés de guerre ainsi que des cartes hebdomadaires de travail ;
- une réforme de la tarification applicable aux voyageurs de la banlieue parisienne en harmonie avec la nouvelle structure tarifaire des transports en commun relevant de la R. A. T. P., destinée notamment, en tenant mieux compte de l'importance des charges fixes dans le coût de revient du transport, à accroître la dégressivité des prix pour les longs parcours. Cette réforme a, par ailleurs, été accompagnée d'une majoration de 31 % du niveau moyen des prix qui était resté inchangé depuis 1960.

b) *Tarifs marchandises :*

Le Gouvernement a, en 1967, autorisé la S. N. C. F. à procéder aux relèvements des tarifs marchandises suivants :

- majoration de trois barèmes (7,788 %) des tarifications par wagon et du détail et de quatre barèmes (10,517 %) des tarifs des petits colis et des colis express (les colis postaux étant exclus de tout relèvement) ;
- atténuation, par des aménagements de structure, de l'effet de la majoration précitée sur le prix des transports par wagon, dans des conditions telles que l'incidence moyenne de cette majoration fût ramenée à 5,4 % environ.

La mise en vigueur de ces mesures a été autorisée à compter du 20 juin 1967, sauf pour les céréales, dont les prix de transport ont été relevés le 1^{er} octobre 1967, et pour le minerai de fer, dont le sort n'a été fixé qu'au début de 1968 dans le cadre d'un ensemble de dispositions particulières destinées à soutenir les mines françaises dans leur lutte contre la concurrence des minerais importés.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Les effectifs du personnel en activité ont, au cours des deux derniers exercices, évolué de la manière suivante :

D A T E S	CADRES	MAITRISE	EXECUTION	TOTAL
31 décembre 1966.....	9.655	30.765	303.604	344.024
30 juin 1967.....	9.691	30.692	297.161	337.544
31 décembre 1967.....	9.635	30.434	291.703	331.822
31 mars 1968.....	9.689	30.394	285.876	325.959

On constate donc une sensible diminution du personnel du chemin de fer, conséquence d'un effort sérieux entrepris pour améliorer la productivité de l'entreprise.

En revanche, le nombre total des pensionnés a continué de croître. Il dépasse maintenant de cent mille unités le nombre des agents en activité. Cette situation qui est, rappelons-le, la conséquence des importantes compressions d'effectifs intervenues au lendemain de la guerre risque de se poursuivre pendant encore plusieurs années.

Evolution du nombre des pensionnés de la S. N. C. F. depuis le 1^{er} janvier 1967.

D A T E S	PENSIONS directes.	PENSIONS de reversion.	TOTAL
1 ^{er} janvier 1967	262.100	157.590	419.690
1 ^{er} juillet 1967	263.330	158.270	421.600
1 ^{er} janvier 1968	264.290	158.790	423.080
1 ^{er} avril 1968	266.060	158.910	424.970

2° Les rémunérations.

En 1967, les augmentations de rémunération ont été les suivantes :

- le salaire de base a été majoré de :
 - 1,50 % le 1^{er} février 1967 ;
 - 2,80 % le 1^{er} juin 1967,
 soit, au total, de 4,30 % par rapport à son niveau de décembre 1966 ;
- le salaire moyen s'est trouvé, en outre, majoré de 0,60 % par le relèvement, à compter du 1^{er} juin 1967, des coefficients hiérarchiques propres à certaines échelles du personnel d'exécution.

En 1968, les augmentations suivantes sont intervenues :

- Janvier 1968 : augmentation du salaire de base de 3,20 % (1) ;
- Juin 1968 : augmentation du salaire de base de 5,33 % (1) ;
- Juin 1968 : modification de la grille des coefficients hiérarchiques (2,54 %) (2) ;
- Octobre 1968 : augmentation du salaire de base de 1,38 % (1).

Au total, l'indice d'évolution du niveau moyen des rémunérations est passé de 100 au 1^{er} janvier 1967 à 118,5 au 1^{er} octobre 1968.

(1) Au total, pour 1968, 10,2 % par rapport à décembre 1967.

(2) 2,80 % par rapport à décembre 1967.

C. — LES INVESTISSEMENTS

L'exercice 1967 a été marqué par l'achèvement, début décembre, de l'électrification de l'artère Paris—Le Havre, qui constitue un axe ferroviaire important et irrigue en même temps une zone étendue de la banlieue parisienne.

Il a vu, d'autre part, se poursuivre les travaux précédemment engagés :

- sur la banlieue Nord de Paris, où la desserte de Pontoise par Conflans doit être assurée électriquement en 1968, et celle des sections Saint-Denis—Pontoise et Creil—Pontoise courant 1969 ;
- sur la ligne Dijon—Bourg, dont l'ouverture à la traction électrique s'effectuera en deux temps : courant 1969 de Bourg à Mervans et courant 1970 de Mervans à Dijon ;
- sur la ligne Marseille—Vintimille qui, à la suite de la mise sous tension des sections Les Arcs—Saint-Raphaël en septembre 1967 et Saint-Raphaël—Cannes en février 1968, est désormais entièrement désertée par les locomotives à vapeur, la traction Diesel ayant pris le relais entre Cannes et Vintimille jusqu'à l'achèvement de l'équipement de cette artère, envisagé pour décembre 1968.

Enfin, deux nouvelles électrifications qui doivent entrer en service en 1970 ont été entreprises : celle de la ligne Mulhouse—Dôle et celle de la section Argenteuil—Gagny sur la « grande ceinture ».

Par ailleurs, la S. N. C. F. a profité de l'exécution des travaux de renouvellement de voie pour améliorer le tracé de certains itinéraires en vue de permettre des vitesses plus élevées, sans qu'il en résulte des dépenses supplémentaires.

C'est ainsi que la vitesse maximale a été relevée à 160 kilomètres-heure sur Paris—Lille et Paris—Bordeaux et à 150 kilomètres-heure sur Paris—Strasbourg et Paris—Le Havre.

En ce qui concerne les installations de signalisation et de télécommunications, signalons que la S. N. C. F. a, durant l'année 1967, procédé à la mise en service de 10 postes « tout relais à transit souple », dont 2 à Grenoble, et à l'équipement de 106 kilomètres

de plate-forme en bloc automatique lumineux. En outre, 213 passages à niveau ont été pourvus d'un dispositif de signalisation routière automatique accompagné de deux demi-barrières pour 180 d'entre eux et de quatre demi-barrières pour les 33 autres.

Par ailleurs, la S. N. C. F. a poursuivi ses actions en vue de l'amélioration des installations, tant voyageurs que marchandises. Notamment, à Paris, les nouvelles gares voyageurs Montparnasse et Austerlitz doivent entrer en service en 1969.

Pour les marchandises, citons l'amélioration des installations marchandises de Paris-Bercy où un chantier de classement pour les opérations locales a été réalisé, de Paris-La Chapelle-International, Paris-La Villette, Pantin-Bobigny et Nancy, de Montbéliard, de Toulouse-Lauraguet où doit être reporté, en vue de lui donner l'extension souhaitable, le chantier rail-route de Toulouse-Raynal.

En ce qui concerne les triages, la mise en place de voies supplémentaires à Saint-Pierre-des-Corps et Gevrey, la pose de freins de voie à Reims-Bétheny, Aulnoye et Toulouse-Raynal.

Signalons enfin l'achèvement de l'équipement assurant la desserte ferroviaire de la darse Sarraz-Bournet au port de Boulogne et le démarrage de la construction du faisceau du port de Gennevilliers.

Du point de vue du matériel roulant, l'évolution constatée les années précédentes et caractérisée par l'extension des parcs moteurs électriques et diesel, la diminution de l'effectif des locomotives à vapeur s'est poursuivie ainsi que permet de le constater le tableau ci-après :

	FIN 1965	FIN 1966	FIN 1967
Locomotives à vapeur.....	1.814	1.263	957
Locomotives électriques.....	1.938	1.977	2.041
Automotrices électriques.....	460	490	511
Locomotives et locomoteurs diesel.....	1.286	1.425	1.538
Autorails et éléments automoteurs diesel....	1.042	(a) 1.021	1.041

(a) Cette diminution provient de la réforme d'engins vétustes devenus inaptes au service demandé, en raison de leur faible capacité et de leur vitesse insuffisante.

Au cours de l'exercice 1967, la S. N. C. F. a pris livraison de :

- 61 locomotives électriques ;
- 25 éléments automoteurs électriques pour la banlieue de Paris ;
- 107 locomotives diesel ;
- 40 éléments automoteurs diesel de 330 kW.

En ce qui concerne le matériel remorqué, l'effectif moyen des parcs en exploitation est passé de 1966 à 1967 :

- pour les voitures et remorques, de 14.000 à 14.078 unités, dont 7.360 voitures de grandes lignes, la S. N. C. F. ayant acquis notamment 64 voitures de grandes lignes, 34 voitures-restaurants et 18 fourgons porte-autos ;
- pour les wagons, de 363.300 à 352.800 unités, la stagnation du trafic marchandises ayant été mise à profit pour retirer du service de nombreux wagons de types anciens, alors qu'étaient livrés 8.471 véhicules neufs.

*
* *

Les dépenses d'investissement et de renouvellement du matériel se sont élevées en 1967 à :

	PREMIER établissement.	RECONSTITU- TION	RENOU- VELLEMENT	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Matériel roulant et mobilier et outillage.	333,31	»	838,03	1.171,34
Electrification	174,28	»	»	174,28
Autres installations fixes.....	439,02	13,37	»	452,39
Participations financières	15,88	»	»	15,88
Total en principal.....	962,49	13,37	838,03	1.813,89
Frais généraux et charges de première année	96,04	0,47	»	96,51
Total, y compris frais généraux et charges de première année.	1.058,53	13,84	838,03	1.910,40

Ces dépenses ont été financées de la manière suivante (en millions de francs) :

Versements du Trésor au titre de la reconstitution.....	6,06
Participation du compte d'exploitation :	
Annuité de renouvellement du matériel...	838,03
Contribution à la couverture des dépenses d'installations fixes.....	136,19
	974,22
Emprunts	930,12
	1.910,40

Pour 1968, les dépenses d'investissement prévues s'élèvent à (en millions de francs) :

Matériel roulant et mobilier et outillage.....	1.138
Electrification	170
Autres installations fixes.....	460
Participations financières.....	23
	1.791
Total en principal.....	1.791
Frais généraux et charges de première année.....	84
	1.875
Total y compris frais généraux et charges de première année.....	1.875

Quant au financement de ces dépenses, il doit être assuré de la manière suivante (en millions de francs) :

Participation du compte d'exploitation :	
Annuité de renouvellement du matériel.....	650
Contribution à la couverture des dépenses d'ins- tallations fixes.....	128
	778
Emprunts	680
Reprise de T. V. A.....	417
	1.875

D. — LES RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers de la S. N. C. F. pour l'exercice 1967 et les prévisions pour 1968 sont donnés dans le tableau ci-après :

	1967 Résultats.	1968 Prévisions.
	(En millions de francs.)	
<i>Recettes.</i>		
Produits du trafic	9.810,30	10.727,00
Contributions de l'Etat	1.880,00	2.084,00
Recettes diverses	833,30	1.022,00
	12.523,60	13.833,00
<i>Versements de l'Etat et des collectivités locales destinés à couvrir l'insuffisance d'exploitation du trafic des voyageurs dans la zone d'action du syndicat des transports parisiens</i>	»	»
<i>Dépenses.</i>		
Personnel et charges sociales	8.392,80	8.840,50
Energie de traction	392,40	353,80
Matières et entreprises de travaux	1.829,40	1.582,60
Impôts	435,60	1.638,50
Charges de renouvellement	1.004,30	797,50
Charges financières	1.009,10	1.165,20
Autres dépenses	962,70	1.144,90
	14.026,30	15.523,00
<i>Insuffisance d'exploitation des catégories de transport autres que celles comprises dans la zone du syndicat des transports parisiens</i>	1.502,70	1.690,00

Régie autonome des transports parisiens.

A. — ACTIVITÉ DE LA RÉGIE

1° *Activité de la Régie en 1967.*

Indiquons tout d'abord que la configuration du réseau ferré a été modifiée au cours de l'exercice 1967 par le changement apporté au mode d'exploitation de la ligne 7, la branche Pré-Saint-Gervais—Louis-Blanc ayant été détachée de cette ligne et exploitée d'une manière autonome sous forme d'une nouvelle ligne 7 bis.

Quant au réseau routier, il a très peu varié : une ligne nouvelle a été créée en banlieue.

*
* *

Alors que le trafic global des six premiers mois de 1967 s'était maintenu sensiblement au niveau de l'année précédente, celui du deuxième semestre a été influencé par l'augmentation des tarifs appliquée le 15 juillet 1967 (passage du module tarifaire V de 0,37 F à 0,60 F) ; la baisse de trafic a été particulièrement élevée sur le réseau routier où le relèvement des tarifs était accompagné d'une réforme de structure tarifaire majorant le prix des voyages à petit parcours et où les restrictions de service appliquées sur le réseau urbain au cours de l'année 1966 avaient leur plein effet.

Le service offert sur les réseaux métropolitain et routier a été du même ordre en 1967 qu'en 1966 ; en revanche, celui de la ligne de Sceaux a été renforcé à partir du mois de septembre.

Le tableau suivant indique le nombre de voyageurs transportés et de kilomètres/voitures parcourus au cours de l'exercice sur le réseau ferré (métropolitain et ligne de Sceaux) et sur le réseau routier.

	RESEAU FERRE				RESEAU ROUTIER	
	Métropolitain.		Ligne de Sceaux.		1966	1967
	1966	1967	1966	1967		
Voyageurs transportés (en millions)....	1.188,9	1.171,8	53,6	53,7	732,9	660,7
Kilomètres-voitures (en millions).....	176,2	176,3	9,3	10,1	122,8	122,6

2° *Activité prévue en 1968.*

Les prévisions de trafic et de service pour 1968, compte tenu des pertes de trafic et de service consécutives aux grèves des mois de mai et juin, sont évaluées à :

	RESEAU FERRE		RESEAU routier.
	Métropolitain.	Ligne de Sceaux.	
Voyageurs transportés (en millions).	1.105,0	50,0	570,0
Kilomètres-voitures (en millions)....	171,5	10,5	118,0

Si, dans son ensemble, le trafic de la Régie paraît non seulement stabilisé, mais même en légère décroissance, en revanche, on observe, au moins en ce qui concerne le réseau ferré, une augmentation du trafic aux heures de pointes.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Depuis 1966, les effectifs des agents de la R. A. T. P. ont évolué dans les conditions suivantes :

	EFFECTIF MOYEN		
	ANNEE 1966 (pour mémoire)	ANNEE 1967	PREMIER semestre 1968.
Agents utilisés :			
Cadres	1.592	1.755	1.745
Maîtrise	4.375	4.606	4.734
Exécution	30.767	30.991	30.970
Total	36.734	37.352	37.449
Agents disponibles (payés et non payés).	930	892	949
Effectif total des agents administrés....	37.664 (a)	38.244 (b)	38.398 (c)

a) Non compris 56 agents contractuels (48 cadres et 8 agents de maîtrise) et 62 agents utilisés à l'opération exceptionnelle de comptage des voyageurs lignes et stations.

b) Y compris 80 agents contractuels (64 cadres et 16 agents de maîtrise).

c) Y compris 90 agents contractuels (73 cadres et 17 agents de maîtrise).

Les effectifs, comme il avait déjà été constaté les années précédentes, connaissent une croissance légère mais continue.

Quant à l'effectif des retraités et des pensionnés, il a, de son côté, varié dans les conditions suivantes :

	PENSIONS directes.	PENSIONS de réversion.	PENSIONS d'orphelins.
1 ^{er} février 1967	26.842	11.355	1.072
1 ^{er} mai 1967	26.827	11.466	1.079
1 ^{er} août 1967	26.873	11.488	1.076
1 ^{er} novembre 1967	26.868	11.520	1.105
1 ^{er} février 1968	26.770	11.589	1.072
1 ^{er} mai 1968	26.682	11.626	1.069

Le nombre des pensionnés connaît, à l'heure actuelle, une certaine stabilité ; alors que, pendant de nombreuses années, il n'avait cessé de croître, il a maintenant atteint un plafond.

2° Les rémunérations.

L'évolution des rémunérations au cours de l'année 1967 résulte de l'application, à la Régie, de la procédure Toutée. Il en a été de même au début de l'année 1968, avant que des mesures complémentaires soient adoptées en application du protocole du 7 juin 1968 conclu entre le Ministre des Transports, la direction de la Régie et les représentants des organisations syndicales.

Dans le cadre de la procédure Toutée, la direction a été autorisée à prendre un ensemble de mesures ayant pour effet d'augmenter la masse des rémunérations principales versées au personnel permanent (commissionnés et stagiaires) considéré à effectif constant et compte non tenu des divers éléments d'inflexion (ancienneté, technicité, modification de la pyramide hiérarchique due au jeu des entrées et des sorties) :

- de 5,40 % en 1967 par rapport à 1966 ;
- de 5,90 % en 1968 par rapport à 1967.

En 1967, les augmentations du salaire de base par rapport au niveau atteint le 31 décembre 1966 ont été de 1,50 %, attribué à titre provisionnel par décision du Gouvernement le 1^{er} février, 1,80 % le 1^{er} mai et 1 % le 1^{er} août ; par ailleurs, diverses mesures

catégorielles ont été adoptées : l'une, consistant à revaloriser certains coefficients du personnel d'exécution et du début de la maîtrise, a pris effet du 1^{er} mai ; les autres ont, pour la plupart, été prises à compter du 1^{er} janvier.

Au 1^{er} janvier 1968, le salaire de base a été augmenté de 3 % par rapport au niveau atteint le 31 décembre 1967. A la seconde augmentation de 1,70 %, qui devait intervenir le 1^{er} septembre, ont été substituées, conformément au protocole du 7 juin 1968, deux augmentations : l'une de 4 % le 1^{er} juin et la seconde de 3 % supplémentaires le 1^{er} octobre.

En outre, le crédit affecté à des mesures catégorielles, fixé à 1,20 % dans le cadre de la procédure Toutée, s'est trouvé porté à 2,80 %, ce qui, sans remettre en cause les dispositions déjà adoptées, permet d'aménager, à compter du 1^{er} juin, certains coefficients des échelles d'exécution et de maîtrise.

Il faut enfin signaler que le protocole a prévu diverses dispositions en faveur du personnel retraité et notamment l'application à la Régie, sous réserve des adaptations éventuellement nécessaires, des dispositions à intervenir dans la fonction publique en ce qui concerne l'intégration d'une partie de l'indemnité de résidence dans les éléments soumis à retenue pour pension.

C. — LES INVESTISSEMENTS

1° *Investissements effectués en 1967.*

Les investissements de la Régie ont, en 1967, comme les années précédentes, été axés dans trois directions :

- l'extension du réseau ferré ;
- l'augmentation de la capacité de transport des réseaux ;
- la modernisation des installations.

L'extension du réseau ferré, en dehors de la poursuite de la construction du réseau express régional, à laquelle nous réservons plus loin un développement particulier, a porté sur les opérations suivantes :

- prolongation de la ligne n° 3 Pont de Levallois—Porte des Lilas jusqu'à Bagnolet, à partir de la station Gambetta ;
- travaux préliminaires à la prolongation de la ligne n° 13 de Saint-Lazare à Miromesnil et de la ligne n° 8 de Charenton-Ecoles vers Créteil.

Accroissement de la capacité de transport des lignes. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le trafic de pointe du réseau a une nette tendance à s'accroître et atteint déjà sur certains points le maximum compatible avec l'état des installations. Il est donc nécessaire de mener une action continue en vue d'accroître la capacité des lignes.

Dans ce but, après la ligne n° 1, la ligne n° 4 a été transformée par l'allongement des quais et la mise sur pneumatiques. Le nouveau matériel a été mis en service en 1967.

Notons que l'augmentation du débit de la ligne avec des voitures plus nombreuses et plus rapides a entraîné un accroissement de chaleur, qui a nécessité la mise en place d'installations de réfrigération et de ventilation.

Par ailleurs, différentes mesures ont été prises pour renforcer le débit de plusieurs lignes, et notamment de la ligne de Sceaux.

Modernisation du réseau. Un certain nombre d'unités d'un nouveau type de matériel roulant a été mis en service sur le réseau ferré, et de nombreux travaux de remaniement et d'aménagement de stations dans le détail desquels il serait fastidieux d'entrer ont été effectués.

Signalons, également, en ce qui concerne le réseau routier, la mise en service sur certaines lignes de nouveaux autobus.

Au cours de l'exercice 1967, les engagements et les paiements effectués par la Régie au titre des investissements se présentent comme suit :

	ENGAGEMENTS		PAIEMENTS	
	Sur emprunts.	Sur subventions.	Sur emprunts.	Sur subventions.
	(En millions de francs.)			
Premier établissement	342,09	352,49	297,87	321,07
	694,58		618,94	
	Sur annuité de renouvellement.		Sur annuité de renouvellement.	
Renouvellement	205,14		138,00	

Le financement de ces dépenses a été assuré de la manière suivante :

Dépenses de premier établissement :

- par voie d'emprunts à concurrence de 297,87 millions de francs ;
- par des subventions d'équipement.

Le montant des paiements sur subventions s'élève, en 1967, à 321,07 millions de francs, dont 320,39 millions de francs pour la ligne régionale Est-Ouest et 0,68 million de francs pour des opérations d'équipement complémentaire du réseau ferré.

Les dépenses relatives à la ligne régionale Est-Ouest ont été financées de la manière suivante :

	ETAT	DISTRICT	TOTAL
(En millions de francs.)			
<i>Ressources :</i>			
Subventions versées en 1967.....	148,00	148,00	296,00
A déduire : écart entre subventions versées et paiements au 1 ^{er} janvier 1967.....	— 0,19	— 0,19	— 0,38
<i>Paiements :</i>	147,81	147,81	295,62
Comptabilisés pour l'exercice 1967.....	160,195	160,195	320,39
Ecart entre subventions versées et paiements au 31 décembre 1967.....	— 12,385	— 12,385	— 24,77

Opérations de renouvellement :

Les dépenses correspondantes sont financées par les annuités inscrites au budget d'exploitation de la Régie. Le montant total de ces annuités pour les exercices 1949 à 1966 s'élève à 795,80 millions de francs.

Compte tenu de l'annuité de 133,30 millions de francs inscrite dans les comptes de l'exercice 1967 et des paiements effectués au cours de cet exercice, le fonds de renouvellement présentait au 31 décembre 1967 une insuffisance de 8,19 millions de francs.

2° Investissements prévus en 1968.

Opérations de premier établissement :

Le tableau ci-après indique les dépenses prévues pour 1968 avec la répartition du financement entre emprunts et subventions.

	EXERCICE 1968		
	Autorisations de programme disponibles.	Prévisions de paiements.	
		Sur emprunts Régie.	Sur subven- tions.
	(En millions de francs.)		
<i>Programmes 1965 et antérieurs.....</i>	7,48	137,50	0,50
<i>Programmes en cours :</i>			
— Ligne régionale Est—Ouest (pro- grammes 1961, 1962, 1964 à 1967) :			
— Saint-Germain—Auber	6,06	»	415,00
— Nation—Boissy-Saint-Léger			
— Etudes et reconnaissances sur Nation—Auber et branche Nord (programme 1967).....	3,59	»	3,00
— Autres opérations des programmes — 1966 et 1967.....	230,19	185,00	»
<i>Programme 1968 :</i>			
— Ligne régionale Est—Ouest :			
— Infrastructure et équipement :			
— Saint-Germain—Auber	353,00	»	50,00
— Nation—Boissy-Saint-Léger..			
— Etudes et reconnaissances sur Nation—Auber et branche Nord...	5,00	»	2,00
— Autres opérations	319,60	83,00	»
	924,92	405,50	470,50
		876	

Opérations de renouvellement :

Le tableau suivant indique le montant des opérations prévues pour 1968 :

	EXERCICE 1968	
	Autorisations de programme disponibles.	Prévisions de paiements.
Programmes 1965 et antérieurs.....	5,69	23
Programmes 1966 et 1967.....	13,68	119
Programme 1968.....	147,25	31
	166,62	173

Les paiements de l'exercice seront financés par l'annuité de renouvellement de 149,60 millions de francs inscrite au budget d'exploitation de l'exercice ainsi que par les récupérations de taxes.

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

1° *Exercice 1967.*

On trouvera, ci-après, le compte d'exploitation de la Régie pour l'exercice 1967.

COMPTE D'EXPLOITATION

DEBIT

Stock au 1 ^{er} janvier 1967.....	69.697.404,72	
Stock provenant d'immobilisations.....	528.895,76	
	<hr/>	70.226.300,48
Achats de l'exercice.....		111.301.913,79
Frais de personnel :		
— Salaires, appointements et avantages en nature..	622.489.595,67	
— Charges sociales et de personnel.....	177.039.167,57	
— Subvention aux œuvres sociales.....	17.090.537,80	
— Insuffisance résiduelle du compte retraites.....	207.231.318,41	
— Charges parafiscales de personnel.....	19.277.421,55	
	<hr/>	1.043.128.041 >
Impôts et taxes.....		200.244.158,93
Travaux, fournitures et services extérieurs.....		168.889.591,13
Transports et déplacements.....		2.620.984,75
Frais divers de gestion.....		4.389.865,99
Charges des emprunts et frais financiers divers.....		93.785.077,63
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements.....		9.651.486,67
Annuité de renouvellement.....		133.301.190,77
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions.....		10.497.436,89
		<hr/>
Francs		1.848.036.048,03

DE L'EXERCICE 1967

C R E D I T

Stock au 31 décembre 1967.....		80.004.811,51
Recettes du trafic.....		879.374.375,19
Remboursements des pertes de recettes résultant des tarifs réduits imposés à la régie (article 8 du décret du 7 janvier 1959) :		
§ 2 — Remboursements résultant des taux de réduction égaux à ceux en vigueur au 31 décembre 1957.....	173.436.477 »	
§ 5 — Remboursements résultant des taux de réduction supérieurs à ceux en vigueur au 31 décembre 1957.....	4.116.591 »	
		177.553.068 »
Indemnité résultant du défaut d'augmentation des tarifs proposés par le syndicat ou la régie (article 7 § 3 du décret du 7 janvier 1959)		511.321.860 »
Ventes de matières.....		1.874.900,99
Produits accessoires :		
— Produits hors trafic.....	33.216.251,15	
— Autres produits accessoires.....	17.159.018,53	
		50.375.269,68
Produits financiers.....		1.517.777,29
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même.....		59.767.518,14
Travaux et charges non imputables à l'exploitation de l'exercice :		
— Travaux de l'entreprise couverts par des provisions	9.686.194,87	
— Charges couvertes par des provisions.....	59.002.379,11	
		68.688.573,98
Solde débiteur.....		17.557.893,25
Francs		1.848.036.048,03

Ce compte fait apparaître un accroissement des charges et des produits de l'ordre de 9 % par rapport à l'exercice 1966.

L'augmentation des charges résulte essentiellement, comme par le passé :

— des variations économiques qui ont affecté, en particulier, les dépenses de personnel, prépondérantes dans une entreprise de services à base de main-d'œuvre comme la Régie ;

— du développement des programmes d'investissements qui influe à la fois sur les charges financières et sur l'annuité de renouvellement.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, celles-ci se sont élevées à 1.043,12 millions de francs. Après déduction des dépenses imputées sur provisions, soit 3,71 millions de francs, le montant des frais de personnel de l'exercice atteint 1.039,41 millions de francs, qui se décomposent comme suit :

	(Millions de francs.)
— salaires, appointements, avantages en nature....	621,77
— charges sociales et de personnel.....	177,04
— subvention aux œuvres sociales.....	17,09
— insuffisance résiduelle du compte « Retraites »...	207,23
— charges parafiscales de personnel.....	16,28

L'évolution enregistrée d'un exercice sur l'autre provient notamment :

— d'un accroissement de l'effectif moyen payé dû essentiellement aux travaux d'extensions et d'améliorations réalisés sur le réseau ferré ;

— des aménagements de salaires intervenus en 1967 ainsi que de l'application, en année pleine, des mesures prises, en cette matière, durant l'exercice 1966 et des mesures catégorielles.

Les charges connexes de salaires et les pensions suivent pratiquement l'évolution de la rémunération et reflètent, en outre, l'incidence des mesures légales ou réglementaires intervenues dans le domaine social.

Les charges des emprunts et frais financiers divers atteignent un montant de 93,78 millions de francs, contre 76,13 millions de francs en 1966, soit une progression de 23,2 % très supérieure à celle de l'ensemble des charges du compte d'exploitation.

Cette augmentation résulte principalement de l'extension à une année entière des charges des emprunts réalisés en 1966 et des charges nouvelles des emprunts réalisés en 1967.

Les produits, quant à eux, ont été influencés par l'ajustement des tarifs et la réforme de la structure tarifaire du réseau routier et de la ligne de Sceaux.

Au total, les recettes du trafic s'établissent à 879,37 millions de francs, contre 718,13 millions de francs en 1966 ; elles accusent une progression de 22,5 % d'un exercice sur l'autre, résultant essentiellement de l'augmentation des tarifs à dater du 15 juillet 1967.

Alors que les recettes des six premiers mois de 1967 étaient sensiblement égales aux recettes correspondantes de 1966 pour le réseau ferré, elles accusaient une diminution de 1,5 % pour l'ensemble du réseau routier (— 5,5 % pour le réseau urbain en raison principalement de la suppression, le 1^{er} août 1966, de services en soirée et le dimanche et + 1 % sur le réseau de banlieue grâce à la progression de la recette par voyageur).

La hausse du module d'application combinée avec la réforme de structure tarifaire du réseau routier et de la ligne de Sceaux a eu sur les résultats des réseaux des incidences de même nature, mais d'intensité différente.

La perte de trafic au cours des cinq derniers mois de 1967 par rapport à la même période de 1966 a été la plus faible sur le réseau ferré, de l'ordre de 2 %, alors qu'elle a atteint 19 % sur le réseau routier où les voyageurs parcourant une ou trois sections avaient à supporter une augmentation nettement supérieure à celle du module.

A l'intérieur d'un même réseau, la répartition des titres de transport s'est trouvée modifiée ; l'augmentation des cartes hebdomadaires a été particulièrement sensible sur le réseau routier, les voyageurs effectuant habituellement un parcours d'une section ayant avantage, depuis la réforme tarifaire, à utiliser des cartes à la place de tickets.

L'accroissement de l'avantage tarifaire accordé aux cartes hebdomadaires de travail par rapport au tarif normal sur le réseau routier et la ligne de Sceaux a eu, en outre, pour effet de restreindre

la progression des recettes directes avec pour corollaire le développement des pertes de recettes remboursées par les collectivités publiques.

*
* *

En 1967, l'ensemble des remboursements de pertes de recettes pour tarifs réduits et de l'indemnité compensatrice pour non-augmentation des tarifs atteint 688,87 millions de francs se répartissant comme suit entre les diverses collectivités :

	REMBOURSEMENTS des pertes de recettes.	INDEMNITE compensatrice pour non- augmentation des tarifs.	ENSEMBLE
(En millions de francs.)			
Etat	125,52	357,92	483,44
Ville de Paris.....	18,29	53,92	72,21
Département de la Seine.....	31,12	91,73	122,85
Département de Seine-et-Oise....	2,60	7,67	10,27
Département de Seine-et-Marne..	0,02	0,08	0,10
Total	177,55	511,32	688,87

2° Prévisions pour l'exercice 1968.

Le budget d'exploitation de l'exercice 1968 avait prévu la fixation du module tarifaire d'équilibre (V) de l'exercice en cause à 81 centimes.

Par décision du 11 janvier 1968, le Ministre des Transports s'est opposé au relèvement du module tarifaire en vigueur (V = 60 centimes) ouvrant ainsi, à la Régie, le droit à une indemnité compensatrice pour non-augmentation des tarifs.

Au mois de juin dernier, le Conseil d'administration de la Régie a procédé à la révision du budget, en fonction des résultats constatés et des perspectives d'évolution au cours des mois à venir. Ces prévisions tenaient compte, notamment, de l'incidence des arrêts de travail intervenus au cours des mois de mai et juin et des mesures nouvelles, essentiellement d'ordre social, décidées depuis la préparation du budget initial de l'exercice.

Après avoir examiné ces nouvelles estimations, le Conseil d'administration du Syndicat des transports parisiens a fixé à 106 centimes le module tarifaire qui permettrait d'équilibrer à

partir du 1^{er} août le compte d'exploitation de l'exercice 1968. Par lettre du 9 août 1968 le Ministre des Transports a fait à nouveau opposition au relèvement des tarifs actuels.

Dans ces conditions, l'indemnité compensatrice due à la Régie, en conformité des dispositions de l'article 7 du décret du 7 janvier 1959, serait de 594 millions de francs pour l'ensemble de l'exercice 1968.

Les remboursements de pertes de recettes et l'indemnité compensatrice à la charge des collectivités publiques s'élèveraient ainsi, au total, à 813 millions de francs, se répartissant de la façon suivante :

	REMBOURSEMENTS des pertes de recettes.	INDEMNITE compensatrice pour non- augmentation des tarifs.	ENSEMBLE
(En millions de francs.)			
Etat	155,70	415,80	571,50
Ville de Paris.....	47,12	132,65	179,77
Hauts-de-Seine	6,71	18,89	25,60
Seine-Saint-Denis	3,89	10,94	14,83
Val-de-Marne	3,17	8,93	12,10
Essonne	0,63	1,78	2,41
Yvelines	1,05	2,96	4,01
Val-d'Oise	0,70	1,96	2,66
Seine-et-Marne	0,03	0,09	0,12
	219,00	594,00	813,00

3° Perspectives pour l'exercice 1969.

Le budget de l'exercice 1969 n'étant pas encore établi, les perspectives qui peuvent être tracées à l'heure actuelle ne sauraient avoir que le caractère d'une première approximation.

Compte tenu de l'incidence des facteurs de variation qui sont actuellement connus — notamment l'incidence en année entière des mesures concernant les salaires. — le module d'équilibre de l'exercice 1969 serait de l'ordre de 101,3 centimes.

En fonction de la valeur qui sera retenue, en 1969, pour le module d'application, l'ensemble des remboursements de pertes de recettes et de l'indemnité compensatrice à la charge des collectivités publiques varierait de 396 millions de francs (dans le cas où les tarifs appliqués correspondraient aux tarifs d'équilibre) à 1.052 millions de francs (dans le cas où la tarification actuelle, fondée sur un module $V = 60$ centimes, serait maintenue).

Dans les deux hypothèses extrêmes, les parts respectives de chacune des collectivités peuvent être évaluées comme suit :

MODULE tarifaire appliqué.	V = 101,3 c.			V = 60 c.		
	Rembour- sements de pertes de recettes.	Indemnité compensatrice pour non- augmen- tation des tarifs.	Ensemble.	Rembour- sements de pertes de recettes.	Indemnité compensatrice pour non- augmen- tation des tarifs.	Ensemble.
	(En millions de francs.)					
Etat	281,40	»	281,40	170,55	568,40	738,95
Ville de Paris.....	85,31	»	85,31	51,70	181,33	233,03
Hauts-de-Seine	12,15	»	12,15	7,36	25,82	33,18
Val-de-Marne	5,74	»	5,74	3,48	12,21	15,69
Seine-Saint-Denis ...	7,04	»	7,04	4,26	14,96	19,22
Essonne	1,14	»	1,14	0,70	2,43	3,13
Yvelines	1,90	»	1,90	1,15	4,05	5,20
Val-d'Oise	1,26	»	1,26	0,76	2,68	3,44
Seine-et-Marne	0,06	»	0,06	0,04	0,12	0,16
	396,00		396,00	240,00	812,00	1.052,00

Notons que ces estimations n'ont qu'une valeur indicative en raison des incertitudes qu'elles comportent, au nombre desquelles il convient de citer :

- les aléas d'exploitation et, notamment, l'évolution du trafic ;
- l'incidence sur la conjoncture des décisions intervenues en 1968 en matière sociale ;
- les mesures nouvelles qui pourraient intervenir.

E. — ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU MÉTRO EXPRESS RÉGIONAL

Les travaux de construction de la ligne régionale se poursuivent sur les deux sections pour lesquelles des autorisations de programme ont été accordées à la Régie :

— la section Ouest (Saint-Germain—Auber) d'une longueur de 21 kilomètres, comportant une section souterraine nouvelle de Nanterre à Auber ;

— la section Est (Nation—Boissy-Saint-Léger) d'une longueur de 20 kilomètres, comportant une section souterraine nouvelle de Nation à Vincennes.

A la fin de juillet 1968, la quasi-totalité des autorisations de programme 1968 et antérieurs était utilisée. L'avancement des travaux devrait permettre la mise en service, au mois de novembre 1969, de la partie Est complète, de Nation à Boissy-Saint-Léger, et de la section La Défense—Etoile de la partie Ouest, si aucune contrainte financière n'impose un ralentissement du rythme des travaux, ce qui malheureusement ne semble pas devoir être le cas.

a) *Avancement des travaux sur les sections souterraines.*

Depuis 1967, la cadence des travaux s'est poursuivie à un rythme satisfaisant. Les travaux de gros œuvre du tunnel sont terminés sur environ 12,5 kilomètres. Leur progression a été marquée, notamment par :

à l'Ouest :

— la jonction entre deux chantiers de construction du tunnel sous le boulevard Haussmann (avril 1967) qui a permis d'assurer la continuité des travaux entre Sablons et Auber,

— la fin des travaux de la machine à forer « Robbins » entre l'Etoile et l'avenue de Madrid, à Neuilly, en octobre 1967,

— la mise en place définitive du dernier des sept caissons de la traversée sous-fluviale, en janvier 1968, et la jonction entre tous les caissons (juin 1968), qui a permis la continuité des travaux entre le rond-point de la Défense et Opéra (cette continuité est également assurée maintenant entre la Cité universitaire, à Nanterre, et la station La Défense).

à l'Est :

— la liaison par galerie était réalisée sur pratiquement toute la partie souterraine entre le cul-de-sac Nation et la place Charles-Digeon à Saint-Mandé, dès janvier 1968.

En juillet 1968 le gros œuvre de toute cette partie était pratiquement achevé.

Les travaux de gros œuvre de trois stations souterraines sur six sont achevés (La Défense, Etoile et Nation). Les accès et intercommunications de ces trois stations sont en cours de réalisation et les travaux d'aménagement ont été entrepris au début de 1968, notamment le montage des premiers escaliers mécaniques aux stations La Défense (47 escaliers mécaniques prévus) et Etoile (36 escaliers mécaniques prévus).

Par ailleurs, les travaux de gros œuvre de la station « M » sont aux trois quarts achevés. La station Auber, entièrement noyée dans la nappe phréatique, est exécutée dans des conditions difficiles qui ont nécessité d'importants travaux d'injection en vue d'assurer la consolidation et l'étanchement préalables du terrain. Cependant ces difficultés ont pu être surmontées et, sur l'ensemble du chantier, les travaux de gros œuvre de la station et des accès et intercommunications, se sont poursuivis avec régularité dans le courant du premier semestre 1968. La voûte, entreprise en Janvier 1968, est actuellement réalisée sur plus de 100 mètres.

b) *Autres travaux de construction et d'équipement.*

Parallèlement à ces opérations effectuées par la Régie, la S. N. C. F. — sur les sections actuellement exploitées par elle de part et d'autre des parties souterraines — poursuit ses travaux de transformation des voies et des équipements électriques, en vue d'adapter l'infrastructure au trafic du réseau express régional.

Il faut noter également que la Régie a entrepris la reconstruction de presque tous les bâtiments « voyageurs » des gares S. N. C. F., ainsi que la construction des ateliers d'entretien du matériel roulant.

En ce qui concerne l'atelier de Rueil, l'avancement des travaux de gros œuvre était de 40 % à fin juillet ; à Boissy-Saint-Léger, les travaux de terrassement sont pratiquement achevés et les travaux de construction sont réalisés à 25 %.

c) *Matériel roulant.*

Les premiers trains de la commande relative à la première tranche du matériel roulant nécessaire pour l'exploitation de la ligne régionale ont été livrés à partir d'avril 1967. A la fin de juillet 1968, 70 motrices et 53 remorques étaient livrées. Une partie de ce matériel (26 motrices et 13 remorques — soit 13 éléments) a été mise en service sur la ligne de Sceaux pour assurer, d'une part, un renforcement du débit de cette ligne et pour essayer d'autre part, en service normal, les premières voitures d'un modèle entièrement nouveau.

Compagnie générale transatlantique.

A. — ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

1° *Le trafic.*

Année 1967.

a) *Le trafic des passagers.* — Le nombre total des passagers transportés en 1967 sur l'ensemble des lignes s'établit à 758.643, en légère progression par rapport au trafic de l'année précédente, soit 747.078 passagers.

Sur l'Atlantique Nord, le paquebot *France* a connu encore un appréciable remplissage moyen de 75,6 %, bien qu'en légère régression par rapport à 1966.

Sur la ligne des Antilles, les paquebots *Flandre* et *Antilles* ont transporté, au total, 21.519 passagers en dix-huit voyages, contre 25.888 en 1966 en vingt et un voyages. D'autre part, ces deux navires ont été affectés pendant le quatrième trimestre à un service touristique en mer des Caraïbes, qui a totalisé 2.821 passagers de croisière supplémentaires. Le remplissage commercial de ces navires demeurait donc satisfaisant. Par contre, la persistance d'un lourd déficit d'exploitation a conduit la Compagnie à la vente du *Flandre* en février 1968.

Sur les lignes de Corse, l'exploitation de la nouvelle flotte de car-ferries, adaptée aux besoins d'une clientèle essentiellement saisonnière et caractérisée par le nombre important de voitures accompagnées, s'est traduite par une progression très appréciable du trafic, passé, pour les passagers, de 470.545 en 1966 à 530.639 en 1967, et, pour les voitures, de 81.532 à 103.448.

Avec 137.614 passagers en 1967 contre 176.539 en 1966, le trafic des passagers des lignes d'Afrique du Nord continue enfin de refléter la dégradation progressive des échanges entre la France et l'Afrique du Nord.

b) *Le trafic de fret.* — La flotte de la Compagnie, celle de sa filiale la C. G. A. M., les cargos affrétés et les transporteurs de vrac, armés au sein du groupe A. G. P. A., ont transporté, au

total, en 1967, 2.979.325 tonnes pour 13.097 millions de tonnes/milles, contre 3.073.578 tonnes et 12.514 millions de tonnes/milles en 1966. A ce trafic se sont ajoutés 422.135 tonnes de pétrole transportées sous affrètement par le pétrolier *Loire* de janvier à octobre.

Comparable à celle de l'exercice précédent en nature et en quantité de trafic, l'activité des lignes de charge régulières a cependant reflété une certaine évolution.

L'exploitation de la ligne de la côte Est des Etats-Unis a été marquée en 1967 par l'entrée en service de deux nouveaux cargos automatisés *Suffren* et *Rochambeau* équipés partiellement pour le transport de grands containers. Sur le plan commercial, cette ligne sera ultérieurement exploitée à l'intérieur du groupe « Atlantic Container Line ».

Sur le Canada, où l'absence de frets suffisamment rémunérateurs avait conduit à suspendre en 1967 la desserte des Grands Lacs américains, l'activité, médiocre dans la première partie de la saison, a connu ensuite une certaine reprise du fait surtout des exportations de voitures françaises.

L'activité des autres lignes du *secteur Etats-Unis—Canada—Amérique centrale* s'est maintenue à un niveau satisfaisant, notamment sur le Mexique.

Dans le *secteur des Antilles et de la Côte Ferme*, les tonnages se sont maintenus au niveau élevé de l'exercice précédent. La flotte bananière a connu au cours de l'exercice la même activité soutenue qu'en 1966, avec un tonnage total transporté légèrement supérieur à 400.000 tonnes. L'année 1967 a vu, en particulier, un certain développement des transports d'ananas frais, d'avocats et de produits maraîchers, en provenance des Antilles.

Le *secteur d'Afrique du Nord* a continué de subir les conséquences de la détérioration des échanges entre la France et les pays de cette région. Un important recul des importations a notamment affecté la *ligne Atlantique-Algérie-Tunisie*, tandis que l'accroissement des exportations sur le Maroc ne parvenait pas à compenser le ralentissement des importations.

Les *lignes de Corse* ont connu de leur côté une progression satisfaisante. Enfin, un certain ralentissement de trafic a également marqué la ligne de Baltique.

Année 1968 et perspectives pour 1969.

a) Trafic des passagers.

Ligne de New York : à fin juillet 1968, *France* a transporté en sept voyages transatlantiques 15.500 passagers. Ces chiffres traduisent une baisse par rapport à 1967, due d'abord à l'extension de la période d'utilisation du navire en croisière, ensuite aux effets des mesures prises par le gouvernement américain pour retenir ses nationaux, ainsi qu'aux conséquences des événements de mai et juin en France.

De plus la compagnie n'a pu profiter cette année du surcroît de passagers dû en 1967 à l'Exposition universelle de Montréal.

Cette évolution du trafic transatlantique, affecté par la concurrence toujours croissante du transport aérien et sur lequel il faut s'attendre en 1969 à l'impact de la mise en service du nouveau *Queen Elizabeth II*, a conduit la compagnie, à partir d'octobre 1968, à étendre encore l'utilisation du paquebot *France* à un trafic de croisières, notamment sur le marché américain.

Le programme de la saison 1968-1969 comporte treize croisières dont neuf vers les Caraïbes au départ de New York.

Ligne des Antilles : à la date du 1^{er} juillet 1968, le paquebot *Antilles* avait transporté 8.300 passagers en 12 traversées. On peut, par ailleurs, s'attendre pour 1969 au maintien d'un remplissage très satisfaisant pour ce navire pour lequel la demande de passages demeure élevée.

Lignes de Corse : à la date du 31 juillet 1968, la compagnie a transporté sur ses lignes de Corse 228.000 passagers contre 248.300 à la même date en 1967 et 42.750 voitures contre 47.450 en 1967. Cette baisse du trafic est la conséquence des événements des mois de mai et juin.

Pour l'ensemble de l'année 1968, les prévisions permettent de penser que le trafic passagers sera sensiblement du même ordre que celui de l'année dernière, soit 530.000 passagers, la progression à laquelle on aurait pu normalement s'attendre ayant été compromise par les conséquences des événements des mois de mai et de

juin sur la saison estivale. Pour le trafic des voitures, on peut par contre espérer une légère progression par rapport au trafic de 1967, qui était de 103.448 véhicules.

Pour l'année 1969, la Compagnie générale transatlantique prévoit une augmentation du trafic des passagers de l'ordre de 6 % et du trafic des véhicules de 5 %.

Lignes d'Afrique du Nord : également affecté par les événements de mai et juin, ainsi que par la dégradation continue des échanges entre la France et l'Algérie, le trafic des passagers sur ces lignes, à fin juillet, a subi une baisse de 63.500 passagers en 1967 à 57.600 en 1968. Le trafic des véhicules enregistre une légère augmentation de 3.400 unités à 3.800.

b) Le trafic de fret.

L'activité de l'ensemble des lignes de charge en 1968 sera sans doute affectée par les événements qui ont bouleversé l'économie de notre pays aux mois de mai et de juin derniers. Il faut toutefois souligner que grâce au déroutement sur les ports étrangers de la quasi-totalité des cargos pendant la durée de la grève générale, la Compagnie a pu, dans une large mesure, limiter au maximum les pertes de trafic.

D'une manière générale, compte tenu des événements internationaux et des modifications introduites par la Compagnie dans l'économie des diverses lignes, l'activité des lignes de charge devrait se situer en 1968 à un niveau sensiblement équivalent au niveau de l'exercice précédent.

Sur la ligne de la *Côte Est des Etats-Unis*, la Compagnie et la Cunard gèrent en commun depuis octobre 1967, dans le cadre de l'Atlantic Container Line, une ligne au départ des ports anglais et français. Pour cette exploitation, la Compagnie met en ligne un navire classique de type « W » et deux unités de transition, les cargos automatisés *Suffren* et *Rochambeau*. Cette rationalisation permet sur l'Atlantique Nord d'améliorer l'exploitation et de prendre une part déjà active au transport par containers, en attendant la mise en service de deux cargos porte-containers spécialisés.

Les deux cargos automatisés dégagés du service de la Côte Est des Etats-Unis en 1969-1970 par la mise en service de ces deux

navires porte-containers pourraient être affectés à la *ligne du Canada* exploitée depuis le début 1968 dans le cadre d'un pool avec des armements anglais, norvégiens et néerlandais.

Le développement de la *ligne du Pacifique Nord* souffre de la concurrence des chemins de fer américains qui, depuis 1967, ont sensiblement développé les transports isothermes et de containers entre la Côte Est et la Côte Ouest des Etats-Unis. Néanmoins on peut espérer une augmentation du tonnage moyen transporté par voyage d'ici 1969.

En ce qui concerne le *secteur des Antilles françaises*, les événements des mois de mai et de juin ont eu des conséquences sérieuses sur le trafic. Si les importations n'ont pas diminué ; le recul des exportations n'a été que partiellement compensé par des expéditions à partir des autres ports européens. En revanche, les perspectives des échanges pour la fin de 1968 et l'année 1969 apparaissent favorables.

Pour la *ligne de la Guyane française*, il y a lieu de craindre que le rythme des importations ne diminue au deuxième trimestre 1968, du fait des économies budgétaires envisagées concernant la base spatiale de Kourou.

Pour la *ligne de la Côte Ferme et du Centre Amérique*, qui est une des plus stables de la Compagnie, le trafic n'évoluera que fort lentement dans les mois à venir.

L'évolution du trafic dans le *secteur du Mexique* devrait être favorable à la suite des accords financiers et commerciaux franco-mexicains et de la construction du métro de Mexico : les tonnages transportés feront plus que doubler en 1969 par rapport à 1968.

Dans le *secteur Pacifique Sud*, si le développement de l'économie des pays sud-américains se traduit par une abondance soutenue du fret à l'exportation et une relative stabilité des tonnages à l'importation, la concurrence est très vive, surtout à l'exportation.

L'exploitation de la flotte réfrigérée doit faire face de son côté à des difficultés qui tiennent à la fois à la mévente des bananes antillaises en période d'été et à la baisse des tarifs bananiers, tandis que s'accroissent les charges d'exploitation et les taux d'affrètement.

L'avenir de l'exploitation du *secteur de la Baltique* apparaît, en revanche, plus encourageant et les résultats sont encore susceptibles de s'améliorer.

Dans le *secteur méditerranéen*, on peut prévoir une progression du trafic fret entre la France continentale et la Corse. En ce qui concerne *l'Afrique du Nord*, seule une amélioration des rapports entre la France et l'Algérie permettrait d'augmenter en 1969 le tonnage transporté après le palier que l'on connaîtra en 1968.

*
* *

Ajoutons enfin que dans le cadre des activités diverses, l'année 1968 aura déjà été marquée par :

— le développement des activités de la filiale hôtelière de la Transatlantique, la Compagnie générale de Tourisme et d'Hôtellerie, avec les débuts de l'exploitation de l'hôtel-club de la Marana, près de Bastia, et de l'hôtel-club de Cargèse sur la côte occidentale de la Corse, appartenant à la Société Hôteltour ;

— la création de la société Mineramer, en association avec d'autres entreprises, dans le but de construire et d'exploiter un navire de prospection minière sous-marine ;

— la création de la Sotrav, filiale d'agence de voyage en participation avec la Compagnie des Messageries maritimes.

Cette année verra vraisemblablement dans les prochaines semaines le début de l'exploitation expérimentale, sur le littoral méditerranéen, des deux naviplanes N-300 de la Société Naviplane Côte d'Azur. Ces deux engins seront armés par la Compagnie Générale Transatlantique qui assumera également la représentation commerciale de cette société.

2° *Les tarifs.*

a) *Tarifs passagers.*

Depuis le 1^{er} janvier 1967, l'évolution des tarifs des lignes de passages a été marquée par les principaux faits suivants :

Ligne de New York :

Augmentation de 5,26 % en saison. Création d'une saison intermédiaire dont les tarifs se situent à mi-chemin entre ceux des périodes « hors saison » et « saison ».

Réduction de 20 % aller et retour sur les tarifs, accordée pour 1968 par les compagnies maritimes à tous les passagers européens, asiatiques et australiens se rendant aux Etats-Unis pour une durée n'excédant pas 35 jours.

Croisières :

En 1968, augmentation de 10 % des tarifs des croisières américaines d'octobre à décembre.

En 1969, augmentation de 5 % des tarifs des croisières américaines et augmentation de 10 à 15 % des tarifs des croisières européennes de 6 jours.

Lignes de Corse :

Pour les passagers, augmentation des tarifs de 5 % au 1^{er} octobre 1967, à la suite de la majoration des tarifs voyageurs de la S. N. C. F., et diminution de 8,50 % au 1^{er} janvier 1968 en raison de la suppression de la taxe de prestations de services. Augmentation de 17,50 % au 8 juillet 1968.

Pour les véhicules, augmentation de 5 % le 3 juillet 1967 et de 12 % en pourcentage moyen le 27 mai 1968.

Lignes d'Afrique du Nord :

Les tarifs pour les passages ont connu une augmentation de 20,77 % en trois paliers.

b) Tarifs de fret.

Sans entrer dans le détail des diverses variations tarifaires intervenues depuis le 1^{er} janvier 1967, signalons seulement que les augmentations tarifaires sont très généralement accompagnées de nombreuses exceptions qui profitent bien souvent aux marchandises les plus courantes représentant la plus grosse part du trafic. D'autre part, il existe au sein de certaines conférences maritimes, des taux spéciaux inférieurs au tarif général dont ils ne supportent généralement pas les augmentations et qui bénéficient à certaines marchandises pour une période ou un trafic déterminé. Par conséquent, les hausses de tarifs enregistrées n'ont souvent qu'une influence réduite sur le niveau réel des recettes.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

a) *Personnel navigant.* — Le tableau ci-après reflète l'évolution de la répartition des effectifs embarqués au 1^{er} janvier 1967 et au 1^{er} janvier 1968. La rubrique « Equipage » regroupe la maîtrise et le personnel d'exécution.

	1 ^{er} JANVIER 1967.	1 ^{er} JANVIER 1968.
Etats-Majors	675	717
Equipage :		
Pont et machine.....	1.566	1.672
Civil	1.768	1.838
	4.009	4.227

La légère augmentation, de l'ordre de 5 % dans les chiffres indiqués, est fonction des modifications intervenues d'une année à l'autre dans la composition de la flotte en service au 1^{er} janvier. Il faut tenir compte du fait que les effectifs du personnel navigant ont, par contre, marqué une sensible réduction à partir du mois de février 1968, avec la vente du *Flandre*.

b) *Personnel sédentaire.* — Entre le 1^{er} janvier 1967 et le 1^{er} janvier 1968, l'évolution des effectifs du personnel sédentaire a été la suivante :

	1 ^{er} JANVIER 1967.	1 ^{er} JANVIER 1968.
Cadres	115	110
Techniciens et agents de maîtrise.....	672	694
Employés	2.311	2.191
Ouvriers	344	329
	3.442	3.324

2° Les rémunérations.

a) Les rémunérations du *personnel navigant* de la Compagnie Générale Transatlantique ont, depuis le 1^{er} janvier 1967, évolué dans les conditions suivantes :

En 1967.

Le 1^{er} mai :

Pour les Etats-Majors, application unilatérale par les armateurs des mesures suivantes :

- majoration de 5 % des soldes, accessoires, traitement de table et frais divers ;
- 1 % de rattrapage sur le salaire mensuel ;
- un jour de congé supplémentaire par mois d'embarquement ;
- solde de disponibilité portée de 63 à 75 % du salaire mensuel ;
- indemnité de tenue représentant 0,7 % des soldes mensuelles.

Le 12 juin :

Signature entre le Comité central des Armateurs de France et les organisations professionnelles de marins d'un protocole d'accord entraînant l'application des mesures suivantes à compter du 1^{er} mai :

- majoration de 5 % des soldes, accessoires, table et frais divers ;
- majoration de 10 % du taux des heures supplémentaires ;
- un jour de congé supplémentaire par mois d'embarquement ;
- jours fériés forfaitisés à 1/2 jour par mois ;
- création d'une prime de fin d'année ;
- stabilisation de 80 à 90 % des effectifs embarqués et solde de disponibilité portée de 63 à 75 % du salaire contractuel ;
- majoration de 6 % des salaires forfaitaires des marins.

En 1968.

Depuis le 1^{er} janvier 1968, les augmentations suivantes en matière de rémunérations et de congé ont été consenties aux officiers et marins.

Officiers :

Le 1^{er} mai 1968 :

- majoration de 6 % des soldes et accessoires ;

Le 1^{er} juin 1968 :

- majoration de 1 % des soldes et accessoires ;
- 1/2 jour de congé supplémentaire par mois d'embarquement ;

Le 1^{er} octobre 1968 :

- majoration de 3 % des soldes et accessoires.

Subalternes :

Le 1^{er} mai 1968 :

- majoration de 6 % des soldes et accessoires ;
- majoration de 6 % des heures supplémentaires ;
- paiement de la solde de matelot qualifié aux marins titulaires d'un C. A. M. réunissant 60 mois de navigation au commerce ;

Le 1^{er} juin 1968 :

- majoration de 1 % des soldes et accessoires ;
- majoration de 4 % des heures supplémentaires ;
- 1/2 jour de congé supplémentaire par mois d'embarquement ;

Le 1^{er} octobre 1968 :

- majoration de 3 % des soldes et accessoires ;
- majoration de 5 % des heures supplémentaires.

b) Personnel sédentaire.

En 1967, l'ensemble des rémunérations de ce personnel a fait l'objet des majorations moyennes suivantes :

Au 1^{er} février 1967 :

- augmentation des traitements de 1,50 % et majoration du sursalaire familial ;

Au 1^{er} juin 1967 :

- augmentation des traitements de 2,80 % ;
- modification des coefficients hiérarchiques de certaines catégories d'agents ;
- augmentation de la prime administrative.

En 1968, compte tenu de l'application au personnel sédentaire des dispositions du protocole d'accord conclu à la S. N. C. F. à la suite des événements de mai-juin 1968, les rémunérations de ce personnel évolueront comme suit :

Sur la base des barèmes en vigueur au 1^{er} juin 1967 :

- au 1^{er} janvier 1968, augmentation de 3,20 % ;
- au 1^{er} juin 1968, augmentation de 5,50 % ;
- au 1^{er} octobre 1968, augmentation de 1,50 %.

C. — LES INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-après donne la décomposition des dépenses d'investissement de la Compagnie Générale Transatlantique pour les exercices 1967 et 1968, ainsi que les modalités de financement de ces dépenses.

Exercice 1967 (en milliers de francs).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :		
— immobilisations, au titre :		
— des terrains et constructions.....	2.940	
— du matériel naval :		
<i>Jacques Cartier</i>	19.648	
<i>Rochambeau</i>	12.972	
<i>Suffren</i>	5.850	
<i>Fort la Reine</i>	9.601	
<i>Fort Penthartrain</i>	8.209	
<i>Esterel</i>	1.333	
<i>Auvergne</i>	1.282	
<i>Anjou</i>	1.295	
<i>Ville de Metz</i>	784	
<i>Hippolyte Worms</i>	33	
Porte-containers n° 254.....	11.299	
Porte-containers n° 24.....	11.313	
Polytherme polyvalent n° 1.....	1.429	
Polytherme polyvalent n° 2.....	1.429	
Polytherme DK 267.....	1.322	
Polytherme DK 268.....	1.322	
<i>Cargo Méditerranée</i>	632	
<i>Neva</i>	4.758	
<i>Améliorations :</i>		
Coques, machines.....	6.945	
Matériel d'inventaire.....	749	
	102.205	
— du matériel et outillage.....	2.967	
— nouvelles prises de participation.....	5.730	
	113.842	
AUTRES BESOINS :		
Remboursement des emprunts à moyen et long terme.....	23.533	
Divers :		
— effets acceptés.....	9.112	
— prêts consentis.....	2.346	
— règlement de frais d'établissement.....	8.970	
	20.428	
	43.961	
FINANCEMENT :	157.803	
1° Autofinancement (dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements sous déduction du déficit de l'exercice).....	16.763	
2° Cessions d'éléments de l'actif :		
— matériel naval.....	12.733	
— titres de participation.....	2.271	
— constructions.....	413	
— matériel et outillage.....	58	
— terrains	352	
	15.827	
3° Emprunts à plus d'un an.....	135.029	
4° Encaissements d'avances, cautions et dépôts.....	5.795	
Encaissements d'effets à moins d'un an.....	4.510	
	10.305	
EXCÉDENT DES RESSOURCES SUR LES BESOINS :	177.929	
Augmentations du fonds de roulement permanent.....	— 20.126	
	157.803	

Exercice 1968 (en milliers de francs).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

1° Constructions neuves :

<i>Suffren</i>	1.547	
<i>Rochambeau</i>	2.290	
<i>Jacques Cartier</i>	2.457	
<i>Anjou</i>	16.217	
<i>Auvergne</i>	16.339	
<i>Fort La Reine</i>	28.382	
<i>Fort-Pontchartrain</i>	18	
<i>Ville de Metz</i>	54	
<i>Cargo Méditerranée n° 2 Monte Cinto</i>	2.457	
<i>Cargo polyvalent n° 1 Pointe d'Arlets</i>	1.926	
<i>Cargo polyvalent n° 2 Pointe Rouge</i>	296	
<i>Cargo polyvalent n° 3 Pointe des Colibris</i>	1.626	
<i>Cargo porte-containers n° 1 Atlantique Azur</i>	5.634	
<i>Cargo porte-containers n° 2 Atlantique Aurore</i>	5.634	
<i>Transporteur G. P. L. Hippolyte Worms</i>	3.150	
		<hr/> 88.027
2° Transformations diverses		3.000
3° Investissements à terre		8.000
4° Transfert du siège social		5.080
5° Avances aux filiales :		
C. G. A. M. : achat <i>Ville de Mexico</i>	7.600	
Diverses	700	
		<hr/> 8.300
6° Remboursements d'emprunts		19.580
7° Participations		5.000
		<hr/> 136.987

Le financement de ces investissements sera assuré par le produit de la vente de navires, des emprunts et un autofinancement à concurrence de 25 millions de francs.

D. — SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera, ci-après, le compte d'exploitation générale de la Compagnie générale transatlantique pour l'exercice 1967.

CHARGES	(En francs.)
Frais de personnel (navigant et sédentaire).....	272.720.629,74
Impôts et taxes.....	16.314.527,64
Travaux, fournitures et services extérieurs.....	450.151.852,59
Transports et déplacements.....	6.005.049,21
Frais divers de gestion.....	20.902.133,21
Frais financiers.....	10.594.687,80
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements.....	66.943.743,57
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions.....	8.803.000 »
Total	852.435.623,76
PRODUITS	
Produits de l'exploitation principale (recettes de fret et de passages)..	646.565.364,86
Subventions d'exploitation reçues.....	55.500.000 »
Ristournes, rabais et remises obtenus ; primes et débits.....	589.108,61
Produits accessoires.....	9.791.932,51
Produits financiers.....	6.593.240,42
Produits des exploitations annexes à terre.....	82.179.593,01
Produits des exploitations annexes à bord.....	3.347.901,26
Solde débiteur.....	47.868.483,09
Total	852.435.623,76

*
* *

En ce qui concerne l'exercice 1968, les recettes commerciales d'exploitation de la Compagnie s'élevaient à 223 millions de francs à fin mai, contre 214 millions en 1967 à la même date, soit une augmentation de 4,1 %.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées, pour la même période, à 204,8 millions contre 196,6, soit une progression identique de 4,1 %.

Une certaine amélioration paraissait pouvoir être attendue des résultats de l'exercice 1968 par rapport à l'année précédente, lorsque la crise sociale de mai-juin est venue perturber gravement l'exploitation. Elle a entraîné d'abord des pertes de recettes en raison, tant d'arrêts de navires — notamment du paquebot *France* dont un voyage a dû être annulé au début de juin — que des conséquences indirectes des événements sur la saison de passages. Par ailleurs, comme l'ensemble de l'économie française, la Compagnie aura à supporter un alourdissement très sensible de ses charges qui peut être évalué à 30 millions en année pleine du fait des seuls accroissements de salaires directs, sans compter les effets indirects des hausses de salaires sur divers postes de l'exploitation, notamment les manutentions. Par ailleurs, la Compagnie ne peut escompter de relèvements substantiels de recettes sur le secteur international où s'exerce l'essentiel de son activité.

Dans ces conditions, il paraît inévitable que les résultats de la Compagnie pour 1968, avant toute subvention, marquent une certaine détérioration par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Compagnie nationale Air France.

A. — ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE AIR FRANCE

1° Exercice 1967.

Bien que le trafic aérien ait été en 1967 perturbé par les variations défavorables de la conjoncture économique et les événements politiques survenus en Grèce et au Moyen-Orient, l'activité d'Air France a cependant continué de croître par rapport à l'année précédente.

Le nombre des passagers-kilomètres transportés a été de 8.233.913.000 (+ 11,1 %) et celui des tonnes-kilomètres transportées de 987.585.000 (+ 12 %).

Le nombre total des passagers transportés a été de 4.927.789 (+ 8,6 %), pour 131.187.035 kilomètres parcourus (+ 13,4 %). Les tonnes-kilomètres de messageries réalisées ont été de 203.456.000 (+ 14,8 %). Pour la poste, elles se sont élevées à 37.125.000 (+ 15,8 %).

L'offre globale en tonnes-kilomètres a augmenté, par rapport à l'année 1966, de + 17,9 %, celle des sièges-kilomètres de 14,5 %. Ainsi les coefficients d'occupation (passagers) et de chargement (poids total) sont-ils passés respectivement de 57,54 % en 1966 à 55,82 % et de 57,18 % à 54,32 %.

Sur les long-courriers, l'augmentation du trafic exprimé en passagers-kilomètres a atteint + 14,2 %. Elle est restée cependant assez différenciée, variant de 7,7 % sur l'Afrique à 18,4 % sur l'Asie. Vers le Nouveau Monde, les résultats ont été plus homogènes : + 13,1 % sur l'Amérique du Sud et + 14,5 % sur l'Amérique du Nord. Sur ces deux faisceaux, Air France a conservé respectivement sa place de premier et quatrième transporteur international.

Sur les secteurs moyen-courriers, la progression n'a été, par contre, que de 7 %, affectée par la stagnation du trafic avec l'Algérie et par la situation sur les faisceaux de Grèce-Turquie et du Proche-Orient, qui ont enregistré des baisses respectives de — 5,8 % et — 10,1 % au lieu d'un accroissement attendu de + 13 % environ.

Sur l'Europe, les résultats (+ 10,3 %) ont été conformes à la prévision, les dessertes des pays limitrophes de la France ayant obtenu les plus forts taux d'accroissement.

2° Exercice 1968.

Le programme d'exploitation, établi au début de l'année pour 1968, se traduisait par un accroissement de 13 % environ, par rapport à 1967, de l'offre de services passagers et un accroissement d'environ 10 % du trafic passagers. Dès avant le mois de mai, une évolution économique défavorable sur le plan général, les mesures prises par les Etats-Unis pour réduire le déséquilibre de la balance des paiements conduisaient à considérer ces prévisions comme optimistes.

Les événements français de mai et juin, outre les conséquences immédiates et directes d'un arrêt quasi total de l'activité de la Compagnie pendant près d'un mois, devaient nécessairement avoir des répercussions après la reprise de cette activité, du fait des conséquences de l'orientation d'une partie de la clientèle vers d'autres compagnies, ainsi que des restrictions apportées aux voyages des Français par les difficultés économiques et le contrôle des changes.

Cette nouvelle conjoncture et celle préexistant sur le plan mondial ont amené la Compagnie à procéder à un ajustement de son programme d'exploitation sur le second semestre impliquant une diminution de 4,5 % de l'offre de services passagers (affectant pratiquement les réseaux d'Amérique du Nord et d'Europe). Compte tenu de cet ajustement, l'offre totale de services passagers pour l'année sera à peine supérieure à celle de 1967. Quant au trafic de passagers, il devait être inférieur de 5 à 6 % à celui de 1967. L'offre de services cargo, réduite également, reste cependant supérieure de 32 % à celle de 1967.

Au 31 août 1968, les évolutions entre 1967 et 1968, pour les huit premiers mois de l'année, sont les suivantes :

Sièges-kilomètres offerts.....	— 2,4 %
Passagers-kilomètres transportés.....	— 9,8 %
Tonnes-kilomètres transportées.....	— 5,4 %

Les réseaux d'Amérique du Nord et d'Europe sont les plus touchés, avec des variations de — 18,6 % et — 14,5 %. Au contraire, les trafics des réseaux d'Afrique et du Proche-Orient ont sensiblement progressé.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Les effectifs.

Depuis le début de l'année 1967, les effectifs de la Compagnie nationale Air France ont évolué de la façon suivante :

	1 ^{er} JANVIER 1967	1 ^{er} JANVIER 1968	1 ^{er} SEPT. 1968
Cadres	1.666	1.734	1.837
Maitrise	2.314	2.417	2.372
Exécution	12.770	12.862	12.810
Stagiaires	680	1.043	1.442
Personnel local.....	4.580	4.711	4.807
Sous-total personnel au sol....	22.010	22.767	23.268
Commandants de bord + pilotes.....	818	866	915
Autres spécialistes.....	543	581	647
Sous-total P. N. T. (1).....	1.361	1.447	1.562
Chefs P. N. C. (2).....	54	58	61
Chefs de cabine.....	233	266	268
Autres spécialistes.....	923	1.095	1.669
Sous-total P. N. C.....	1.210	1.419	1.998
Total général.....	24.581	25.633	26.828

(1) Personnel navigant technique.

(2) Personnel navigant commercial.

2° Les rémunérations.

Les niveaux de rémunération du personnel ont évolué comme suit entre le 1^{er} janvier 1967 et le 1^{er} juin 1968.

- 1^{er} février 1967..... augmentation de 1,5 %.
- 1^{er} juin 1967..... augmentation de 1,5 %.
- 1^{er} septembre 1967... augmentation de 1,3 % et mesures catégorielles (voir ci-dessous).
- 1^{er} mars 1968..... augmentation de 3,0 %.
- 1^{er} juin 1968..... augmentation de 3,0 % et mesures catégorielles.

Modification de la base de la prime de fin d'année et de la prime complémentaire de juin, qui incluent désormais tous les éléments du « salaire global mensuel ». La prime complémentaire devient par ailleurs égale à la prime de fin d'année.

Ces deux dernières mesures représentent une augmentation de 3,70 % à 4,28 % selon les catégories de personnel concernées.

Par ailleurs, les mesures catégorielles suivantes sont intervenues :

- 1^{er} janvier 1967..... échelonnement en ancienneté de la prime de productivité générale des catégories II, III et IV du personnel. Cette mesure a entraîné une augmentation de 0,58 % de la masse salariale.
- 1^{er} septembre 1967... pour les catégories I : intégration de la prime de productivité générale dans la base du calcul de la prime de fin d'année, soit une augmentation de 0,15 % de la masse salariale.

Modification de la base de la prime complémentaire qui devient égale à la moitié de la prime de fin d'année, ce qui entraîne une augmentation de 0,28 % de la masse salariale.

- 1^{er} janvier 1968..... échelonnement en ancienneté de la prime de productivité générale des catégories V, VI et VII : augmentation de 0,05 % de la masse salariale.
- 1^{er} juin 1968..... augmentation des coefficients hiérarchiques des échelles 2 à 6 *bis* et H/2 à H 6/2.

A ces mesures il convient d'ajouter celles prises à la suite des événements de mai-juin dernier.

C. — LES INVESTISSEMENTS

La flotte d'Air France s'est augmentée en 1967 de quatre long-courriers Boeing 707-328, dont un de type B et trois de type C.

Au 31 décembre 1967, la flotte en exploitation comprenait :

- 30 Boeing « Intercontinental » dont dix-huit 707-328, huit 328 B et quatre 328 C ;
- 43 Caravelle SE 210 (dont deux frêtées à Air-Inter) ;
- 6 Breguet 763 « Provence » ;
- 3 Douglas DC-4.

Air France exploite, par ailleurs, 8 Douglas DC-4, 13 Douglas DC-3 et 2 Fokker 27-400 pour le compte du Ministère des Postes et Télécommunications et 2 Mystère 20 pour l'entraînement de son personnel navigant technique.

En dehors des livraisons de 1968, qui portent sur 2 Boeing 707-328 C, 4 Boeing 727-228 et 3 Caravelle SE 210 type III, de nouvelles commandes ont été passées au cours de l'année 1967 : dans la perspective des augmentations de trafic prévues par le plan quinquennal de la Compagnie, les pouvoirs publics ont en effet approuvé les commandes de deux Boeing 707-328 C, et de six Boeing 727-228, livrables en 1969.

Un effort parallèle a été poursuivi dans le domaine de l'infrastructure aéroportuaire.

Au cours de 1967, les installations déjà mises en place en 1966 à Orly ont été perfectionnées (tapis à sélection automatique des bagages), ou renforcées (extension des surfaces de 25 % pour le traitement du fret et des colis postaux) tandis que d'autres étaient

inaugurées : salon d'accueil à Orly, nouvelle aérogare mécanisée de fret à Londres-Heathrow, bâtiment de fret, de commissariat et de maintenance à Santiago du Chili, aérogare passagers de la zone française à l'aéroport de Genève.

En 1967 également a débuté, dans la zone industrielle d'Orly, la construction par l'Aéroport de Paris, pour le compte d'Air France, d'un hangar à double cellule conçu pour abriter indifféremment le « Concorde » ou les Boeing 747 et 707. Plus de 50 millions de francs seront investis par l'Aéroport de Paris dans cette construction, auxquels il faut ajouter, à la charge d'Air France, 23 millions d'équipements industriels — ponts roulants, tapis monte-charge, escalators, outillage — qui permettront de rationaliser les travaux et de réduire les temps d'immobilisation au sol.

*

* *

Le montant des investissements réalisés en 1967 et prévus pour 1968 se décompose de la manière suivante.

1° Exercice 1967.

a) Matériel volant.

Le tableau ci-après donne la décomposition des dépenses d'investissement d'Air France en matière de matériel volant au cours de l'exercice 1967 :

	COUT total.	P A I E M E N T S				
		Anté- rieurs à 1967.	1967.	1968.	1969.	1970.
(En milliers de francs.)						
A. — Commandes anciennes :						
Commandes 1965 livrables en 1967 :						
1 Boeing 707-320 B	35.198	10.150	25.048	»	»	»
1 Boeing 707-320 C convertible .	36.056	10.487	25.569	»	»	»
Rechanges	4.000	4.000	»	»	»	»
Commandes 1966 livrables en 1967 :						
2 Boeing 707-320 C convertibles .	72.546	21.520	51.026	»	»	»
Commandes 1966 livrables en 1968 :						
2 Boeing 707-320 C convertibles .	74.150	6.595	14.990	52.565	»	»
Rechanges	2.150	»	»	2.150	»	»
3 Caravelle	49.680	4.878	9.756	35.046	»	»
Dotation complémentaire de re- changes Caravelle	5.748	»	5.748	»	»	»
4 Boeing 727-200	110.190	3.723	26.060	80.407	»	»
Rechanges	35.700	489	5.475	29.736	»	»
Commandes 1966 livrables en 1970 :						
4 Boeing 747	377.180	9.029	9.029	92.876	69.656	196.590
Rechanges	130.000	1.183	»	»	64.400	64.417
B. — Acomptes sur avions superso- niques						
	8.940	»	2.940	6.000	»	»
C. — Commandes nouvelles :						
Commandes 1967 livrables en 1969 :						
2 Boeing 707-320 C convertibles .	74.630	»	9.657	12.072	52.901	»
Rechanges	1.450	»	»	»	1.450	»
6 Boeing 727-200	169.484	»	8.039	40.195	121.250	»
Rechanges	32.200	»	»	32.200	»	»
D. — Equipement en audition indivi- duelle sur B. 707						
	447	»	447	»	»	»
E. — Installation d'équipement moderne de navigation autonome sur B. 707-320.						
	33.000	»	1.966	13.000	18.034	»
F. — Dotation rechanges B. 707						
	11.658	»	11.658	»	»	»
	1.264.407	72.054	207.408	396.247	327.691	261.007

b) Investissements au sol.

Les investissements au sol se sont décomposés en :

— investissements exceptionnels.....	29.600.000 F.
— investissements courants.....	27.315.000

c) Participations.

Les dépenses de participation se sont élevées à 5.936.000 F et ont intéressé les sociétés suivantes :

— Relais aériens français.....	1.494.000 F.
— Air Mauritius.....	27.500
— Air Inter.....	4.414.800

*
* *

Au total, les investissements réalisés en 1967 ont été :

Matériel volant.....	207.408.000 F.
Investissements au sol exceptionnels.....	29.600.000
Investissements au sol courants.....	27.315.000
Participations	5.936.300
	<hr/> 270.259.300 F.

Le financement de ces investissements a été effectué dans les conditions suivantes :

	EN PLUS	EN MOINS
	(En francs.)	
Solde disponible du compte d'exploitation.....	»	»
Dotation d'amortissement.....	216.000.000	»
Dotation de provisions.....	55.000.000	»
Dépenses sur provisions.....	»	45.000.000
Cessions de matériel et d'immeubles à Paris....	20.000.000	»
Investissements hors plan.....	»	13.500.000
	<hr/> + 232.500.000	
Trésorerie, stocks et fonds de roulement.....	— 1.597.700	
Remboursement d'emprunt à long terme.....	— 65.643.000	
	<hr/> 165.259.300	
Ressources propres disponibles.....	165.259.300	
Emprunts (1).....	105.000.000	
	<hr/> 270.259.300	
Total	270.259.300	

(1) Long terme : 55 millions de francs ; court terme : 50 millions de francs.

2° Exercice 1968.

a) Matériel volant.

Le tableau ci-après donne la décomposition des dépenses d'investissement d'Air France prévues pour l'exercice 1968 en matière du matériel volant :

	COUT total.	PAIEMENTS				
		Anté- rieurs à 1968.	1968.	1969.	1970.	Posté- rieurs à 1970.
(En milliers de francs.)						
A. — Commandes anciennes :						
Commandes 1966 livrables en 1968 :						
2 Boeing 707/320 C convertibles..	74.581	21.585	52.996	»	»	»
Rechanges	2.150	»	2.150	»	»	»
3 Caravelle	49.473	14.634	34.839	»	»	»
4 Boeing 727/200.....	110.100	29.783	80.317	»	»	»
Rechanges	35.700	5.964	29.736	»	»	»
Commandes 1966 livrables en 1970 :						
4 Boeing 747.....	398.300	18.058	92.876	69.656	217.710	»
Rechanges	130.000	1.183	»	64.400	64.417	»
Commandes 1967 livrables en 1969 :						
2 Boeing 707/320 C convertibles..	75.005	9.657	12.072	53.276	»	»
Rechanges	1.450	»	»	1.450	»	»
6 Boeing 727/200.....	169.355	8.039	40.195	121.121	»	»
Rechanges	32.200	»	32.200	»	»	»
Installation d'équipement moderne de navigation autonome sur B 707.	29.000	1.966	8.934	14.670	3.430	»
B. — Commandes nouvelles :						
Commandes 1968 livrables en 1970 :						
3 Boeing 727/200.....	86.268	»	4.100	20.500	61.668	»
Rechanges	14.250	»	»	14.250	»	»
Commandes 1968 livrables en 1971 :						
2 Boeing 747.....	100.450	»	4.875	24.375	24.375	46.825
Rechanges	18.120	»	»	»	18.120	»
Engagements 1968 livrables en 1973 :						
3 Airbus provision.....	à préciser	»	4.125	»	»	»
Equipement en audition individuelle sur B 707.....	600	»	300	300	»	»
Renforcement structure B 707.....	34.472	»	7.354	9.020	9.049	9.049
		110.869	407.069	393.018	398.769	55.874

b) Investissements au sol.

Les dépenses prévues au titre des investissements au sol s'élèvent à :

— investissements exceptionnels	87.060.000 F
— investissements courants	31.219.000 F.

c) Participations.

Les participations envisagées pour 1968 s'analysent comme suit :

— Air Inter	5.000.000 F.
— Royal Air Cambodge	960.000
— Société guadeloupéenne de transport aérien	1.350.000
— Relais aériens français	2.250.000
— Air transport	265.000
— Société pour le développement du fret aérien (SODETAIR)	100.000
— Société pour la production de « Tours » (SOTAIR).	2.500.000
— Divers	500.000

*
* *

Le tableau ci-après récapitule le total des investissements prévus pour 1968.

Matériel volant	411.944.000 F.
Investissements au sol exceptionnels	87.060.000
Investissements au sol courants	31.219.000
Participations	12.925.000
Intérêts intercalaires pour achat matériel volant..	7.635.000
<hr/>	
Total	550.783.000 F.

Quant au financement de ces investissements, il doit s'effectuer de la manière suivante :

	EN PLUS	EN MOINS
	(En francs.)	
Solde disponible du compte d'exploitation.....	Pour mémoire.	»
Dotation d'amortissements.....	271.000.000	»
Dotation de provisions.....	55.000.000	»
Dépenses sur provisions.....	»	55.000.000
Investissements hors plan.....	»	12.500.000
Cessions de matériel.....	6.000.000	»
Montant indemnisation suite perte B. 707.....	37.637.500	»
Remplacement B. 707 détruit.....	»	37.637.500
	+ 264.500.000	
Trésorerie, stock et fonds de roulement.....	— 18.047.000	
Remboursement d'emprunts à long terme.....	— 40.545.000	
Ressources propres disponibles.....	205.908.000	
Montant à emprunter.....	340.000.000	
Total	545.908.000	

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera, ci-après, le compte d'exploitation de la Compagnie nationale Air France pour l'exercice 1968.

En ce qui concerne les dépenses on remarque que :

— les achats de matières premières et de pièces de rechange se sont accrus de 16,6 % ; ils ont couvert la consommation de l'année, les stocks en début et en fin d'exercice étant restés au même niveau ;

— la provision pour dépréciation des stocks a été ramenée de 23,9 millions en 1966 à 21 millions en 1967, après un prélèvement de 11,9 millions pour les réformes effectuées en cours d'exercice et une dotation nouvelle de 9 millions ;

— les frais de personnel sont en augmentation de 11,6 %. Leur importance relative est restée inchangée, représentant 41,2 % de la totalité des dépenses. Ces frais ont été en 1967 affectés par une augmentation de 4,6 % des effectifs, un relèvement du niveau des salaires, tant en métropole qu'à l'étranger, une majoration des charges sociales ;

— les dépenses concernant les travaux, fournitures et services extérieurs, les transports et déplacements et les frais de gestion enregistrent une progression sensiblement parallèle à l'accroissement de l'activité de la Compagnie. On notera cependant une augmentation plus accusée des loyers supérieurs de 41,6 % à l'an passé, par suite des locations de matériel aéronautique auxquelles la Compagnie a dû avoir recours pour compenser des tensions momentanées de sa flotte, et une diminution des frais d'assurance de 5,4 % en raison d'une réduction des primes afférentes au matériel volant ;

— la réduction de l'encours moyen de la dette s'est traduite par une diminution de 6,9 % des frais financiers ;

— enfin, les dotations aux comptes d'amortissement, effectuées au titre de l'exercice, ont été majorées de 20,2 %, passant de 201,4 millions à 242 millions, pour tenir compte de la prise en charge, en 1967, de quatre Boeing 707 auxquels ont été appliquées, par ailleurs, les modalités de l'amortissement dégressif.

*

* *

Pour les recettes, signalons que l'ensemble des recettes « passages, bagages, fret, colis postaux, poste et voyages spéciaux », qui était en 1966 de 1,743 milliard, s'élève en 1967 à 1,906 milliard, accusant une augmentation générale de 9,3 % par rapport à 1966. La progression des recettes n'a cependant pas suivi la croissance du trafic payant (+ 12 %). Cette distorsion a pour origine la diminution continue de la recette unitaire par suite de l'application de plus en plus importante des tarifs promotionnels et de l'accroissement plus rapide du trafic long-courrier que du trafic moyen-courrier. Par ailleurs, l'affaiblissement de la conjoncture a eu pour conséquence une baisse de 1,7 point du coefficient d'occupation « passagers » qui est en 1967 de 55,8 % et de 2,8 points du coefficient de chargement total qui tombe à 54,3 %.

La progression de 2,6 % des autres recettes commerciales est la résultante d'une double évolution. D'une part, les recettes provenant de locations et frètements d'appareils ont baissé de 26,5 % en raison de la réduction des vols effectués pour le compte

d'Air Inter, par suite de l'autonomie accrue de cette compagnie ; d'autre part, les recettes procurées par les différents services aéronautique rendus par la Compagnie ont progressé de 11,4 %, atteignant au cours de l'exercice la somme de 227 millions de francs.

*
* *

En ce qui concerne le compte pertes et profits, partant du bénéfice d'exploitation de 19,7 millions, il tient compte des profits sur exercices antérieurs et profits sur réalisation d'immobilisations, ces derniers, de 21,5 millions, étant, pour leur plus grande part, constitués par le bénéfice réalisé sur la vente de l'immeuble de l'ancien siège social rue Marbeuf.

Il prend en charge à son débit un rappel versé au personnel navigant pour les années 1963, 1964, 1965, 1966, et des pertes au change résultant essentiellement de la dépréciation continue des monnaies sud-américaines.

Après constitution d'une dotation au compte de plus-value à long terme, suivant les dispositions de la loi du 12 juillet 1965, de 10,5 millions, et d'une provision pour impôts sur les sociétés de 4,7 millions, le compte Pertes et Profits laisse apparaître un bénéfice net de 8,1 millions de francs.

Exercice 1968.

(En francs.)

DEBIT		CREDIT	
Stocks au début de l'exercice :		Stocks en fin d'exercice :	
Matières premières, marchandises, pièces de rechange, etc.....	180.823.424,14	Matières premières, marchandises, pièces de rechange, etc.....	179.968.602,54
Provision pour dépréciation..	23.962.475,65	Provision pour dépréciation..	21.030.933,31
	<u>156.860.948,49</u>		<u>158.937.669,23</u>
Achats :		Recettes commerciales :	
Matières premières, marchandises, pièces de rechange, etc.....	163.090.290,76	Passages et bagages.....	1.602.233.561,03
Carburants et lubrifiants avions.	197.720.087,45	Fret, colis postaux, poste....	293.943.554,05
	<u>360.810.378,21</u>	Vols spéciaux.....	10.388.963 »
Frais de personnel.....	932.080.479,25		<u>1.906.566.078,08</u>
Impôts, redevances et taxes.....	99.317.532,87	Autres recettes commerciales.....	346.623.592,31
Travaux, fournitures et services extérieurs :		Recettes diverses	27.614.414,93
Loyers, entretien à l'extérieur, fournitures, assu- rances et divers.....	304.465.221,26		
Commissions	141.295.673,02		
	<u>445.760.894,28</u>		
Transports et déplacements :			
Personnel, matériel, passagers et fret.....	31.890.513,56		
Frais divers de gestion.....	113.197.528,34		
Frais financiers.....	34.066.528,11		
Dotations aux comptes d'amortissements.....	242.070.932,42		
Dotations aux comptes de provisions.....	4.013.437,56		
Bénéfice d'exploitation.....	19.672.586,46		
	<u>2.439.741.754,55</u>		<u>2.439.741.754,55</u>

Pour l'exercice 1968, les prévisions établies au début de l'année conduisaient à un bénéfice brut de 31,5 millions de francs. Toutefois, dès avant le mois de mai, ces prévisions auraient dû être remises en cause pour tenir compte d'une diminution de l'ordre de 2,5 % des recettes initialement prévues (soit 60 millions). On prévoyait en outre, dès cette époque, un accroissement de l'ordre de 1 % des dépenses initialement prévues pour tenir compte, d'une part de la décision intervenue concernant un alignement rétroactif des salaires du personnel navigant sur ceux du personnel au sol, d'autre part de l'application de l'amortissement dégressif. Dans ces conditions, l'objectif de la Compagnie avant mai ne pouvait être au mieux que d'atteindre, au prix d'un effort d'économie — entrepris effectivement dès le début de l'année — et de certains ajustements de programme, l'équilibre de son compte d'exploitation.

Les événements de mai-juin ont entraîné une perte immédiate de recettes d'environ 160 millions, et leurs séquelles une perte supplémentaire d'environ 50 millions, soit au total 210 millions représentant une diminution de 9 % par rapport à ce que l'on pouvait raisonnablement prévoir pour l'ensemble de l'année avant qu'ils se produisent.

Par ailleurs, les mesures salariales et sociales consécutives à ces événements, ainsi que leurs répercussions sur le niveau des prix, se traduisent par une charge supplémentaire d'environ 55 millions représentant près de 2,5 % des dépenses de l'année. Dans ces conditions, et compte tenu des ajustements de programme et d'un important effort de compression des dépenses, les résultats d'exploitation de 1968 feront vraisemblablement ressortir une perte d'environ 250 millions.

*
* * *

Pour l'exercice 1969, il est encore trop tôt pour fournir des précisions chiffrées. Toutefois, on peut néanmoins indiquer, dans ses grandes lignes, la physionomie probable de cet exercice.

La Compagnie nationale se préoccupe actuellement de mettre au point ses prévisions pour 1969. La conjoncture générale du transport aérien ne permettra pas à Air France de se fixer d'autre

objectif que d'atteindre l'équilibre de son compte d'exploitation. Encore cet objectif apparaît-il ambitieux au regard des actions qu'il implique, d'une part en vue d'accroître la productivité, comprimer les dépenses de fonctionnement, alléger les charges de structure, d'autre part sur le plan commercial pour augmenter les recettes.

Aussi, il est à craindre que l'exercice 1969 se solde par un certain déficit. Ce n'est donc sans doute pas avant 1970 qu'Air France pourra, si aucun événement imprévu ne se manifeste d'ici là, résorber les conséquences des événements de mai-juin dernier.

III. — OBSERVATIONS GENERALES

L'analyse à laquelle nous venons de procéder de la situation des principales entreprises publiques conduit à constater que, pour certaines d'entre elles, se posent de sérieux problèmes d'équilibre financier qui ont une répercussion directe sur le budget général. Par ailleurs, le Trésor est également appelé à apporter son concours au financement des investissements du secteur nationalisé. Par conséquent les rapports entre finances publiques et entreprises industrielles du secteur public sont nombreux. Nous les examinerons ci-après.

Le concours apporté par l'Etat, sur le plan financier, aux entreprises du secteur public peut revêtir des formes diverses et concerne soit l'exploitation de l'entreprise — il s'agit alors de versements de subventions — soit d'une aide en capital qui peut, suivant les cas, consister en subventions, en prêts ou en souscriptions à des augmentations de capital lorsqu'il s'agit d'entreprises publiques ayant juridiquement la forme de sociétés anonymes, ou bien encore en dotations en capital.

Le tableau ci-après indique les subventions d'exploitation versées par l'Etat aux principales entreprises du secteur public en 1968 et celles dont le versement est prévu pour 1969.

Subventions d'exploitation.

	1968	1969 (prévisions).
	(En millions de francs.)	
Subventions d'exploitation :		
— Charbonnages de France.....	1.531	1.931
— S. N. C. F. (1).....	5.022	5.571
— R. A. T. P. (1).....	513	538
— Air France.....	100	»
— Compagnies de navigation maritime.....	110	124
	7.276	8.164

(1) Y compris les remboursements des pertes de recettes consécutives à l'application de tarifs réduits.

Remarquons que les subventions d'exploitation que l'Etat est amené à verser à certaines entreprises du secteur public revêtent trois caractères différents : ce sont soit des subventions d'équilibre destinées à compenser les insuffisances du compte d'exploitation de ces entreprises, soit des subventions ayant pour but de rémunérer l'exécution des services d'intérêt général, soit enfin des subventions constituant une aide temporaire pour permettre aux entreprises de faire face à certaines difficultés exceptionnelles.

Dans la première catégorie figurent par exemple les subventions versées à la S. N. C. F. en application des articles 18 et 25 de la convention du 31 août 1937 pour couvrir son déficit d'exploitation ou la prise en charge par l'Etat, en application de l'article 19 de la même convention, d'une fraction des dépenses d'entretien et d'infrastructure du chemin de fer qui constitue en fait une véritable subvention d'exploitation.

Doivent, par contre, notamment, être rangées parmi les subventions couvrant les charges d'exploitation de services d'intérêt général les contributions versées par l'Etat à la Compagnie générale transatlantique, à la Compagnie des Messageries maritimes et à la Compagnie Air France en contrepartie de l'exploitation de certaines lignes dont la desserte est jugée nécessaire par les pouvoirs publics. Il en est de même pour le remboursement des pertes de recettes résultant pour la Société nationale des chemins de fer français et pour la Régie autonome des transports parisiens de l'application, à la demande des pouvoirs publics, de tarifs réduits pour certains transports de voyageurs ou de marchandises. Enfin, doivent être considérées comme des subventions de la troisième catégorie celles que verse l'Etat à la S. N. C. F. pour compenser les charges résultant d'un déséquilibre de la Caisse des retraites par suite de la réduction importante des effectifs du personnel actif. La subvention attribuée aux Houillères nationales a eu, à l'origine, le même caractère, car elle tendait à leur permettre de faire face aux difficultés exceptionnelles résultant pour elles de l'exécution du plan de reconversion. Le temps passant, les subventions croissant sans cesse de même que le déficit d'exploitation des Houillères, la subvention risque de se transformer purement et simplement en subvention de fonctionnement.

Indépendamment de ces diverses subventions, l'Etat est amené à accorder aux entreprises du secteur public certains concours financiers en vue de leur équipement.

Ces concours revêtent des formes diverses. Les tableaux ci-après en donnent le montant pour 1968 et 1969.

Subventions d'équipement.

	1968	1969
	(En millions de francs.)	
Compagnies de navigation maritime	»	40
Compagnie nationale du Rhône	60	60
R. A. T. P.	420	530
Total	480	630

Prêts du Fonds de développement économique et social.

	1968	1969
	(En millions de francs.)	
Charbonnages de France	120	120
Compagnie nationale du Rhône	195	180
Electricité de France	965	410
Gaz de France	100	»
R. A. T. P.	235	300
Aéroport de Paris	110	200
Air France	140	80
Total	1.865	1.290

Dotations en capital.

	1968	1969
	(En millions de francs.)	
Electricité de France	1.000	960
Gaz de France	300	330
Total	1.300	1.290

Les brèves indications qui précèdent sur l'aide financière apportée par l'Etat au secteur nationalisé permettent d'apprécier les rapports étroits qui existent entre le budget général et le Trésor,

d'une part, et le secteur des activités industrielles de l'Etat, d'autre part. C'est dire l'importance des incidences que la situation financière de ce secteur est susceptible d'avoir sur les finances publiques.

Or, nous sommes obligés de constater que si, depuis de longues années, cette situation est préoccupante, elle s'est aggravée au cours des dernières années, et tout spécialement en 1968.

Sans doute, différentes entreprises, comme les quatre grandes banques de dépôts, poursuivent leur expansion dans des conditions normales et leur avenir ne paraît pas devoir connaître de difficultés sérieuses. D'autres, bien que placées dans un secteur plus délicat, comme la Régie Renault, connaissent néanmoins une situation équilibrée et qui n'appellait pas jusqu'ici d'observations particulières. Les événements de mai et juin et leurs conséquences indirectes risquent toutefois de poser à la Régie de sérieux problèmes, notamment dans le domaine de l'exportation.

Pour Électricité de France, la question cruciale, nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, est celle du financement des investissements. Le développement sans cesse croissant des moyens de production destinés à faire face à une consommation qui double en moins de dix ans impose à l'entreprise un effort financier sans précédent qui risque à la longue de poser des problèmes eu égard aux marges limitées d'autofinancement et aux difficultés que soulève l'émission de grands emprunts sur le marché financier.

En revanche, la situation financière d'autres entreprises est, comme nous l'avons vu, fort préoccupante, notamment pour les Charbonnages de France, la Société nationale des chemins de fer français et la Régie autonome des transports parisiens. Si, depuis plusieurs années, ces entreprises voient leur déficit croître d'une manière constante, les événements du printemps dernier n'ont fait qu'aggraver les choses, non pas tant par les pertes de recettes directes qu'ils ont provoquées, bien que ces pertes aient été importantes, que par l'augmentation considérable des charges d'exploitation. Il s'agit, en effet, d'entreprises de main-d'œuvre pour lesquelles les relèvements de salaires consécutifs aux accords de Grenelle sont particulièrement sensibles. Par ailleurs, elles ne sauraient éponger ces charges nouvelles par un développement de leur production, car elles se trouvent dans des secteurs économiques défavorables. Les Charbonnages connaissent une baisse constante de leur marché par suite de la concurrence victorieuse que les

produits pétroliers font à la houille. Les chemins de fer voient leur trafic stagner tant en ce qui concerne les voyageurs que les marchandises tandis que les transports parisiens connaissent une légère baisse de leur activité globale alors que le trafic de pointe a, lui, tendance à s'accroître. Quant à espérer compenser les hausses de rémunérations — ainsi que celles du prix des fournitures — par un accroissement de la productivité, ce serait purement chimérique, car, d'une part, il faudrait atteindre une majoration du taux de productivité physiquement irréalisable, s'agissant d'entreprises déjà très modernisées, et, d'autre part, on se trouverait en présence d'un important personnel en surnombre que l'on ne pourrait licencier pour des motifs aussi bien sociaux que juridiques.

La seule ressource serait donc une augmentation des tarifs ; mais une telle mesure est, dans certains cas, totalement impossible : c'est ainsi que pour les Charbonnages de France toute hausse de prix paraît exclue puisque nos produits se vendent déjà à un niveau aussi élevé que les charbons importés, et que la houille se heurte, par ailleurs, comme nous l'avons dit, à une sévère concurrence de la part des autres sources d'énergie.

D'autre part, même lorsqu'une hausse est techniquement réalisable, son application ne manquerait pas d'entraîner toute une série de réactions en chaîne, soit sur le plan social s'il s'agit de services directement utilisés par le consommateur, soit, dans le cas contraire, sur le plan économique, par les répercussions que ces rajustements entraîneront sur le coût de production des entreprises utilisatrices.

En présence d'une telle situation, l'Etat sera fatalement amené à verser à ces entreprises des subventions sans cesse accrues, mais cette solution aboutira, en définitive, à jeter sur le marché des biens commercialisables une masse de pouvoir d'achat supplémentaire, sans qu'il y ait, en contrepartie, un développement parallèle de la production. D'où une menace directe pour la monnaie.

CHAPITRE III

LE SECTEUR DES ACTIVITES SOCIALES DE L'ETAT

I. — La situation financière de la Sécurité sociale.

Comme nous l'avons souvent indiqué, les différents régimes de sécurité sociale, qui constituent un des trois secteurs de la dépense publique, les deux autres étant le secteur administratif et le secteur industriel, représentent une charge globale dont le montant se rapproche de celui des dépenses de l'Etat. En effet, pour 1969, on peut approximativement chiffrer ce montant à 97 milliards.

*
* *

En ce qui concerne le régime général, le régime agricole et le Fonds de solidarité, des renseignements statistiques développés sont donnés dans le tableau ci-après :

**Prévisions pour 1968 et 1969 des recettes et des dépenses du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale
et rappel de la situation 1967.**

	1967			1968			1969		
	Recettes.	Dépenses.	Solde.	Recettes.	Dépenses.	Solde.	Recettes.	Dépenses.	Solde.
	(En millions de francs.)								
I. — Régime général :									
Assurance maladie :									
Salariés non agricoles.....				22.825	22.718	+ 107	26.042	26.626	— 584
Salariés agricoles.....				630	1.025	— 395	790	1.156	— 366
Total maladie.....				23.455	23.743	— 288	26.832	27.782	— 950
Assurance vieillesse :	27.414	30.802	— 3.388						
Salariés non agricoles.....				10.922	10.312	+ 610	12.388	11.861	+ 527
Salariés agricoles.....				546	988	— 442	674	1.104	— 430
Total vieillesse.....				11.468	11.300	+ 168	13.062	12.965	+ 97
Accidents du travail.....	4.493	4.530	— 37	5.092	5.066	+ 26	5.820	5.788	+ 32
Prestations familiales :									
Salariés non agricoles.....	14.307	12.978	+ 1.329	17.708	16.849	+ 859	19.903	17.992	+ 1.911
Salariés agricoles.....	711	1.033	— 322	565	1.070	— 505	578	1.097	— 519
Employeurs et travailleurs indé- pendants.....	1.208	1.094	+ 114	1.325	1.225	+ 100	1.380	1.312	+ 68
Total prestations familiales.	16.226	15.105	+ 1.121	19.598	19.144	+ 454	21.861	20.401	+ 1.460
Ensemble du régime général.....	48.133	50.437	— 2.304 (1)	59.613	59.253	+ 360	67.575	66.936	+ 639
II. — Régime des exploitants agricoles (B. A. P. S. A.).....	5.645	5.645	»	6.428	6.428	»	7.190	7.190	»
III. — Fonds national de solidarité.....	1.350	1.350	»	2.160	2.160	»	2.081	2.081	»
Total général (I + II + III).	55.128	57.432	— 2.304	68.201	67.841	+ 360	76.846	76.207	+ 639
Déduction double emploi.....	719	719	»	1.453	1.453	»	1.259	1.259	»
Total général net.....	54.409	56.713	— 2.304	66.748	66.388	+ 360	75.587	74.948	+ 639

(1) L'équilibre du compte a été assuré en 1967 par des avances du Trésor, transformées en subvention par la loi de finances rectificative pour 1967.

Un simple examen du tableau ci-dessus permet de constater la progression continue des dépenses de la Sécurité sociale, puisque celles-ci, pour les trois secteurs étudiés, passent, en deux ans, de 54,4 à 74,9 milliards de francs, soit une augmentation de 35 %.

Les causes de cette situation sont diverses. Nous les analyserons rapidement pour chacune des branches de la Sécurité sociale.

1° *Assurance maladie.*

En ce qui concerne l'assurance maladie, l'augmentation des dépenses tient principalement aux causes suivantes :

Pour le secteur maladie persiste une tendance à l'augmentation constante de la consommation médicale, et surtout pharmaceutique, tenant à la fois à la progression des techniques médicales et à un développement de l'utilisation des services médicaux par les assurés.

Il convient également de signaler le relèvement des honoraires des praticiens. Bien que dans ce domaine les pourparlers, qui sont à l'heure actuelle en cours, n'aient pas encore définitivement abouti, on peut estimer que ce relèvement sera, en 1969, d'environ 10 % par rapport à 1968.

De son côté, le prix de journée dans les hôpitaux connaît à l'heure actuelle une croissance très importante. Les relèvements de salaires du personnel hospitalier, consécutifs aux accords de Grenelle, se cumulant avec divers autres motifs, ont entraîné une hausse des tarifs d'hospitalisation qui, dans certains cas, tel celui de l'assistance publique à Paris, peut atteindre 30 %.

Ajoutons aussi l'incidence des différentes mesures d'amélioration des prestations prises dans le cadre de la ratification des ordonnances sur la sécurité sociale, et que nous rappellerons ci-dessous :

— le taux du ticket modérateur a été ramené de 30 % à 25 % dans la généralité des cas, et à 20 % pour les assurés bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité ;

— les conditions d'exonération du ticket modérateur, dans les cas de maladie de longue durée, ont été modifiées dans un sens favorable aux intéressés ;

— le ticket modérateur d'ordre public a été supprimé en matière d'hospitalisation ;

— les indemnités journalières versées en cas de cure thermale sont imputées sur le compte du risque maladie.

L'ensemble de ces mesures représente une charge supplémentaire de l'ordre de 100 millions de francs.

Enfin, il convient de signaler une augmentation du nombre des assujettis, augmentation qui se traduit, du reste, en contrepartie, par le versement de cotisations plus nombreuses.

2° *L'assurance vieillesse.*

Comme on le sait, l'assurance vieillesse qui, jusqu'en 1968, était fondue avec l'assurance maladie au sein des « assurances sociales », constitue maintenant une branche distincte.

Dans ce secteur, on constate, d'une part, une augmentation unitaire des pensions de retraite, celle-ci étant, comme on le sait, revalorisable en fonction de l'évolution des salaires. D'autre part, le nombre des bénéficiaires a tendance à croître, l'institution n'ayant pas encore atteint son régime de croisière.

3° *Les prestations familiales.*

Les allocations familiales ont été, au cours de l'année 1968, relevées deux fois :

— de 4,5 % à compter du 1^{er} février ;

— de 5,5 % à compter du 1^{er} juillet.

En revanche, le nombre des enfants ouvrant droit aux prestations varie peu, les effets de l'allongement de la scolarité étant compensés par la baisse de la natalité que l'on commence à constater.

Par ailleurs, on assiste à une croissance régulière des allocations-logement, qui est notamment la conséquence d'une augmentation moyenne du montant des loyers.

4° *Les accidents du travail.*

La branche Accidents du travail connaît une progression constante des dépenses pour les motifs suivants :

Les rentes étant calculées en fonction des salaires suivent, par conséquent, l'évolution de ces derniers. Le régime minier, dont le déficit retombe en définitive sur le régime général, connaît un déséquilibre croissant par suite de la diminution du nombre des actifs. Enfin, l'augmentation du nombre des accidents de trajet, que nous avons déjà signalée à plusieurs reprises, continue à être un sujet de préoccupation, non seulement par les implications financières qu'elle entraîne, mais, surtout, par ses conséquences sociales et humaines.

5° *Les salariés agricoles.*

Depuis le 1^{er} janvier 1963, et par application des dispositions de la loi de finances pour 1963, les salariés agricoles sont financièrement pris en charge par le régime général.

Pour eux, les résultats restent très déficitaires. Ce déséquilibre est principalement la conséquence du régime des assurances sociales agricoles dans lequel les cotisations sont établies sur des salaires forfaitaires qui ne suivent qu'assez imparfaitement l'évolution du coût de la vie. Toutefois, une légère amélioration de la situation peut être escomptée pour 1968, en raison de l'incidence sur les salaires forfaitaires de l'important relèvement du « S. M. A. G. » intervenu à la suite des accords de Varenne.

*

* *

Si l'on se penche maintenant sur les recettes de la Sécurité sociale on observe que de 1967 à 1969 elles croissent dans l'ensemble d'une manière et selon une progression un peu supérieure à celle des dépenses. Ceci est la conséquence de trois facteurs : le relèvement régulier du plafond général et le déplafonnement réalisé à compter du 1^{er} octobre 1967 d'une partie des cotisations, enfin les très importantes augmentations de salaires intervenues depuis le mois de mai dernier.

Rappelons que le plafond est calculé au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution constatée des salaires. Le tableau ci-après donne l'évolution du plafond depuis 1962.

ANNEES	PLAFOND DES COTISATIONS	ANNEES	PLAFOND DES COTISATIONS
1962	9.600 F.	1966	12.960 F.
1963	10.440 F.	1967	13.680 F.
1964	11.400 F.	1968	14.400 F.
1965	12.240 F.		

Quant aux taux des cotisations ils sont les suivants depuis le 1^{er} octobre 1967 :

	MALADIE		VIEILLESSE	PRESTATIONS FAMILIALES	TOTAL	
	Plafonnées.	Déplafonnées.	Plafonnées.	Plafonnées.	Plafonnées.	Déplafonnées.
Patronale	9,50 %	2 %	5,50 %	11,50 %	26,50 %	2 %
Salariale	2,50 %	1 %	3 %	»	5,50 %	1 %
Total	12 %	3 %	8,50 %	11,50 %	32 %	3 %
					35 %	

Les importantes majorations de salaires intervenues en 1968 n'auront évidemment leur plein effet qu'en 1969. Ces hausses, qui interviendront notamment pour le calcul du nouveau plafond applicable en 1969, auront sur les recettes de la sécurité sociale un effet plus que proportionnel. En effet, indépendamment des relèvements généraux de rémunération, les accords de Grenelle ont été marqués par une très forte augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti ; or, cette augmentation se situant « sous plafond » les cotisations à taux plein de Sécurité sociale s'appliqueront aux nouveaux salaires, d'où accroissement non négligeable des recettes globales.

II. — Observations générales.

L'examen de la situation financière d'ensemble du régime général de la Sécurité sociale, qui constitue la branche maîtresse de la Sécurité sociale française, appelle, nous semble-t-il, deux séries d'observations. D'une part, quant aux résultats de la réforme intervenue en 1967, d'autre part, en ce qui concerne les excédents du secteur des prestations familiales.

La réforme réalisée par les ordonnances de 1967 a, du point de vue strictement financier, eu certainement des résultats positifs puisque le déficit en 1967 de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse s'élevait, au total, à près de 3.400 millions de francs, alors que les prévisions de 1968 font apparaître pour 1968 un déficit « maladie » de 288 millions seulement et pour l'assurance vieillesse un excédent de l'ordre de 170 millions.

Sans doute, en contrepartie, la réforme a-t-elle eu et aura, sur le plan social, des répercussions dont l'examen dépasserait le cadre du présent rapport.

Quant à l'avenir, il apparaît sous un jour moins satisfaisant. Dès 1969, et malgré les recettes supplémentaires liées au relèvement des salaires, le déficit de l'assurance maladie va avoisiner 1 milliard de francs, et rien ne permet d'espérer que la situation ne continuera pas à se dégrader au cours des années suivantes. On peut donc se demander si la réforme de 1967 aura un effet durable ou si, au contraire, il ne s'agit pas d'un coup de frein isolé, donné pour enrayer momentanément la dégradation constante du régime de l'assurance maladie, véritable ballon d'oxygène destiné à revivifier l'institution, mais impuissant à lui redonner une santé définitive.

En ce qui concerne la situation de la branche « prestations familiales », on constate la persistance d'importants excédents qui devraient atteindre près de 1,5 milliard en 1969. Ces excédents sont, en fait, le résultat d'un relèvement des prestations nettement moindre que celui qui aurait résulté de l'augmentation générale des rémunérations. Ceci explique la situation florissante de cette branche de la sécurité sociale alors que le taux des cotisations

affectées au financement des prestations n'a cessé de diminuer depuis dix ans, passant ainsi de 16 % en 1958 à 11,5 % à partir du 1^{er} octobre 1967.

La situation matérielle des familles s'en ressent évidemment, car si, depuis quinze ans, le niveau des prestations a suivi à peu près l'évolution du coût de la vie, il n'a pas, en revanche, bénéficié de l'expansion. C'est certainement, parmi d'autres, une des causes du fléchissement de la natalité que l'on constate à l'heure actuelle.

Il peut, *a priori*, sembler paradoxal de maintenir les prestations à un niveau bas, alors que les caisses présentent des excédents importants. En fait, ces excédents ont un caractère comptable et ils sont utilisés à combler les déficits de l'assurance maladie. C'est là une situation que l'on enregistre depuis fort longtemps, et que votre rapporteur général a eu l'occasion de déplorer maintes et maintes fois, car elle est tout à fait contraire à une saine orthodoxie financière. On peut dire, en effet, que tant que l'équilibre financier du régime maladie n'aura pas été réalisé sur des bases stables, la sécurité sociale continuera à faire peser une lourde hypothèque sur les finances publiques.

*
* *

Pour terminer, nous aborderons rapidement le problème, beaucoup plus général, de l'incidence de la sécurité sociale sur la situation économique actuelle. Deux chiffres semblent, de ce point de vue, particulièrement significatifs : en 1967, les recettes du régime général ont été de 48,1 milliards de francs ; pour 1969, on prévoit qu'elles seront de 67,6 milliards environ, soit, en deux ans, une augmentation de l'ordre de 40 %.

Cette charge supplémentaire viendra, pour la plus large part, grever le prix de revient de nos entreprises ; on ne doit donc pas s'étonner si celles-ci, qui ont, dans le même temps, à faire face à d'importantes hausses de rémunération et aux diverses majorations de tarifs des services publics, éprouvent des difficultés croissantes à lutter contre la concurrence étrangère, et spécialement celle de nos partenaires du Marché commun. Certaines de nos industries peuvent, même, se trouver ainsi mises « hors de course ».

En outre, l'augmentation du coût global de la main-d'œuvre, qu'entraîne la majoration constante des charges sociales, a pour résultat de pousser les entreprises à comprimer au maximum leurs effectifs. Si une telle incitation est heureuse sur le plan de la productivité, en revanche, elle présente de sérieux inconvénients dans une période où existe déjà un chômage important.

Le développement de la sécurité sociale, institution sur le plan humain particulièrement généreuse, n'est pas sans présenter des dangers du point de vue économique, et certaines satisfactions données à l'assuré social en tant que tel risquent finalement de se retourner contre lui en tant que salarié ou comme simple citoyen. Il existe un équilibre à trouver entre les intérêts contradictoires en présence, et c'est au Gouvernement qu'incombe la tâche de définir cet équilibre et de le réaliser. Or, jusqu'ici, on a eu trop souvent l'impression de se trouver devant une politique à courte vue, que déterminaient les considérations ou les intérêts du moment, et non les perspectives d'avenir à long terme. Il serait souhaitable, après la crise du printemps dernier et au seuil d'une année qui s'annonce particulièrement difficile, que le Gouvernement s'attaque résolument au problème que pose la sécurité sociale dans ses rapports avec l'économie du pays. C'est là le souhait que formule, en ce domaine, votre Rapporteur général.

CHAPITRE IV

LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE L'ETAT

Après l'étude que nous venons de faire de la situation financière de chacun des trois secteurs, administratif, industriel et social, entre lesquels se répartit l'activité de l'Etat, il convient de faire une synthèse des constatations auxquelles nous sommes parvenus et d'essayer d'en dégager des conclusions quant à la situation financière globale de l'Etat.

Ces conclusions doivent, nous semble-t-il, porter sur deux points qui sont essentiels pour déterminer l'état exact des finances publiques : d'une part les dépenses globales de l'Etat, d'autre part l'endettement public.

*
* *

I. — Les dépenses globales de l'Etat.

Il convient tout d'abord de rappeler que les dépenses globales de l'Etat ne sont pas constituées exactement par la somme des dépenses des trois secteurs, administratif, industriel et social, pris séparément. Il existe, en effet, entre ces trois secteurs des interférences nombreuses et ce qui constitue une charge pour l'un d'eux peut fort bien avoir pour contrepartie une recette pour un autre. Pour connaître le « chiffre d'affaires » total de l'Etat, il est donc indispensable d'éliminer toutes les opérations qui traduisent simplement des virements de secteur à secteur, ou même des

virements à l'intérieur d'un secteur, et qui constituent, en définitive, du point de vue qui nous occupe de simples opérations d'ordre.

Or, ces opérations sont nombreuses et portent parfois sur des sommes considérables.

Notamment, au sein du secteur industriel, les différentes entreprises sont clientes les unes des autres pour des montants parfois très élevés.

En 1967, dernier exercice pour lequel nous possédons des renseignements comptables, les achats de biens ou services effectués par les principales entreprises du secteur industriel de l'Etat auprès d'autres entreprises de ce secteur se sont élevés à :

	En millions de francs.
Charbonnages de France.....	99
Electricité de France.....	1.484
Gaz de France.....	307
Régie nationale des usines Renault.....	57
Société nationale des chemins de fer français.	350
Régie autonome des transports parisiens....	75
Compagnie nationale Air France.....	25

D'autre part, les transferts d'un secteur à un autre sont nombreux.

Pour ne citer que les plus importants, nous mentionnerons les versements effectués par le secteur industriel soit au Trésor à titre d'impôts, soit au secteur social à titre de cotisations de sécurité sociale. En sens inverse, signalons les subventions versées par le budget tant au secteur industriel qu'au secteur social ainsi que le montant des commandes passées par le secteur administratif aux entreprises nationalisées.

A titre d'exemple, et pour s'en tenir aux seules grandes entreprises nationalisées, le montant des impôts qu'elles ont payés à l'Etat et le montant des prestations qu'elles ont fournies au secteur administratif se sont élevés pour 1967 à :

Montant des impôts payés à l'Etat en 1967.

	MONTANT
	(En millions de francs.)
Charbonnages de France.....	560
Electricité de France.....	226
Gaz de France.....	53
Régie nationale des usines Renault.....	882
S. N. C. F.....	1.326,6
R. A. T. P.....	191
Compagnie générale transatlantique.....	16,2
Compagnie nationale Air France.....	76

Montant des fournitures faites à l'Etat en 1967.

	MONTANT
	(En millions de francs.)
Charbonnages de France.....	126
Gaz de France.....	21,6
Régie nationale des usines Renault.....	57
S. N. C. F.....	(a) 1.249
R. A. T. P.....	3,2
Compagnie générale transatlantique.....	28,4
Compagnie nationale Air France.....	190

(a) Y compris 755 millions de francs à titre de remboursements pour transports gratuits ou à tarif réduit.

Compte tenu des correctifs que nous venons d'indiquer, on peut établir comme suit, pour 1968 et 1969, le montant probable des dépenses totales de l'Etat dans les trois secteurs administratif, industriel et social.

DEPENSES	1968 (b)	1969 (b)
	(En millions de francs.)	
1. Dépenses brutes du secteur administratif :		
— dépenses à caractère définitif	156.655	173.463
— dépenses à caractère temporaire	5.658	4.800
2. Dépenses brutes du secteur nationalisé	75.000	82.000
3. Dépenses brutes du secteur social (c)	87.000	97.000
Total	324.313	357.263
A déduire :		
4. Subventions, avances et prêts du Trésor	3.600	3.400
5. Impôts payés par le secteur nationalisé	3.700	3.900
6. Cotisations de Sécurité sociale payées par l'Etat et le secteur industriel (a)	1.200	1.400
7. Echanges commerciaux interentreprises du secteur industriel et commandes passées par l'Etat à ce secteur	5.500	6.000
Total	14.000	14.700
Total net	338.313	371.963

(a) Y compris la participation du budget général au Fonds national de Solidarité.

(b) Prévisions.

(c) Y compris les régimes spéciaux et particuliers.

Ainsi d'une année à l'autre, la masse globale des dépenses de l'Etat croîtra de quelque 33 milliards, soit une augmentation de l'ordre de 9,9 %.

Comme nous avons eu maintes fois l'occasion de le souligner lors de l'examen des précédents budgets, cet accroissement de dépenses ne trouve pas, au moins dans une large mesure, sa contrepartie dans une augmentation corrélative de la production. Ce seront donc plusieurs milliards de francs qui vont peser sur le marché, par injection, dans l'économie, d'un pouvoir d'achat supplémentaire constitué par des traitements, des salaires et des prestations sociales.

Or, une injection de pouvoir d'achat non gagée par un accroissement de production est évidemment génératrice d'inflation. Par conséquent, toute stabilisation monétaire durable nécessiterait que l'Etat fasse un effort sérieux pour maintenir l'accroissement de ses dépenses dans les trois secteurs administratif,

social et industriel au niveau de l'augmentation de la production ; par contre, si cet accroissement est supérieur, on introduit automatiquement dans l'économie des germes inflationnistes et c'est malheureusement ce que nous constatons à l'heure actuelle.

*
* *

II. — L'endettement public.

Ainsi que nous venons de l'indiquer, l'Etat, dans l'ensemble de ses trois secteurs administratif, industriel et social, a effectué depuis de longues années, et continue à effectuer, une dépense globale trop importante, qui pèse ainsi lourdement sur le marché et est génératrice d'inflation. Par ailleurs, cette dépense globale excède, chaque année, le total des ressources normales dont peuvent disposer les trois secteurs considérés ; par conséquent, l'Etat est amené à s'endetter pour compenser le déséquilibre qui existe entre ses recettes et ses dépenses.

Votre Rapporteur général a donc été amené à approfondir et à préciser cette notion nouvelle des finances publiques que constitue l'endettement public. Nous en rappellerons la définition, telle qu'elle figure dans le Rapport général sur le budget de 1955.

« L'endettement public est l'excédent de toutes les dépenses et obligations contractées dans l'année, au titre des diverses activités administratives, industrielles ou sociales de l'Etat, par rapport au produit normal des impôts, taxes, perceptions ou recettes de toute nature, afférents à ces mêmes activités. »

Nous devons donc rechercher pour chacun des trois secteurs qui constituent l'ensemble des activités de l'Etat quel est le montant de l'endettement net. Nous rappellerons les modalités du calcul de cet endettement net pour une année déterminée.

Concernant le secteur administratif, l'endettement est constitué par l'excédent des charges sur les ressources, majoré, le cas échéant, des dépenses auxquelles le Trésor fait face par des règlements à terme, c'est-à-dire par des remises de titres.

Pour le secteur social, l'endettement éventuel est simplement l'excédent des charges sur les ressources. Enfin, pour le secteur industriel, il convient de retenir comme endettement, d'une part l'excédent des emprunts contractés sur les remboursements effectués et, d'autre part, les déficits d'exploitation lorsque ceux-ci ne sont pas couverts soit par des subventions de l'Etat, soit par des emprunts, mais seulement par des artifices de trésorerie, comme par exemple des reports de dettes. En outre, afin d'éliminer les doubles emplois, ne doivent pas entrer en ligne de compte pour le calcul de l'endettement du secteur industriel les emprunts contractés par les entreprises de ce secteur auprès du Trésor, puisque leur montant se retrouve dans les charges du secteur administratif de l'Etat.

Notons, par ailleurs, que l'endettement net d'un secteur déterminé peut être négatif, dans le cas où pour l'année considérée les charges de ce secteur seraient inférieures à ses ressources normales. Sauf en ce qui concerne le secteur social, cet aspect du problème est assez théorique, car il apparaît bien peu probable que, dans la conjoncture actuelle, on puisse voir le secteur administratif ou le secteur industriel de l'Etat en suréquilibre.

Le tableau ci-après, établi suivant les principes qui viennent d'être indiqués, donne la décomposition de l'endettement public pour les années 1968 et 1969.

Montant de l'endettement public en 1968 et 1969.

NATURE DES OPERATIONS	1968	1969
	(En millions de francs.)	
PREMIER GROUPE. — Opérations de caractère définitif :		
Excédent de charges.....	10.065	9.324
DEUXIÈME GROUPE. — Opérations de caractère temporaire :		
Excédent de charges.....	3.911	2.170
Endettement du secteur administratif..	13.976	11.494
TROISIÈME GROUPE :		
Emprunts nets des entreprises nationales....	5.700	5.700
Endettement du secteur social.....	185	»
Total pour le troisième groupe...	5.885	5.700
Endettement public total.....	19.861	17.194

CONCLUSION

En définitive, la question se pose de savoir si l'économie française, traumatisée par la crise du printemps dernier, se remet actuellement des atteintes alors subies. Certes, la production industrielle, dès le mois de juillet 1968, a entamé une phase de reprise à un rythme très vif, récupérant en partie les pertes enregistrées au cours de la période des grèves et retrouvant à la fin du troisième trimestre le niveau atteint au mois d'avril dernier.

L'expansion est normalement fonction de l'augmentation de la demande intérieure. Or celle-ci jusqu'ici n'a pas été forte, les ménages ayant dû d'abord compenser la diminution de revenus constatée aux mois de mai et de juin. Parallèlement, malgré la modération de la consommation sur le marché intérieur, malgré une politique de concertation entre producteurs et administrations, le Gouvernement n'a pas réussi jusqu'ici à limiter la hausse des prix au taux de 5 % fixé cependant par lui pour l'année entière ; de même, les pouvoirs publics n'ont pu freiner les sorties de devises que les événements du printemps, l'établissement inopportun du contrôle des changes et l'annonce récente d'un relèvement substantiel des droits successoraux avaient déjà précipitées. Certes, des mesures exceptionnelles d'aide à l'exportation ont allégé les charges pesant sur les entreprises et tenté de maintenir la compétitivité de nos produits.

Cependant, le rétablissement de notre économie ne doit pas faire illusion : si la France, parmi les nations occidentales et plus particulièrement parmi les pays de la Communauté Economique Européenne, a été gravement atteinte par la durée inhabituelle et la quasi généralisation des grèves, c'est que son économie présentait deux points de faiblesse, les phases alternées de croissance et de dépression que nous avons connues depuis plusieurs trimestres n'ayant pu modifier la crise grave de l'emploi et la majoration accélérée de nos prix. En effet, avant les événements du printemps, la masse des chômeurs (450.000 environ en avril 1968)

allait s'amplifiant, grossie qu'elle était par la vague démographique qui laissait sans travail un nombre de plus en plus important de jeunes gens dont les qualifications sont souvent sommaires ou inadaptées aux besoins de la production. La productivité recherchée par nos entreprises afin de devenir compétitives, notamment au regard de celles des pays partenaires du Marché Commun, une politique de l'investissement productif et du logement combien insuffisante, accroissaient les tensions sur le marché de l'emploi.

Dès lors, les revenus des ménages marquaient d'une année sur l'autre une progression moindre, la masse des inactifs pesant de plus en plus lourd sur la distribution des ressources ; plus encore, malgré les efforts accomplis pour limiter la hausse des prix à la suite de l'extension du régime de la T. V. A. au secteur de la distribution, l'augmentation annuelle des prix était avant mai 1968 de 4 % en moyenne.

L'effondrement de la production, la forte croissance des salaires, l'assèchement des trésoreries, l'affaiblissement de nos échanges extérieurs, la réduction de nos avoirs en devises et en or, ont créé une situation alarmante : la hausse des prix se poursuivant et les effectifs en chômage s'accroissant, des mesures conservatoires ont été adoptées : aides exceptionnelles, facilités de crédit, soutien des exportations, ont constitué des remèdes dont l'efficacité temporaire ne saurait être contestée puisque l'économie française se rétablit actuellement. Cependant, ces traitements coûtent cher et ne peuvent être prescrits longtemps sans créer des surcharges importantes pour les finances publiques déjà très obérées.

On est dès lors en droit de poser les questions suivantes :

Qu'advient-il de notre économie quand les subventions aux exportations auront été supprimées après le 31 janvier 1969, quand, dans le prix de nos produits vendus à l'étranger, la hausse des charges salariales et sociales sera complètement incluse, quand le problème de la compétitivité réelle se posera ?

Qu'advient-il de notre économie quand, sous l'aiguillon d'une demande intérieure accrue du fait des augmentations de revenus, les entrepreneurs se montreront de moins en moins respectueux de la discipline des prix, quand la nécessité d'investir et d'avoir des marges plus larges d'autofinancement, donc des béné-

fices plus importants, portera les prix à de hauts niveaux et quand les salariés désireux de préserver leur pouvoir d'achat solliciteront de nouvelles revalorisations de salaires ?

En fait, les améliorations constatées correspondent à des pauses techniques qui ont provoqué d'ailleurs dans le pays une inquiétude plus ou moins consciente concernant une éventuelle dévaluation du franc et conduit à s'interroger sur le rôle effectif que nous pourrions jouer dans le commerce extérieur.

Déjà on peut constater une dévaluation du franc à l'intérieur, par suite du dérapage des prix ; en outre les mesures malencontreuses proposées relatives tant aux droits de succession qu'à une pseudo-participation dans les entreprises ont suscité un mouvement de défiance des capitaux, d'autant plus vaste que l'attrait de l'économie et du mark allemands laissait espérer la réalisation d'un bénéfice appréciable résultant d'une réévaluation de cette monnaie.

En réalité l'affaiblissement brutal du franc n'est ni le résultat des événements du printemps dernier ni la conséquence d'une atonie économique ressentie sur le plan international. Nous ne pouvons sur ce point que faire nôtres les observations pertinentes présentées devant l'Assemblée Nationale par M. Taittinger, Président de la Commission des Finances, qui a déclaré : « La révolution avortée n'a fait qu'ouvrir les yeux sur les difficultés qu'éprouve notre pays à édifier une économie moderne. »

Ce que l'on considère comme une conjoncture internationale est en quelque sorte une « bourrasque » qui exerce ses effets les plus sensibles sur ceux qui sont les plus débiles. C'est pourquoi sans doute ni la lire ni le franc suisse ni le florin n'ont été affectés par ce désordre monétaire, sans parler du mark qui se distingue par son état de santé florissant.

Parce que des réformes de structures n'ont pas été effectuées en temps opportun, parce que notre politique économique et financière n'a, depuis des années, été conduite qu'en fonction de considérations conjoncturelles, notre économie — le pays doit en être conscient — est entrée dans une phase difficile qui le sera plus encore lorsque vont jouer à plein les augmentations de tarifs des fournitures de l'État, la suppression de certaines barrières protectionnistes et de l'aide à l'expansion, la raréfaction du crédit, conséquence du déficit budgétaire et le renchérissement de l'argent résultant du relèvement du taux de l'escompte.

Est-il besoin de souligner qu'une hausse sensible des prix de production sera la traduction de ces mouvements, ce qui rendra notre économie nationale encore moins compétitive et par conséquent plus vulnérable ?

Force est, dans ces conditions, de reconnaître avec M. Taittinger que « la moindre rechute, après le choc que nous avons subi, serait fatale pour notre économie ». Force est également d'avouer, comme le reconnaissait M. Vallon devant l'Assemblée Nationale, qu'« il ne fallait plus se référer aux recommandations du V^e Plan qui sont au fond périmées puisque nous savons, par la revision des comptes nationaux, que ces recommandations sont, en grande partie, sans objet ».

C'est de la mise en œuvre d'une politique économique d'ensemble, comportant une redistribution des choix budgétaires fondamentaux, notamment en vue d'alléger les charges pesant sur les entreprises et de réduire sensiblement les dépenses publiques improductives que dépend aujourd'hui la prospérité continue de l'économie française ; nous avons, par les propositions présentées tout au long de cette étude, cherché, pour notre part, à contribuer à cette construction.